



Plan directeur des parcs et espaces verts

1

PORTRAIT ET DIAGNOSTIC
PARCS LOCAUX

Août 2014
*Version finale
pour
commentaires*

Table des matières

Avant-propos	1
Objectifs du plan directeur	2
Présentation du document	3
1. Mise en contexte	1
Le territoire	3
La population	3
Les paysages d'intérêts	3
Le réseau de parcs, espaces verts et parcs-nature	5
Carte des parcs et espaces verts	6
Historique de développement du territoire et des espaces verts	9
Le développement projeté du territoire	12
Les nouvelles valeurs municipales	13
2. Usagers et besoins	19
Des parcs et espaces verts adaptés aux milieux de vie	21
Tendances et nouvelles approches	22
Nouvelles pratiques récréatives	22
Nouvelles valeurs et politiques publiques	25
Nouvelles pratiques professionnelles	27
Clientèles des parcs	29
Portrait socio-économique	31
Profil de l'arrondissement Vieux-Longueuil	33
Profil de l'arrondissement Saint-Hubert	41
Profil de l'arrondissement Greenfield Park	45
Synthèse des profils socio-économiques	46
Superficie consacrée aux parcs et espaces verts par habitant	49
Budget consacré aux parcs et espaces verts	53
Budget d'immobilisations	53
Investissements actuels et récents	53
Investissements dans les parcs locaux	55

3. Principes directeurs	59
5 principes directeurs	61
1. Le citoyen au cœur de la planification	61
2. Mise en valeur et protection des parcs, espaces verts et milieux naturels	62
3. Des aménagements de qualité	62
4. Des pratiques environnementales	63
5. Collaboration et communication	64
4. Parcs locaux	65
Description de l'offre	67
Typologie des parcs	67
Vocation des parcs	69
Analyse de la desserte en parcs	70
Méthodologie	70
Carte d'analyse de la desserte en parcs locaux	72
Résultats de l'analyse de la desserte	77
Inventaire des installations récréatives dans les parcs locaux	79
Équipements de jeu pour enfants et adultes	79
Pratiques sportives organisées	82
Pratiques sportives libres	86
Patinoires hivernales	89
Inventaire qualitatif	91
Méthodologie	91
Résultats de l'étude qualitative	94
Carte synthèse des résultats d'évaluation	96
Synthèse des résultats d'évaluation	99
Intégration au contexte	99
Accessibilité	100
Organisation spatiale	101
Visibilité et sécurité	102
Circulation	103
Végétation	104
Condition générale des équipements et des aménagements	105
Condition des aires de jeu pour enfants	111
Équipements culturels dans les parcs locaux	113
Parcs à vocation culturelle	113
L'art public dans les parcs	114
Enjeux des parcs locaux	117
Plan d'action	124

5. Bibliographie et annexes

Bibliographie

I

Annexes

III

1. Liste des parcs de la Ville de Longueuil
2. Variables analysées pour dresser le profil socio-économique
3. Fiche type d'inventaire

III

IX

XI

Avant-propos

Les espaces publics extérieurs sont partout autour de nous : de la rue empruntée sur le trajet du travail à la piste cyclable qui conduit à la station de métro; de la cour d'école aux parcs publics qui représentent de véritables lieux de rencontre pour pratiquer nos activités physiques préférées; des îlots de verdure paysagés aux milieux naturels protégés qui permettent aux urbains d'accéder à la nature et de comprendre la biodiversité; les espaces extérieurs que nous fréquentons quotidiennement sont nos milieux de vie.

Les parcs et espaces verts sont des lieux d'appropriation qui ont le potentiel de participer à la définition d'une ville à échelle humaine. Au-delà de l'accessibilité, la planification de nos parcs et espaces verts doit forcément refléter nos valeurs culturelles, sociales et environnementales.

La définition d'espaces verts en zone urbaine fait généralement référence à des espaces publics, la plupart du temps couverts de végétation, intégrés au tissu urbain dans le but de renforcer la qualité de vie des citoyens. Ils sont mis à profit pour la pratique d'activités récréatives actives ou passives et pour l'influence positive qu'ils exercent sur l'environnement immédiat.

La Ville de Longueuil se montre soucieuse d'offrir à sa population des installations de récréation, des terrains sportifs et des sites de plein air. Plusieurs grands espaces font la fierté des Longueuillois qui montrent un attachement profond envers les parcs-nature en milieu urbain. Le paysage naturel formé du parc Michel-Chartrand, du parc de la Cité, des parcs riverains et des boisés urbains participent à la richesse collective de la Ville au même titre que les paysages agricoles.

Alors que les préoccupations qui touchent l'environnement et la qualité de vie prennent de plus en plus de place dans le débat public, les citoyens sont nombreux à souhaiter des administrations municipales qui agissent avec diligence sur les questions de développement du territoire, de développement durable et de développement social. Dans ce domaine, plusieurs préoccupations sont exprimées de façon soutenue lors des démarches de consultations tenues par la Ville de Longueuil. Des thèmes en liens avec les parcs, les espaces verts et les milieux naturels font régulièrement partie des enjeux mis de l'avant :

- conservation des milieux naturels et sauvegarde des boisés;
- protection de l'environnement, de la faune et de la flore;
- proximité des services publics incluant les parcs et espaces verts;
- qualité des aménagements et infrastructures;
- accessibilité aux berges du fleuve;
- mobilité active.

Sans contredit, il y a pour Longueuil une impulsion favorable à l'adoption d'un plan directeur des parcs et espaces verts. Les citoyens font échos de leurs préoccupations, les nouveaux instruments de planification du territoire sont en pleine élaboration et une stratégie en développement durable a été récemment adoptée avec conviction.

Objectifs du plan directeur

Le plan directeur des parcs, espaces verts et parcs-nature a pour objectif premier de doter la Ville de Longueuil d'un outil de planification qui guidera la prise de décision en ce domaine. Ce plan directeur permettra au Service des parcs et espaces verts, en collaboration avec l'ensemble des directions qui œuvrent à la prestation de services aux citoyens, de même qu'aux décideurs, de mesurer les enjeux qui guideront les actions à prendre d'ici les cinq à dix prochaines années. En filiation avec l'ensemble des orientations municipales en aménagement, il contribuera à préciser les actions autour d'une planification commune.

La démarche pilotée par le service des parcs et espaces verts de la Direction du génie vise à :

- Rendre compte du contexte actuel des parcs, des espaces verts, des parcs-nature et du réseau cyclable de la Ville de Longueuil.
- Procéder à un inventaire des actifs et à une analyse qualitative et quantitative qui permettra d'établir un diagnostic et mettre en lumière les forces et faiblesses.
- Identifier les besoins actuels et futurs des parcs et espaces verts à l'échelle du réseau municipal de même qu'à l'échelle de chaque quartier.
- Élaborer des recommandations et des stratégies pour répondre aux enjeux.
- Établir un plan d'action qui sera déployé en fonction des priorités.
- Établir des échanges permanents entre les directions et services impliqués :
 - + Direction du génie - Service des parcs et espaces verts ;
 - + Direction des travaux publics ;
 - + Direction Loisirs, culture et vie communautaire ;
 - + Direction de l'aménagement durable du territoire ;
 - + Bureau de l'environnement et du développement durable.
- Établir un dialogue avec des partenaires externes tel que :
 - + des regroupements de citoyens ;
 - + des organismes à but non lucratif des milieux communautaires, sportifs, culturels ou environnementaux ;
 - + des organisations qui agissent en santé, promotion des saines habitudes de vie, qualité de milieux de vie, environnement ou mobilité active.

Présentation du document

Le présent volet vise à nanter les multiples acteurs d'une connaissance approfondie du réseau actuel. Pour dresser un portrait diagnostic complet du contexte longueuillois, l'ensemble des aménagements qui participent à la définition du réseau vert municipal ont été étudiés :

- + les parcs locaux (terrains qui présentent un usage de type parc/récréation au zonage et qui ne sont pas des espaces de conservation);
- + les espaces verts.

Dans le présent rapport, le réseau des parcs, espaces verts et milieux naturels est caractérisé en fonction de critères multiples. Pour chacun des critères, notre regard s'est posé à deux échelles: l'ensemble du territoire pour obtenir un portrait d'ensemble et l'échelle locale pour comprendre le contexte physique et social dans lequel s'inscrit chaque parc ou espace vert. Ce jeu de comparaison nous permet de comprendre les enjeux globaux tout en mesurant les indices dans chaque milieu.

Les indicateurs utilisés pour dresser le portrait des parcs et espaces verts de la Ville de Longueuil sont les suivants :

- + Quantité d'espaces verts
- + Contexte environnant socio-économique et urbanistique
- + Qualité des espaces verts
- + Usage des espaces verts

Il est à noter que viendront s'annexer au plan directeur des parcs et espaces verts les volets *réseau cyclable et piétonnier* et *parcs-nature*. Le volet *parcs locaux* sera également enrichi d'annexes portant exclusivement sur les parcs canins, les installations aquatiques extérieures ainsi que les patinoires extérieures et surfaces glacées.

Également, la ville de Longueuil est en cours d'approbation pour officialiser le nom de ses parcs et leurs entités à la Commission de toponymie. Ainsi, certains noms pourraient être sujets à changement, tant au niveau du nom que de l'orthographe.

1 | Mise en contexte

Le territoire

Face au centre-ville de Montréal sur la rive-sud du Saint-Laurent, Longueuil est la ville centre d'une agglomération qui comprend les villes de Boucherville, Brossard, Saint-Lambert et Saint-Bruno-de-Montarville. Sa localisation à proximité de la métropole a toujours favorisé son développement.

Le territoire est bordé, du nord-est au sud-ouest, par le fleuve Saint-Laurent et il est traversé par d'importantes infrastructures routières, soit :

- les autoroutes 10, 15, 20 et 30;
- les routes 112 (boulevard Cousineau), 116, 132 et 134 (boulevard Taschereau).

Ces tracés découpent ou structurent le territoire, font souvent figure de tracés fondateurs associés au développement du territoire à travers le temps. Ces grands axes de même que les infrastructures maritimes, ferroviaires et aéroportuaires ont permis le positionnement stratégique de la municipalité dans le contexte métropolitain.

Une portion importante du territoire (le quart) appartient à la zone agricole périurbaine, couvrant 2 710 hectares, soit 23 %.

La population

Le territoire de la Ville de Longueuil est fortement urbanisé. Il couvre une superficie de 116 km² pour une population de 231 409 habitants, ce qui représente une densité de 2 002 habitants au km² en 2011. La quasi-totalité de la population vit en milieu urbain.

La population de Longueuil suit des tendances démographiques similaires à l'ensemble des centres urbains du Québec : vieillissement de la population, diminution de la taille des ménages, accroissement significatif des personnes vivant seules, etc. Les perspectives démographiques présagent une augmentation de la population de 15 % à l'horizon 2031, alimentée surtout par l'immigration.

Les paysages d'intérêts

La Ville de Longueuil montre des paysages régionaux riches et emblématiques :

- Au premier plan, le fleuve Saint-Laurent, frontière entre Longueuil et la grande métropole, structure les paysages.
- De nombreuses vues sur Montréal sont cadrées par les grands axes routiers. Par exemple, en direction nord, le chemin Chambly dans le Vieux-Longueuil pointe vers le stade olympique qui domine alors le paysage. Aux abords du fleuve, les infrastructures portuaires découpent le paysage.
- Les Montérégiennes, figures emblématiques du territoire régional, sont visibles à partir de plusieurs points de vue.
- Les boisés et sites écologiques participent à la définition des paysages. Plusieurs milieux naturels, officiellement protégés ou tout simplement non développés, s'intègrent dans la grande trame verte métropolitaine.
- Les paysages agricoles, à l'heure actuelle très peu définis, s'inscrivent néanmoins dans un ensemble visuel régional.
- Plusieurs noyaux villageois historiques forment des paysages urbains distinctifs.

Le réseau de parcs, espaces verts et parcs-nature

La Ville de Longueuil possède 198 parcs. De ce nombre, 115 sont situés dans l'arrondissement Vieux-Longueuil, 73 dans Saint-Hubert, 1 parc-nature se trouve à cheval sur la frontière des deux arrondissements (boisé Du Tremblay) et finalement Greenfield Park compte 9 parcs.

À Longueuil, le territoire consacré aux parcs, espaces verts et milieux naturels représente 12,26 km², soit 10,6 % du territoire de la municipalité.

Des trois arrondissements, c'est celui du Vieux-Longueuil qui consacre la plus grande superficie de son territoire aux parcs et espaces verts. Les tableaux suivants présentent la superficie consacrée aux parcs, espaces verts et parcs-nature toutes catégories confondues. Par exemple, on y inclut les milieux naturels protégés au schéma d'aménagement, les parcs linéaires traversés de voies cyclables et les parcs locaux présents partout au sein des quartiers. Le territoire occupé par le golf municipal situé dans l'arrondissement du Vieux-Longueuil est également pris en compte dans le calcul des superficies étant donné le caractère public du site et sa potentielle contribution à la biodiversité du territoire (lien écologique).

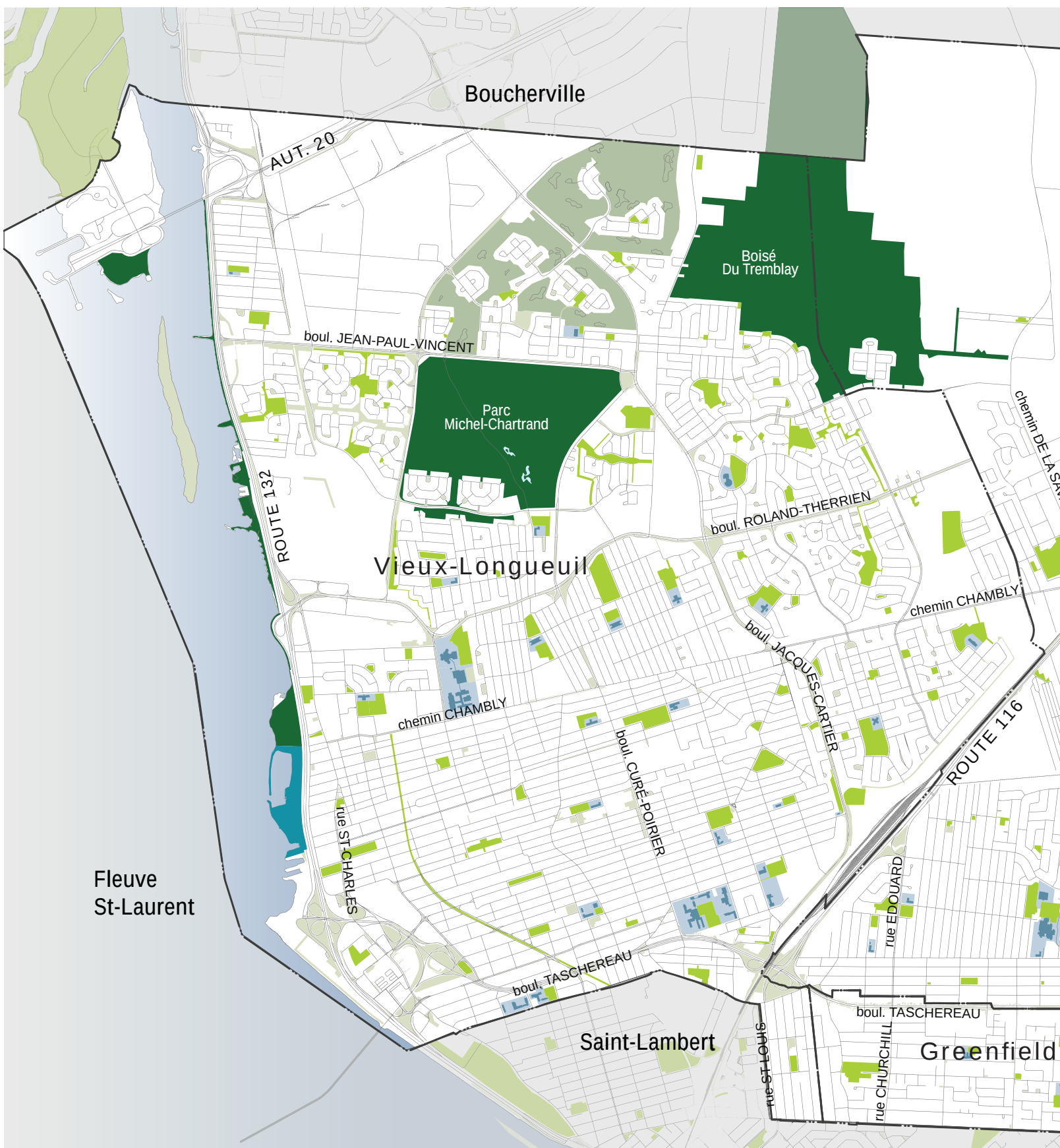
SUPERFICIE DES PARCS ET ESPACES VERTS SUR LE TERRITOIRE

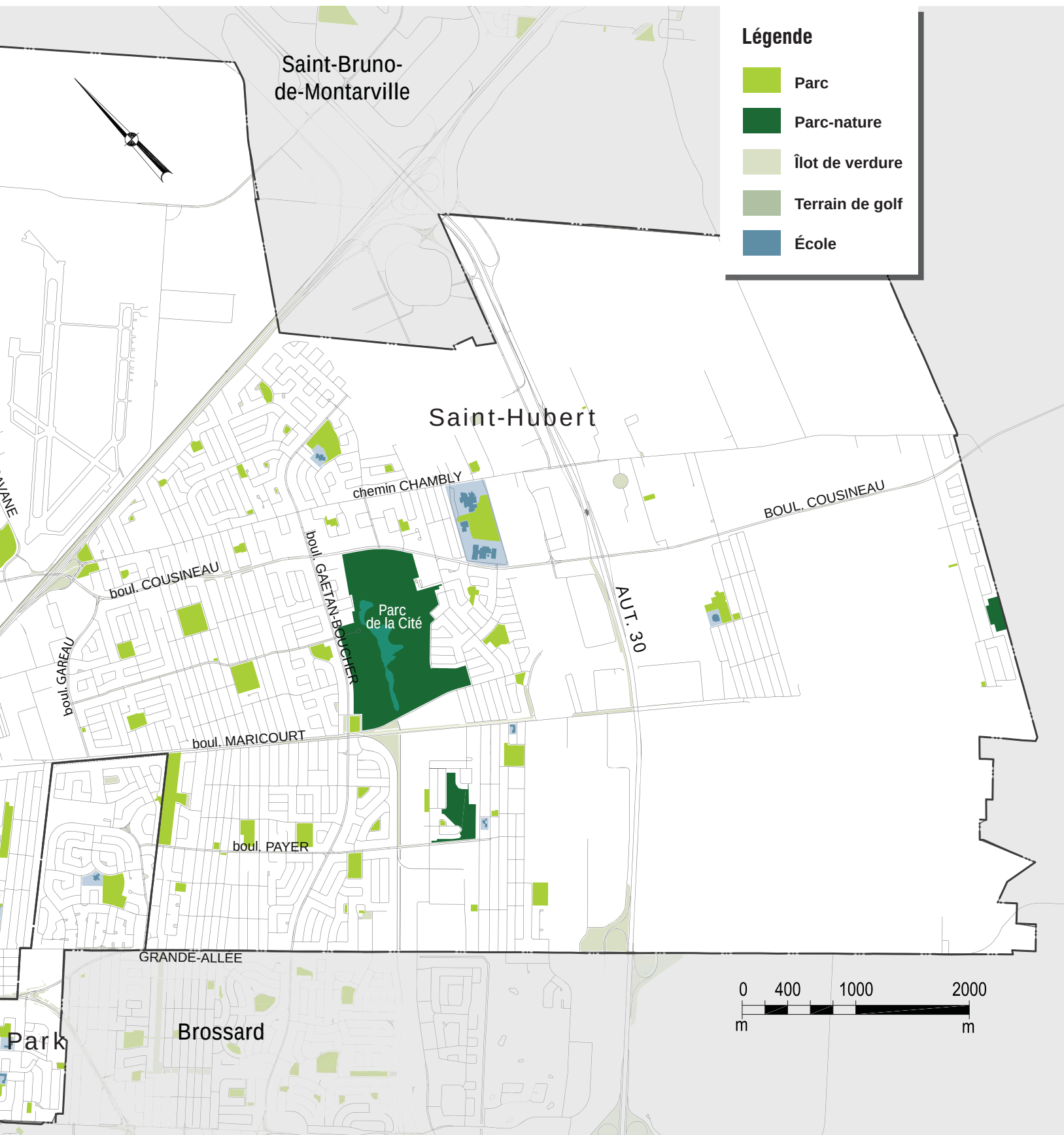
	Superficies parcs, espaces verts et milieux naturels (km ²)	Superficie territoire (km ²)	% du territoire
Ville de Longueuil	12,26	116	10,6 %
Arrondissement Vieux-Longueuil	7,18	44,79	16,0 %
Arrondissement Saint-Hubert	4,79	66,33	7,2 %
Arrondissement Greenfield Park	0,29	4,84	6,1 %

COMPARATIF DE SUPERFICIE AVEC DES VILLES DE LA RÉGION MÉTROPOLITAINE

	Superficies parcs et milieux naturels (km ²)	Superficie territoire (km ²)	% du territoire
Ville de Longueuil	12,26	116	10,6%
Agglomération de Longueuil	48,16	290,14	16,6%
Ville de Brossard	10,24	45	22,8 %
Ville de Laval	18,62	245	7,6%

Carte des parcs et espaces verts





Historique de développement du territoire et des espaces verts

Le réseau des parcs et espaces verts urbains s'est développé en fonction des courants urbanistiques qui ont traversé les époques. Alors qu'à la révolution industrielle les villes aménageaient des parcs publics en réponse à des préoccupations hygiénistes en même temps que les réseaux d'égouts et d'aqueducs, ils sont devenus des lieux de récréation qui prennent aujourd'hui de plus en plus forme comme des maillons d'écosystèmes écologiques multifonctionnels.

Des minuscules îlots de verdure aux corridors verts, les types de parcs et espaces verts rencontrés sur le territoire de Longueuil témoignent des courants urbanistiques qui ont menés à déployer la trame urbaine telle qu'on la connaît aujourd'hui.

LE DÉVELOPPEMENT D'UNE MÉTROPOLÉ (1850 À 1945)

Alors qu'à la fin du XIX^e siècle, la ville de Montréal prend des airs de métropole de plus en plus importante, les villages périphériques profitent de son essor industriel. L'implantation de lignes de chemin de fer pour faciliter les liens commerciaux avec les États-Unis et l'Est du pays entraîne l'implantation de gares et de nouvelles industries qui favorisent la croissance urbaine.

Un nouveau paysage urbain se dessine et des parcelles agricoles sont loties pour les institutions et les parcs. Des places publiques sont aménagées avec des alignements d'arbres, des fontaines et des kiosques. Aujourd'hui les parcs qui peuvent être fréquentés dans les quartiers anciens ont été insérés dans la trame urbaine au fil du temps et des besoins, offrant bien souvent des lots de plus petite taille. Témoignant d'une activité d'autrefois, un parc linéaire a été aménagé en 1982 dans l'ancienne emprise de chemin de fer de la compagnie Montreal & Sorel Railway, entre le boulevard La Fayette et la rue de Normandie.



Carré Hurteau en 1945, aujourd'hui le centre culturel Jacques-Ferron dans le secteur patrimonial du Vieux-Longueuil. Source : CCDMD



Partie de hockey dans Saint-Jean-Vianney, 1955
Photo : CCDMD, Soeurs franciscaines de l'Immaculée-Conception



La plage publique de Longueuil en 1952
Photo : CCDMD, Gilberte Lavoie Laliberté

LE DÉVELOPPEMENT DES BANLIEUES ET DES RÉSEAUX ROUTIERS

Après la dépression économique des années 1930 et la Seconde Guerre mondiale, une période de prospérité et de croissance démographique entraîne des changements profonds dans l'aménagement urbain. Le territoire se voit transformer par le développement des voies rapides et la construction de la Voie maritime, ouverte en 1959.

Partout dans le monde occidental, la ville prend de l'expansion et vers les années 1960, les parcs et espaces verts se voient intégrés dans les politiques de planification et d'aménagements. Dans les quartiers résidentiels, des habitations pavillonnaires sont érigées suivant un plan d'ensemble de développement où s'insèrent des parcs publics récréatifs. À titre d'infrastructures urbaines complémentaires à l'espace extérieur privé, les parcs de proximité et de quartier jouent une fonction à la fois urbanistique, en comblant les intervalles urbains, et sociale, en permettant les rassemblements et les loisirs.

À Longueuil, l'inauguration du pont tunnel, l'aménagement du site de l'Exposition universelle de 1967, et la construction de la route 132 transforment définitivement les rives du fleuve à la fin des années 1960.

LE FLEUVE SAINT-LAURENT DISTANCÉ

Pour les villes établies sur ses rives, le Saint-Laurent a longtemps représenté un lien de communication permettant le transport et la distribution des marchandises. C'est une figure dominante dans le paysage tant pour ses fonctions utilitaires que récréatives. Jusqu'aux années 1950, les Longueillois tout comme les Montréalais profitent à Longueuil de l'accès aux berges du Saint-Laurent pour la baignade, la pêche et les activités nautiques. Inauguré en 1928, le parc LeMoynes situé au bout de la rue de Normandie se prolongeait autrefois jusqu'à la plage publique de Longueuil.

Jadis aisément accessibles et très fréquentées, les berges du Saint-Laurent se sont vues distancées progressivement des milieux urbains. À partir des années 1950, une série d'infrastructures mise en place pour le contrôle des inondations et le transport automobile ont éloigné le fleuve des citoyens. Malgré cela, plusieurs propriétés publiques demeurent accessibles aux Longueillois bien que les approches

se soient complexifiées. Entre la route 132 et le fleuve, le parc Marie-Victorin est aménagé à la fin des années 1970 dans le but d'offrir un espace de verdure en rive. Il s'inscrit dans un cordon vert riverain reliant le port de Plaisance, le parc de la Pointe-du-Marigot et la promenade René-Lévesque jusqu'au parc de l'Île Charron.

Pour la plupart des villes riveraines, le fleuve demeure bien ancré dans la mémoire collective. D'ailleurs, de vastes projets d'aménagements pour la réappropriation des berges à des fins récréatives voient le jour depuis quelques années dans de nombreuses villes d'Amérique du nord.

L'AVÈNEMENT DE VILLES VERTES

Dans les années 1980, le quartier *Collectivité nouvelle* fût innovant avec une planification articulée autour d'une trame verte. Les rues résidentielles y sont serties de verdure et reliées à un réseau récréatif polyvalent qui lie les berges du fleuve au parc Michel-Chartrand. Cette planification unique fait figure de modèle pour plusieurs autres nouveaux secteurs. Bien que les densités bâties y soient plus élevées, le secteur *Longueuil sur le parc*, aménagé dans les années 2000, présente une trame verte dominante à l'image de *Collectivité nouvelle*.



Parc dans le secteur *Collectivité nouvelle*

L'URBANISME DURABLE ET LES ESPACES VERTS COMME ÉCOSYSTÈMES

Aujourd'hui, la vision du plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) transformera le paysage urbain métropolitain de la période d'après-guerre. Le cadre réglementaire valorise des aménagements urbains denses et mixtes, redéveloppés à même la trame urbaine existante, favorables aux déplacements actifs.

Pour les parcs et espaces verts, on entrevoit des besoins pour des espaces publics animés, judicieusement aménagés pour toutes les cohortes démographiques, en relèvent de la cour arrière privée.

La dimension environnementale prend une place sérieuse qui mènera assurément à la conservation et protection d'une plus grande partie du territoire de même qu'à l'intégration d'infrastructures vertes dans les espaces publics. Un changement de perception vis-à-vis des espaces verts permet de plus en plus de prendre la mesure des services écosystémiques associés à la création et la conservation de milieux écologiques dans le tissu urbain.

Au-delà du simple décor, les parcs et espaces verts représentent dorénavant des lieux multifonctionnels qui agissent en faveur de la santé à travers les sphères sociales, culturelles, environnementales et urbanistiques.

Le développement projeté du territoire

Le territoire de Longueuil a l'avantage de posséder d'importantes superficies de terrains structurants disponibles pour le développement et le redéveloppement. Plusieurs secteurs recèlent un fort potentiel de redéveloppement à des fins résidentielles, commerciales et surtout mixtes pour un total de 331 hectares¹. Dans certains secteurs, le paysage urbain sera appelé à se transformer et l'intégration des parcs, espaces verts et milieux naturels jouera un rôle de premier plan dans la définition des quartiers.

Certaines zones font déjà l'objet d'une planification plus approfondie sous la forme de Programmes particuliers d'urbanisme (PPU) ou de Plans d'aménagement d'ensemble (PAE).

PPU DU PÔLE CENTRAL DE LONGUEUIL

Situé au cœur de la nouvelle Ville de Longueuil, à la croisée d'infrastructures de transport structurantes (route 116, gare de train de banlieue, aéroport, chemin de Chambly) le pôle central est un lieu stratégique de développement économique. Le secteur autour de la gare de Saint-Hubert fera l'objet d'une revitalisation en aire TOD de haute densité. Non loin, un cœur civique se dessine avec l'Hôtel de Ville et le marché public autour desquels des espaces verts publics pourront se greffer. Finalement, le développement du territoire qui s'étend de l'hôtel de ville au boisé Du Tremblay, dans l'axe de la rue Vauquelin, offrira des opportunités pour mettre en valeur les accès publics au plus vaste milieu naturel protégé de Longueuil.

PLACE CHARLES-LEMOYNE

Ce secteur occupe une position stratégique d'entrée de ville. Offrant un potentiel de redéveloppement important, il se transforme progressivement en centre-ville mixte et animé pour la Ville de Longueuil. La présence d'une station de métro, d'une gare régionale intermodale et d'un important réseau routier régional en fait un pôle majeur de transport des passagers sur la Rive-Sud. À la vocation de transport, s'ajoutent des fonctions commerciales, institutionnelles et résidentielles qui s'articulent autour de places publiques multiusages.

Le site de la Pointe de Longueuil fait l'objet d'étude par la Société immobilière du Canada (SIC) qui en est propriétaire. Un projet de redéveloppement pourrait jouer un rôle important dans la revitalisation du secteur riverain de la Ville de Longueuil. La SIC montre une volonté de travailler avec la Ville et d'autres intervenants pour élaborer un projet qui engloberait des usages résidentiels et commerciaux. Pour la Ville de Longueuil, les opportunités de bonifier l'accès citoyens aux berges à travers un tel projet sont stimulantes.



Le fleuve Saint-Laurent, la pointe de Longueuil et le secteur Charles-Lemoyne (de gauche à droite de l'image)

1. Proposition de l'agglomération de Longueuil, 2011, Plan métropolitain d'aménagement et de développement, Direction de l'urbanisme et du développement durable.

PPU DES SECTEURS LAFLÈCHE ET LE MOYNE

En 2008, une démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) a été amorcée par l'agglomération de Longueuil dans le but d'agir pour améliorer le milieu de vie et les conditions socio-économiques des résidents de cinq secteurs prioritaires. Le secteur Laflèche dans Saint-Hubert et le secteur LeMoyne dans le Vieux-Longueuil ont fait l'objet de programmes particulier d'urbanisme (PPU) pour mettre en œuvre les actions.

Dans les deux secteurs, les parcs et espaces verts existants sont appelés à contribuer à l'amélioration de l'offre en espace public dans le but de favoriser l'éclosion d'une véritable vie de quartier.

VALORISATION DE LA ZONE AGRICOLE

La Ville de Longueuil souhaite valoriser son territoire agricole actuellement peu exploité. Les terres agricoles ont longtemps fait l'objet de spéculation afin d'y faire progresser le développement urbain. Aujourd'hui, ces terres demeurent parmi les plus fertiles au Québec mais le morcellement des lots freine la remise en culture. Un projet expérimental appelé éco-territoire 21 est en cours pour entamer le retour d'une activité agricole sur ces terres. Parmi les objectifs, la vision stratégique du plan d'urbanisme de la Ville de Longueuil évoque l'intégration des « produits, des paysages, des services et des activités de loisir à la planification de la zone agricole »².

Les nouvelles valeurs municipales

Le plan directeur des parcs, espaces verts et parcs-nature est un outil de planification qui arrivera à terme en même temps que plusieurs autres démarches qui visent à établir une vision de développement pour le Longueuil de demain. Ce *momentum* permet de positionner l'exercice dans un ensemble de réflexions maillées les unes les autres, impliquant plusieurs directions administratives, supportant ainsi l'établissement d'une vision cohérente et concertée.

Dans chaque programme, politique ou plan adopté ou en élaboration, certains enjeux touchent plus particulièrement les parcs et espaces verts. Voici les principaux objectifs et actions qui devront être pris en compte dans l'élaboration du présent plan directeur des parcs et espaces verts :

PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lors d'un sondage mené entre mars et juillet 2012, 50 % des répondants ont affirmé positionner le verdissement urbain comme une priorité. Le Plan stratégique de développement durable adopté en juin 2013 chapeaute et oriente tous les plans, politiques et règlements municipaux. Le plan directeur des parcs et espaces verts représente un canal de mise en œuvre de première ligne.

Extraits de la vision 2035 – Notre ville durable :

- Le patrimoine naturel et culturel de la ville est diversifié, protégé, mis en valeur et accessible à tous.

Extraits des objectifs 2035 – Ville en santé :

- L'amélioration de la qualité de vie des citoyens est constamment recherchée par la construction d'environnements assurant confort, sécurité, accessibilité et milieux de vie agréables.
- L'activité physique, les sports et les saines habitudes de vie sont promus par la Ville et sont accessibles à tous.
- D'abord axée sur la desserte de ses citoyens, l'offre culturelle et de loisirs est d'une ampleur et d'une qualité si grandes qu'elle rayonne au-delà du territoire, confirmant l'image de marque de Longueuil et sa place comme pôle culturel régional.

2. Vision stratégique du plan d'urbanisme de la Ville de Longueuil, Juin 2012

Extraits des objectifs 2035 – Ville verte et bleue :

- La Ville de Longueuil se démarque toujours au niveau de la protection et la mise en valeur de son patrimoine naturel qui englobe des milieux humides, boisés et aquatiques d'intérêt.
- Les citoyens profitent d'espaces présentant une biodiversité unique et spécifique à Longueuil. L'aménagement est respectueux de la capacité de support de ces écosystèmes.
- Le fleuve est reconnu comme un milieu de vie et attire tant les citoyens que les visiteurs.
- De nombreux espaces bleus et verts de la ville sont accessibles et permettent la détente et les loisirs. Le mobilier urbain, les installations, les parcs et le fleuve sont mis en valeur et accessibles à tous.
- La trame urbaine est agrémentée de parcs, d'espaces verts, de milieux naturels et de boisés, réduisant d'autant l'empreinte environnementale de la ville. Les services écologiques de cette ceinture verte et bleue sont nombreux et permettent à Longueuil de mieux s'adapter aux changements climatiques.

Extraits des orientations et actions – Ville verte et bleue :

- Développer une vision commune pour la conservation et la mise en valeur des milieux naturels et des parcs.
 - + Se doter et mettre en œuvre le Plan directeur des parcs, espaces verts et parcs-nature.
 - + Accroître la collaboration avec les partenaires pour la mise en œuvre du plan.
- Bonifier le réseau d'espaces protégés et l'inscrire dans le projet de trame verte et bleue.
 - + Poursuivre la reconnaissance des parcs-nature de Longueuil.
 - + Mettre en valeur le boisé Du Tremblay et autres boisés d'intérêt.
 - + Entamer une démarche pour doter les milieux naturels d'intérêt d'un statut de protection reconnu.
- Faciliter l'accessibilité au réseau de parcs, d'espaces naturels, aux cours d'eau et au fleuve.
 - + Se doter et mettre en œuvre un plan directeur du réseau cyclable.
 - + Se doter et mettre en œuvre un plan d'ensemble pour les espaces publics riverains.
 - + Développer une offre de services, de sensibilisation et de loisirs sur le fleuve.

En 2035... Extraits des objectifs 2035 – Ville prospère et aménagée durablement :

- Les lieux et bâtiments publics sont de plus en plus accessibles pour tous.
- La Ville valorise la qualité des aménagements, du design et de l'architecture.
- Le territoire longueuillois inclut un réseau de corridors continus d'espaces verts et bleus. Les nouveaux aménagements urbains sont conçus de façon à réduire les îlots de chaleur et les surfaces imperméables, et à assurer une gestion écologique des eaux de pluie. L'orientation des trames de rues, l'implantation des bâtiments, la réhabilitation des infrastructures et le verdissement sont mis à contribution pour améliorer l'efficacité énergétique.
- La Ville sensibilise les citoyens aux pratiques écoresponsables en agriculture. L'agriculture urbaine et citoyenne est encouragée.

Extraits des orientations et actions – Ville prospère et aménagée durablement :

- Prioriser le redéveloppement et la revitalisation des quartiers anciens et aménager les nouveaux milieux de vie de manière compacte où les services de proximité et la mixité des usages structurent le milieu de façon harmonieuse et durable.

- Planifier un développement urbain répondant aux meilleures pratiques en aménagement, ce qui favorise le respect de l'environnement, la qualité de vie, l'intégration, le lien social et l'efficacité économique.
- Assurer, lors de la planification des projets de revitalisation, de redéveloppement et de développement, l'implantation ou le prolongement de la trame verte et bleue.
- Poursuivre le travail de réduction d'îlots de chaleur.

DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AINÉES (MADA)

En 2013, la Ville de Longueuil a rejoint le mouvement international des municipalités amies des aînés. Pour atteindre l'objectif du vieillissement actif, un plan d'action pour les aînés 2015-2015 est en œuvre.

Thème aménagement – Extraits des actions 2013-2015 ciblant les parcs et espaces verts :

- Prendre en considération le vieillissement de la population dans la conception et l'aménagement des parcs et espaces verts. Intégrer de nouveaux principes allant dans ce sens dans la prochaine version du Plan directeur des parcs et espaces verts ainsi que dans la future Politique de foresterie urbaine.

ÉNONCÉ EN ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

En adoptant un énoncé en accessibilité universelle en 2013 qui s'appuie sur des principes d'égalité et d'équité, la Ville à exprimer un engagement ferme et durable à identifier, réduire et éliminer les obstacles qui peuvent limiter une personne dans l'accomplissement de ses activités de tous les jours.

Vision

Offrir un accès équitable et similaire pour toute la population à ses infrastructures, ses services et à l'information qu'elle diffuse, dans la limite de ses ressources, de ses capacités et de ses champs de compétence.

Pour réaliser cette vision, la ville de Longueuil s'est engagée par exemple à :

- Faire de l'accessibilité universelle une partie intégrante de toutes ses activités, projets et services dans la limite de ses ressources et capacités.
- Accroître progressivement l'accessibilité des infrastructures, des services municipaux et de l'information transmise par la Ville pour les personnes handicapées.
- Instaurer un processus d'amélioration continu d'identification des obstacles à l'intégration des personnes handicapées afin de réduire ces obstacles ou les éliminer.

Extrait du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2013 - 2015 :

- Considérer des aménagements de type intergénérationnel et le principe d'accessibilité universelle dans la mise en œuvre du plan directeur des parcs et des espaces verts, y incluant des débarcadères.

POLITIQUE FAMILIALE

Adoptée en 2006, la politique familiale de la Ville de Longueuil témoignait d'une volonté concrète d'agir en faveur des familles. Plusieurs orientations, objectifs et actions impliquent le réseau des parcs et espaces verts :

Axes d'intervention 2 – L'enrichissement du milieu de vie des familles

- **Orientation 1 - L'assurance que les familles puissent évoluer dans un milieu de vie sécuritaire.**
 - + Veiller à la sécurité des lieux fréquentés par les familles.

Actions :

 - Poursuivre la réfection et l'entretien des parcs et aires extérieures de jeu en fonction de leur conformité à la norme CAN/CSA-Z614 en vigueur.
 - Consolider la collaboration entre le service de police et les travaux publics afin d'effectuer rapidement les réparations dans les parcs.
- **Orientation 2 - L'aménagement des milieux de vie pensé en fonction des familles.**
 - + Planifier et favoriser l'implantation et la survie des services de proximité nécessaire à la qualité de vie des familles (marché d'alimentation, écoles, services bancaires, transport en commun, clinique médicale, aménagements récréatifs, etc.).
 - + Aménager les lieux fréquentés par les familles de façon à répondre davantage aux besoins spécifiques de celles-ci.

Actions :

 - Aménager davantage d'aires de repos le long des pistes cyclables.
 - Poursuivre l'aménagement des jeux d'eau dans les parcs.
 - Supporter les initiatives du milieu qui visent l'aménagement des jardins collectifs avec une approche familiale (ex. : le coin des petits, animation pour les enfants, initiation à la culture des aliments, etc.).
 - Identifier les parcs susceptibles d'avoir une vocation intergénérationnelle et en planifier l'aménagement au besoin.
 - Aménager des infrastructures d'accueil au Parc de la Cité afin de répondre aux besoins des familles.
 - Aménager, dans certains parcs de quartiers, des patinoires plus conviviales en fonction des besoins des familles (éléments de décoration, refuge chauffé, musique d'ambiance, présence de bancs, etc.).
 - Consolider les infrastructures et les équipements existants
 - + Encourager et solliciter la participation des familles et des acteurs du milieu dans la planification de l'aménagement des quartiers.

Actions:

 - Mettre en place des mécanismes de participation des citoyens et des acteurs du milieu dans le cadre du développement et du redéveloppement des milieux de vie
- **Orientation 4 - La création d'un milieu de vie stimulant et dynamique pour les familles.**
 - + Un milieu de vie stimulant et dynamique pour les familles fait référence à la vitalité sociale et à la qualité de vie collective d'un quartier. Il se caractérise par des services de loisirs diversifiés et par la présence d'une vie communautaire active.
 - + Il met à la disposition des familles un environnement propice aux interactions et donne la possibilité aux membres d'une même famille de se retrouver ensemble.

Axes d'intervention 4 – L'accessibilité: au service des familles

- **Orientation 3 - Des moyens de transport adaptés aux familles.**
 - + Promouvoir et faciliter l'utilisation des modes de transport alternatifs pour se déplacer (transport en commun, vélo, véhicule partagé, covoiturage).

Actions:

 - Poursuivre l'aménagement du réseau cyclable en préconisant une approche mixte (récréative et utilitaire).
 - Améliorer l'entretien de certaines voies cyclables et piétonnières pendant la période du 15 octobre au 15 avril.

POLITIQUE DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES MILIEUX NATURELS

Consciente de la richesse des milieux naturels présents sur son territoire, la Ville de Longueuil s'est dotée en 2005 d'une politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels unique dans le monde municipal. Deux grands objectifs sont poursuivis :

1. Assurer la pérennité des éléments naturels à haute valeur écologique et le maintien de la biodiversité.
2. Planifier de façon concertée et avec une approche intégrée la mise en valeur des milieux naturels d'intérêt.

Pour atteindre ces objectifs, des axes d'intervention sont clairement définis :

- Une caractérisation adéquate de son territoire.
- La création d'un groupe de travail et de chantiers pour les secteurs d'intérêt.
- Un cadre réglementaire approprié pour protéger et mettre en valeur des milieux naturels.
- La mise en place d'un mode de financement et d'une stratégie d'acquisition et mise en œuvre de la Politique.
- L'accessibilité aux milieux naturels.
- La communication de l'état d'avancement des exercices de planification des secteurs d'intérêt écologique.

VISION STRATÉGIQUE DU PLAN D'URBANISME

Le plan d'urbanisme est en cours d'élaboration et une vision a été élaborée. Quelques thèmes touchent les parcs, espaces verts et parcs-nature.

Thème aménagement – Actions :

- Favoriser l'implantation d'un éclairage des espaces publics afin de diminuer l'insécurité et en faire des lieux conviviaux et attirants à toutes heures de la journée.
- Consolider l'offre de services en équipements sportifs et récréatifs.

Thème environnement – Objectifs :

- Prioriser une gestion intégrée des milieux naturels en valorisant la conservation, la protection et la mise en valeur du réseau vert et bleu.
- Favoriser des milieux de vie où le réseau de parcs et d'espaces publics est accessible.
- Créer des outils de planification visant la conservation et la protection de la biodiversité et des écosystèmes à forte valeur écologique.

Thème environnement – Actions :

- Inciter à la mise en œuvre de pratiques et l'utilisation de matériaux qui réduisent les effets des îlots de chaleur et favorisent la gestion écologique des eaux de pluie lors de la création de surfaces de stationnement.
- Poursuivre la protection et la mise en valeur des boisés et des écosystèmes distinctifs.
- Développer des plans d'action pour restaurer et conserver les milieux naturels identifiés selon leur usage (récréatif, conservation, protection, etc.).

- Caractériser les milieux naturels et créer un réseau ou des corridors écologiques de mise en valeur des milieux naturels.
- Assurer une accessibilité aux éléments naturels d'intérêt du fleuve et autres plans et cours d'eau.

Culture et récréotourisme – Actions

- Adopter un Plan directeur du réseau récréatif vert et bleu.
- Assurer une accessibilité publique au fleuve et aux autres plans et cours d'eau.
- Relier les grands espaces verts et bleus.

PLAN DE MOBILITÉ ACTIVE (PMA)

Adopté en mai 2013, le Plan de mobilité active de la Ville de Longueuil vise à améliorer la santé physique de la population et réduire l'usage individuel de l'automobile afin d'en atténuer les impacts sur l'environnement en proposant une réelle alternative par des aménagements conviviaux et sécuritaires. Plusieurs objectifs concernent plus spécifiquement le réseau des parcs et espaces verts de même que l'ensemble du réseau cyclable :

Objectif 4 : Compléter le maillage du réseau cyclable et accroître la connectivité pédestre

- Action 11 : Compléter le maillage du réseau cyclable pour assurer des itinéraires continus
 - + Compléter les liens manquants vers les pôles de loisirs majeurs (parc de l'île Charron, parcs nationaux des Îles-de-Boucherville et du Mont-Saint-Bruno)

Objectif 7 : Offrir des commodités aux lieux de destination pour les usagers des transports actifs

- Action 19 : Améliorer l'offre de stationnements pour vélos sur le territoire.
 - + Identifier les sites potentiels d'aménagement de stationnements pour vélos en fonction de la demande, particulièrement à proximité des pôles commerciaux et de transports collectifs, des secteurs institutionnels et culturels.
 - + Adapter le nombre de supports à vélo disponibles à proximité des bâtiments et équipements municipaux selon les besoins définis par le milieu.

Objectif 9 : Améliorer le confort des piétons et des cyclistes par des trottoirs, du mobilier urbain et de la végétation

- Action 25 : Tenir compte des besoins de la population, notamment les aînés, dans l'aménagement des parcours cyclables et piétonniers
 - + Ajouter des bancs, des buvettes et des aires de repos ombragées favorisant les pauses et les échanges dans les parcs et le long des parcours ciblés.
 - + Ajouter et rendre plus accessibles les services de toilettes dans les parcs.
 - + Améliorer l'éclairage dans les grands parcs, près des grands équipements et le long de certaines rues.

2 | Usagers et besoins

Des parcs et espaces verts adaptés aux milieux de vie

L'étude des besoins vise à mettre en relation le réseau municipal d'espaces verts avec les besoins des clientèles et les composantes intrinsèques au milieu. Dans un environnement urbain, la présence de parcs et espaces verts est souvent associée à des effets positifs sur l'environnement de même que sur la santé physique et mentale de la population. Ils peuvent contribuer à la qualité de vie au sein des quartiers en offrant un environnement favorable à l'adoption d'un mode de vie sain et actif

« Plusieurs études suggèrent que les espaces verts urbains sont associés à une meilleure santé autorapportée et diagnostiquée, un meilleur niveau d'activité physique, un moindre taux de mortalité, moins de symptômes psychologiques, moins d'anxiété, de dépression et de stress, et un niveau de cohérence sociale plus important. De plus, quelques études suggèrent que ces liens sont plus forts parmi les groupes de la population les plus désavantagés. [...] il semble que les espaces verts sont très importants pour la santé en milieu urbain et doivent être considérés comme un élément central lors de la planification urbaine. » (INSPQ, 2011, p. 2)

Plus que de simples espaces de détente et de récréation, les parcs et espaces verts doivent être en cohésion avec les besoins qui caractérisent les différents secteurs. Afin d'assurer une offre équilibrée et adaptée sur l'ensemble du territoire de la Ville de Longueuil, il importe de :

- Connaître les tendances qui émergent;
- Connaître les usagers des parcs et espaces verts;
- Comprendre les usages actuels des parcs et espaces verts;
- S'assurer de la bonne répartition des parcs et espaces verts sur le territoire.

Les attributs d'un bon espace public selon PPS

Pour l'organisme New Yorkais *Projects for public space (PPS)*, un espace public réussi réuni quatre grandes qualités¹ :

1. **Accessibilité** — connectivité, environnement, accès
2. **Activité et usage** — vivant, amusant, engageant
3. **Confort et image** — sécuritaire, propre, attrayant
4. **Sociabilité** — voisinage, accueil, interaction

1. Project for public spaces (PPS), 2009. *What Makes a Successful Place?*, En ligne, consulté en février 2013 : www.pps.org/reference/grplacefeat/

Tendances et nouvelles approches

Alors que, jusqu'à tout récemment, la planification des parcs reposait sur des approches mises en place dans les années 1960 pour répondre aux besoins des cohortes de jeunes baby-boomers, plusieurs pratiques émergentes forcent la révision des codes établis. Nous dresserons un portrait des prévisions sous trois angles :

1. **Nouvelles pratiques récréatives**
2. **Nouvelles valeurs et politiques publiques**
3. **Nouvelles pratiques professionnelles**

Nouvelles pratiques récréatives

UNE TENDANCE DÉMOGRAPHIQUE DOMINANTE : LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

Les tendances démographiques ont un rapport certain avec la pratique d'activités dans les espaces extérieurs collectifs. Au premier plan, le vieillissement annoncé de la population changera les besoins dans les parcs et espaces verts. Alors que les activités réservées aux aînés étaient autrefois associées aux clubs de l'âge d'or et aux terrains de pétanque, les premiers retraités issus de la génération baby-boomer montrent un intérêt pour une nouvelle gamme de services. Ils souhaitent demeurer actifs socialement et physiquement.

À l'automne 2012, la Ville de Longueuil a mené un sondage auprès de sa population aînée afin de guider son plan d'action dans le cadre de la démarche Municipalité amie des aînés. Parmi les questions touchant aux parcs et espaces verts, les principales préoccupations relevées sont les suivantes :

- Près de la moitié des répondants ont affirmé fréquenter les parcs ainsi que les parcours piétonniers et cyclables au moins une fois par semaine.
- Les grands parcs sont à l'heure actuelle les plus connus et appréciés des aînés. Le parc Michel-Chartrand, le parc de la Cité et le tronçon cyclable/piétonnier Desaulniers offrent une diversité d'activités et de lieux de rencontre prisés par tous les groupes d'âge.
- Les répondants souhaitent les parcs mieux équipés en équipements de services pour répondre à leurs besoins : toilettes publiques, fontaines à boire, bancs de parcs le long des sentiers, espace de repos dans les aires ombragées et éclairage.
- Jugés intéressants et complémentaires à l'offre par les *boomers*, les stations d'exercices, les terrains de pétanque et les parcours d'activités physiques ne sont pas rapportés par la clientèle aînée plus âgée comme des équipements prioritaires à développer. Ainsi, l'implantation d'équipements d'exercices dans les parcs ne s'adresse pas spécifiquement à une clientèle aînée. Ces installations spécialisées sont davantage associées à des activités de plein air et de récréation. Elles sont complémentaires aux activités physiques qui peuvent être pratiquées de manière libre dans les parcs (course à pied, marche, ski de fond, raquette, vélo, etc.).

LA VALORISATION DU LOISIR MULTIGÉNÉRATIONNEL

Les différentes générations sont de plus en plus appelées à cohabiter à travers des aménagements inclusifs qui offrent des activités pour tous les groupes d'âge sans les isoler les uns des autres. Dans la grande majorité des familles, les deux conjoints occupent un emploi. Afin de concilier les pôles travail-famille, le loisir en famille prend de la valeur et requière des activités aux plages horaires flexibles qui peuvent être pratiquées lorsque le temps le permet. Ainsi, lors de la partie de soccer d'un membre de la famille, les autres membres de la famille trouvent autour du terrain un lieu de socialisation pour rencontrer des voisins de même que des espaces d'activités libres et de détente.

Alors que la famille représente la clientèle typique des parcs, deux groupes d'âge sont souvent polarisés dans les espaces publics récréatifs. Les installations qui s'adressent aux clientèles aînées et aux clientèles adolescentes sont généralement isolées des autres espaces de programmation extérieurs. Les aînés rapportent un sentiment d'insécurité vis-à-vis les groupes de jeunes rassemblés dans les espaces publics. Cet enjeu de cohabitation doit être pris en compte dans les projets d'aménagement qui favorisent les relations intergénérationnelles. Les consultations récentes auprès d'organismes et groupes de citoyens ont révélé une volonté des différents groupes d'utilisateurs d'être rassemblés près des espaces collectifs de récréation de manière à pouvoir voir et être vus.

Pour représenter les tendances et besoins actuels, les parcs doivent être considérés comme des milieux de vie pour tous au sein des quartiers.

LA RECHERCHE DE SENS ET D'EXPÉRIENCE

Parmi les phénomènes sociaux remarquables, on constate la réduction du temps libre disponible pour les loisirs chez les personnes actives. Ainsi, le temps libre disponible ne permet pas toujours de s'engager sur une base régulière. Dans ce contexte, les périodes consacrées aux loisirs doivent permettre une expérience stimulante, efficace et entière. En contrepartie, les besoins en équipements spécialisés sont multipliés par la diversification des pratiques sportives et de plein air. Le défi est donc de concilier la cohabitation d'équipements spécialisés avec des espaces récréatifs souples et adaptés aux réalités de chaque milieu de vie.

Alors qu'autrefois les activités de loisirs étaient perçues comme un lieu d'évacuation des préoccupations et une obligation associée à une bonne hygiène de vie, ils sont devenus une expérience complète. Dans cette recherche de sens, on reconnaît des valeurs de dépassement de soi, de prise en charge de sa destinée et de connexion avec les autres et l'environnement qui nous entoure. La simple activité de loisir n'est pas le seul facteur qui conduit à la réalisation de cette expérience. L'environnement, la qualité des installations, l'ambiance, les autres usagers, la disponibilité, la sécurité ou l'animation contribuent à définir la satisfaction obtenue dans la pratique d'activités de loisirs et le développement de nouveaux intérêts.

LA DOMINANCE DE LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS LIBRES

La diversité des modes d'occupation ne permet plus de planifier les activités de loisirs seulement en fonction d'un horaire de soir ou de weekend. La diversification des modes de vie morcelle les temps libres qui peuvent être consacrés aux activités de récréation. Aujourd'hui, pour la majorité de la population, la pratique libre domine la pratique d'activités organisées.

La demande est donc forte pour des espaces d'activités non structurées, et ce chez toutes les cohortes démographiques. L'aménagement des parcs et espaces publics extérieurs doit contribuer à offrir une multitude d'usages. Les nouveaux équipements doivent être multifonctionnels lorsque possible de manière à maximiser les aménagements et les usages. Ainsi, un terrain de soccer occupé les soirs pour l'entraînement d'équipes juniors pourrait offrir un espace propice aux jeux de ballons en famille durant les weekends à condition d'être accessible.

UN INTÉRÊT GRANDISSANT POUR LE PLEIN AIR

En complémentarité avec la dominance d'activités libres et la recherche d'authenticité dans les activités de loisirs, on constate un accroissement des activités de plein air en toutes saisons. La marche, la bicyclette, la course à pied et le jardinage sont identifiés parmi les activités de loisirs préférées des Québécois.

Ce constat peut se montrer réconfortant, car de manière paradoxale, les intervenants en santé et services sociaux constatent une baisse alarmante de l'activité physique chez toutes les tranches d'âges. Les statistiques montrent clairement une baisse de la pratique d'activités sportives au fil des décennies. En 1992, 45 % des Canadiens affirmaient pratiquer un sport, 34 % en 1998 et 28 % seulement en 2005¹.

La Ville de Longueuil a mis en place une division Plein air et animation des grands parcs en 2011 au sein de la Direction de la culture, du loisir et de la vie communautaire.

LA POPULARITÉ CROISSANTE DE L'AGRICULTURE URBAINE

Parmi les grandes tendances de loisirs, on dégage une montée de la confection artisanale parallèlement à un intérêt pour la nature. Les préoccupations environnementales peuvent alors se traduire par un intérêt pour l'horticulture, la culture potagère, le compostage, l'ornithologie et autres activités liées à la nature que l'on peut pratiquer non loin de chez soi.

Alors que de plus en plus de citoyens sont soucieux des méthodes de production et de transformation alimentaire, l'agriculture urbaine gagne en popularité avec des expériences qui se multiplient sous forme de jardins résidentiels, de jardins collectifs ou communautaires, de jardins institutionnels, de projets de compostage, d'initiatives de verdissement urbain ou de projets agricoles de nature socio-éducative. Certains intervenants associent également la pratique de la culture potagère en milieu urbain à un outil potentiel de sécurité alimentaire chez les groupes sociaux défavorisés. Du point de vue des saines habitudes de vie, les jardins communautaires et collectifs peuvent jouer un rôle éducatif en faveur d'une alimentation saine et diversifiée.

À l'été 2012, la Ville de Montréal a mené une vaste consultation publique sur le thème de l'agriculture urbaine qui a été déclenchée par une démarche citoyenne regroupant près de 30 000 signataires. À Longueuil, quelques initiatives sont connues et certains jardins collectifs et communautaires sont soutenus par la municipalité par le biais de la Direction de la culture, du loisir et de la vie communautaire.

Bien que cette tendance demeure naissante, il importe d'anticiper les demandes qui pourraient émerger et positionner dès maintenant les politiques municipales sur ce thème.

LA PROGRAMMATION D'ACTIVITÉS ÉPHÉMÈRES

À l'image de nombreuses villes, Longueuil voit les activités culturelles et festives occuper une place grandissante dans la programmation des espaces publics. Alors que la planification mise traditionnellement sur des infrastructures spécialisées en réponse aux besoins de chaque activité, la multiplication des événements temporaires expose une tendance inverse. Les activités festives sont nombreuses : le Festival international de Percussions de Longueuil, le marché de Noël & des Traditions, les séances de cinéma en plein air, la danse dans les parcs ou les théâtres mobiles extérieurs en sont de bons exemples. Pour permettre la flexibilité des activités, les infrastructures permanentes doivent alors être compatibles avec l'installation de structures temporaires.

L'exemple des pianos publics

Le concept « *Play Me I'm Yours!* » a vu le jour en Angleterre en 2008 à l'initiative de l'artiste londonien Luke Jerram. Pas moins de 35 métropoles ont installé des pianos sur la rue ou dans les parcs menant à plus de 700 pianos disponibles pour des citoyens à travers le monde. En très peu de temps, ces pianos se sont vus

1. Bulletin de l'Observatoire québécois du loisir – Volume 7 Numéro 10, 2010.

adoptés par les passants, créant des attroupements spontanés autour de l'instrument. L'installation offre des occasions de rencontres dans les voisinages, initie les jeunes et moins jeunes à la culture et devient même parfois un club social autour duquel s'organise des spectacles en plein air sur une base régulière.

L'INTRODUCTION DES TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES DANS LES PARCS

De plus en plus de villes offrent la connexion à internet sans fil dans les places publiques et les parcs. Cette tendance s'inscrit dans une démocratisation de l'espace public où tous ont accès aux outils de communication contemporains. La Ville de Longueuil mène actuellement un exercice de faisabilité pour l'installation de bornes WiFi dans les parcs publics.

Dans la même lignée, on voit apparaître de plus en plus d'informations interactives sur le domaine public. Les utilisateurs de téléphone intelligent peuvent parcourir les parcs avec des cartes adaptées ou des applications créées sur mesure. La signalisation permet bien souvent l'obtention de données supplémentaires par la numérisation d'un code compatible avec les appareils mobiles. Ainsi, l'introduction des technologies numériques sur le domaine public accroît les possibilités d'échange entre l'administration publique et les citoyens. Accessibles, ces technologies offrent à tous des moyens pour s'approprier les parcs publics.

Nouvelles valeurs et politiques publiques

DÉVELOPPEMENT DURABLE

À l'instar de plusieurs grandes villes nord-américaines, la Ville de Longueuil entame la mise en œuvre d'un plan stratégique de développement durable. Les orientations adoptées devront guider les actions entreprises dans chacun des grands pôles d'activités municipales. La volonté de l'administration de s'engager dans une telle démarche fait écho aux préoccupations citoyennes envers l'environnement, les changements climatiques et l'héritage légué aux générations futures.

Les parcs, espaces verts et milieux naturels sont évidemment désignés pour la mise en œuvre de politiques sérieuses dans ce domaine.

PLANIFICATION, AMÉNAGEMENT ET SANTÉ PUBLIQUE

Au 19^e siècle, les villes ont dû mettre en place des infrastructures majeures de santé publique alors que les populations urbaines faisaient face à des enjeux de santé majeure (épidémies, accès à l'eau, etc.). La construction d'aqueducs acheminant l'eau potable, la mise en place de système d'égout et de collectes des ordures attestent des mesures d'amélioration de l'hygiène urbaine. Les systèmes de parcs et espaces verts aménagés dans le même objectif regagnent de nos jours un rôle fondamental en santé publique. Il devient de plus en plus clair que tout l'aménagement de l'espace public joue un rôle prépondérant sur nos habitudes de vie. Au premier plan, l'aménagement de la rue influence nos modes de déplacement. Les parcs, espaces verts et parcs-nature doivent indéniablement être mis à contribution pour faire bouger la population et agir sur la qualité de l'environnement.

Depuis 2000, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) met en lumière les liens entre urbanisme et santé. Pionnière, la ville de New York a choisi de lutter contre l'obésité et les mauvaises habitudes de vie associées aux maladies comme le cancer, en adoptant une stratégie en santé, planification et design qui a mené à des modifications profondes dans les façons d'aménager la ville. À peine cinq ans plus tard, l'administration new-yorkaise estime le recul de l'obésité chez les enfants à 5,5 %².

Au Québec, l'Institut national de santé publique propose des mesures pour transformer nos habitudes de vie en agissant entre autres sur l'environnement physique. Le gouvernement soutient les municipalités à l'aide de différents projets et programmes.

2. *Center for Active Design*, <http://centerforactivedesign.org/impact/>, site internet consulté en juillet 2013

Lutte aux îlots de chaleur urbains

Parmi les préoccupations environnementales, la lutte aux îlots de chaleur urbains est devenue pour les gouvernements un enjeu de santé publique. Puisque dans les régions urbaines le territoire est majoritairement bâti ou asphalté, les températures peuvent y être de 5° à 10° supérieurs par rapport aux régions rurales environnantes. Par conséquent, lors d'épisodes caniculaires, les décès associés à la chaleur et la pollution atmosphérique sont plus nombreux.

Les municipalités sont appelées à repenser les méthodes d'aménagement pour atténuer l'effet de chaleur urbain en offrant des zones de fraîcheur. Les parcs et espaces verts sont naturellement indiqués pour contribuer à cet effort par le choix de matériaux qui n'emmagent pas la chaleur, par la plantation d'arbres à grand déploiement et par le maintien d'une offre suffisante.

Mobilité active

Les acteurs en santé publique s'entendent pour pointer nos modes de vie comme facteur considérable sur la santé des collectivités. L'environnement bâti, l'étalement urbain, la forte dépendance à l'automobile pour les déplacements et l'accessibilité aux espaces verts font partie des facteurs qui participent à la santé des citoyens et la réduction des impacts environnementaux.

Puisque la Direction du génie, avec son service des parcs et espaces verts, est responsable de déployer et d'améliorer les aménagements cyclables et piétonniers, il importe de développer des objectifs de mise en œuvre qui agiront en faveur du transport actif. Pour ce faire, le Plan de mobilité active de la Ville de Longueuil guide les actions à prendre.

Accessibilité universelle

En 2006, le gouvernement du Québec estimait que 10 % de la population totale était handicapée (Veillette & Lacasse, 2012). Ce chiffre ira sans conteste en augmentant compte tenu du phénomène de vieillissement de la population. Afin d'assurer une qualité de vie à tous, la Ville de Longueuil s'est outillée en 2006 d'un plan d'intervention à l'égard des personnes handicapées. Des mesures ont déjà été prises et plusieurs autres identifiées pour assurer l'accessibilité de tous aux édifices publics. L'accès aux espaces extérieurs collectifs se présente également comme un enjeu important pour l'accessibilité des citoyens.

La Ville de Longueuil est soucieuse de voir ses parcs, ses espaces verts, ses parcours cyclables et piétonniers de même que ses parcs-nature accessibles à tous ses citoyens, sans exception, conformément à son énoncé en accessibilité universelle adopté au printemps 2013.

PLAN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE DE LONGUEUIL

En 2005, « la Ville de Longueuil se donne comme mission de contribuer à l'amélioration continue de la qualité de vie de ses citoyennes et de ses citoyens en favorisant une approche intégrée de développement urbain, culturel, économique, social et communautaire, le tout dans une perspective de développement durable » (Longueuil V. d., Plan de développement social et communautaire, 2006). Trois valeurs fondamentales conduisent l'administration pour la mise en œuvre des grands principes de ce plan : l'égalité, l'équité et la justice sociale.

Les milieux de vie que constituent les parcs de la ville de Longueuil participent à offrir des opportunités de développement des relations, renforcent le sentiment d'appartenance et permettent la tenue d'activités engageantes pour les citoyens.

Nouvelles pratiques professionnelles

DÉSIR DE PARTICIPATION DES CITOYENS

Les citoyens, les groupes qui les représentent de même que les entreprises et institutions demandent de plus en plus à être consultées et écoutées quant à la prise de décisions qui auront une incidence sur l'espace collectif et l'utilisation du territoire. L'exercice démocratique municipal offre de plus en plus d'espace d'expression pour les citoyens désirant participer à la définition des milieux de vie qui les entourent. Un bureau de l'information et de la consultation a d'ailleurs été récemment créé au sein de la Direction des communications de la Ville de Longueuil.

La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) établit les règles de base en matière d'information et de consultation publique. Cependant des mécanismes peuvent être approfondis pour impliquer, au-delà du cadre réglementaire, les citoyens, les groupes communautaires et les entreprises dans les projets d'aménagement. La consultation en amont peut faciliter la définition des besoins et des contraintes dès la planification des projets. Les exercices de participation citoyenne peuvent favoriser l'acceptabilité sociale des projets alors que les individus engagés peuvent devenir des porte-étendards des actions municipales.

COLLABORATION INTERDISCIPLINAIRE

De manière traditionnelle, la gestion des problématiques urbaines privilégie une approche par disciplines cloisonnées aussi nommée « gestion en silos ». Néanmoins, dans les villes, les enjeux en développement durable, en environnement et en santé sont influencés par des facteurs multiples qui outrepassent les créneaux de chacun des spécialistes. Pour s'attaquer aux nouvelles problématiques urbaines, la collaboration intersectorielle³ est donc toute désignée pour mesurer correctement les efforts à consentir, éviter le dédoublement des activités et la confusion des rôles, et ce, au service des collectivités.

Bien que de tels modes coopératifs soient optimaux pour gérer les défis du 21^e siècle, ils peuvent s'avérer difficiles à mettre en place pour les organisations publiques. Puisqu'elle mobilise des acteurs diversifiés, la planification des parcs se prête naturellement à de telles collaborations.

3. Barton, H., & Tsourou, C. (2004). *Urbanisme et santé*. Organisation mondiale de la santé, France.

Clientèles des parcs

Il importe de clarifier d'entrée de jeu que l'offre de services dans les parcs et espaces verts ne cible pas un profil particulier d'utilisateurs. Dans son Énoncé de politique 2000, l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) observe que « *certains besoins sont clairs par des groupes d'intérêts ou de pression bien organisés et bruyants. D'autres sont plus silencieux, mais non moins réels, émanant de catégories sociales qui arrivent plus difficilement à s'organiser et à se faire entendre.* »

Certains parcs spécialisés servent des groupes d'utilisateurs bien précis pour permettre de répondre à des besoins particuliers dans les parcs et espaces verts. Dans cette catégorie, on retrouve les parcs canins ou le port de plaisance. Mis à part ces sites, il est souhaitable d'offrir la plus large cohabitation possible des utilisateurs dans les parcs et éviter les accommodements de groupes particuliers au détriment d'autres utilisateurs dans un souci d'équité.

Le réseau des parcs et espaces verts doit être en mesure d'accueillir l'ensemble de la population, en offrant une diversité de services et d'activités pour répondre aux besoins de tous, en conformité avec ses missions sociale, environnementale et communautaire.

Dans les parcs, espaces verts et parcs-nature, les utilisateurs sont multiples. De manière non limitative, voici un bref profil de quelques-uns d'entre eux.

LES FAMILLES ET LES CITOYENS DE TOUS ÂGES

C'est la clientèle naturelle des parcs puisque ces derniers sont avant tout des milieux de vie au sein des quartiers. De manière traditionnelle, le parc de proximité, de voisinage ou de quartier doit desservir son environnement immédiat. Les individus de même que les familles s'y rendent idéalement à la marche ou à vélo.

Dans un sondage réalisé en 2012 auprès de la population longueuilloise, près de la moitié des répondants de plus de 18 ans affirment utiliser un autre mode de transport que la voiture pour les déplacements vers les lieux de loisirs / divertissement. De ce nombre, 26 % choisissent le vélo et 14 % la marche pour des raisons de santé et d'activité physique.

LES ASSOCIATIONS SPORTIVES

Fortement présentes dans les parcs, les associations sportives constituent des organismes reconnus par la Direction de la culture, du loisir et de la vie communautaire qui bénéficient d'ententes d'utilisation des plateaux sportifs. Les associations ont pour objectif la promotion locale d'activités sportives en lien avec les fédérations provinciales et nationales. Elles représentent des partenaires de taille pour la Ville dans la programmation des plateaux sportifs où elles enseignent les différentes disciplines, organisent des tournois et développent l'offre de service. Pour répondre à l'ensemble des clientèles, un enjeu de partage équitable des infrastructures aménagées par la municipalité demeure important entre les groupes organisés et les utilisateurs diversifiés qui fréquentent les aménagements de manière informelle.

LES INSTITUTIONS ET GROUPES COMMUNAUTAIRES

Aussi partenaires reconnus par la Ville de Longueuil, certains organismes visent le regroupement d'amateurs autour d'une pratique de loisirs ciblée (ornithologie, astronomie, etc.). Les membres fréquentent alors les parcs pour y observer la faune, la flore ou les étoiles.

D'autre part, certaines institutions communautaires font partie d'ensembles institutionnels qui les positionnent à côté, face ou même dans un parc (par exemple, des centres de loisirs ou des maisons de quartier). Les usagers de ces centres communautaires peuvent alors occuper le parc de manière soutenue en regroupant la communauté autour d'activités de loisirs, de plein air et de vie communautaire. Ils forment une présence favorable dans le parc en l'animant, en occupant les espaces et en portant un regard vigilant sur les activités qui s'y déroulent au quotidien.

LES MILIEUX DE GARDE

Les services de garde sont nombreux à visiter les parcs avec des groupes d'enfants de 6 mois à 5 ans. Il s'agit de garderies en milieu familial établies dans tous les quartiers résidentiels ou de centres de la petite enfance (CPE). Dans plusieurs cas, les garderies bénéficient d'installations suffisantes pour effectuer des sorties extérieures avec les petits sur leur terrain, en conformité avec les exigences du ministère de la Famille (MFA). Néanmoins, certaines installations n'offrent pas suffisamment d'espaces pour la tenue d'activités extérieures stimulantes. Les parcs constituent alors des espaces de choix pour les sorties quotidiennes. En contrepartie, les exigences du MFA étant plus rigoureuses pour assurer la sécurité des bambins, des requêtes sont régulièrement adressées à la Ville de Longueuil par les responsables de services de garde pour mettre en place plus de mesures de sécurité.

LES CAMPS DE JOUR ESTIVAUX

Plusieurs camps de jour offrent des activités estivales dans les parcs de la Ville. Par exemple, des organismes à but non lucratif ou des groupes communautaires planifient depuis de nombreuses années des activités stimulantes pour les jeunes dans le parc Michel-Chartrand, le parc Gentilly et le parc Armand-Racicot. Durant les vacances scolaires, ces organismes, soutenus par la Ville, favorisent l'activité physique, le développement individuel et la création de liens sociaux pour les jeunes de 5 à 12 ans.

LES AÎNÉS ET LES PERSONNES HANDICAPÉES

La ville de Longueuil a entrepris en 2012 une démarche Municipalité amie des aînés reconnue par l'Organisation mondiale de la santé. Dans ce cadre, la présence d'espaces verts revêt une importance particulière pour les clientèles aînées. Alors que les instances en santé publique valorisent le « vieillissement actif », il incombe aux responsables des parcs, espaces verts et voies cyclables d'assurer des aménagements extérieurs appropriés pour cette clientèle. L'OMS illustre un certain nombre de facteurs qui influenceront les aînés dans leur occupation de l'environnement urbain. Par exemple :

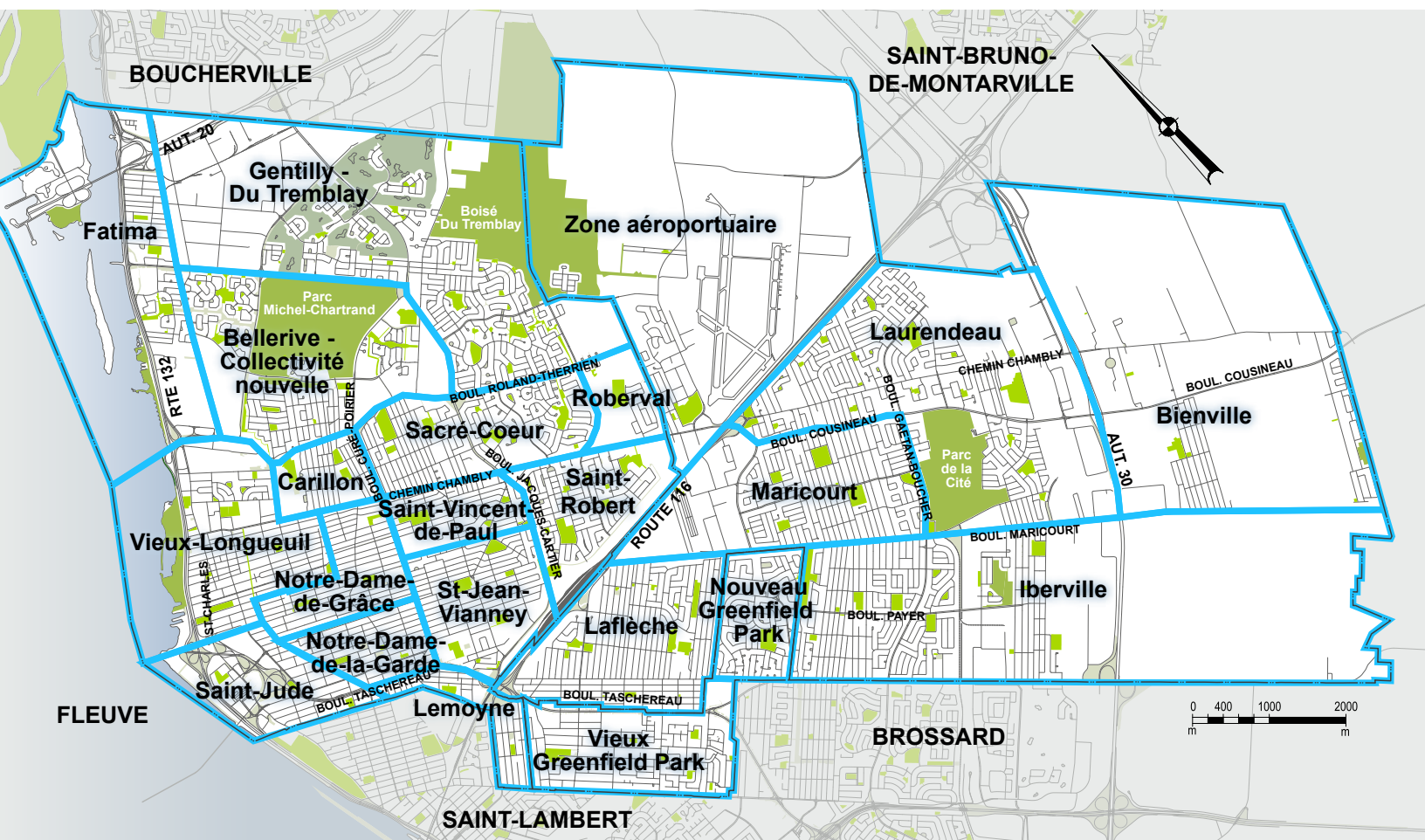
« La présence de bancs où s'asseoir est généralement considérée comme un confort indispensable et légitime pour les aînés: nombreuses sont les personnes âgées qui peuvent difficilement faire à pied le tour de leur quartier sans un banc où se reposer. » (OMS, 2007)

Autrement, certains regroupements de personnes handicapées fréquentent les parcs sur une base régulière pour y pratiquer des activités organisées comme la marche ou la pétanque. Notamment, des centres spécialisés en réadaptation utilisent fréquemment les grands parcs Michel-Chartrand et de la Cité dans le cadre de leurs interventions auprès de leur clientèle.

Portrait socio-économique

Afin de bien mesurer les besoins des usagers pour l'ensemble du territoire, les données socio-économiques ont été analysées par quartiers. Nous utiliserons les données disponibles les plus récentes soit celles de 2011 et 2006. Cependant, plusieurs données du recensement de 2011 permettent difficilement les comparaisons et devront être préalablement échantillonnées en fonction des limites territoriales de chaque quartier. Le présent volet utilise donc les variables de 2006 qui pourront être bonifiées ultérieurement en fonction des données les plus récentes recueillies.

CARTE DES QUARTIERS POPULAIRES DE LA VILLE DE LONGUEUIL



Profil de l'arrondissement Vieux-Longueuil

L'arrondissement Vieux-Longueuil accueille 58 % de la population de la ville avec 136 739 habitants. De ce nombre, 35,7 % des personnes vivent seules, un taux plus élevé que dans les deux autres arrondissements de Longueuil.

On y trouve en moyenne 2,2 personnes par ménages, moins que dans Saint-Hubert (2,6) et Greenfield Park (2,5) où l'on remarque plus de foyers composés de familles. Dans le Vieux-Longueuil, ces dernières représentent en moyenne 61,1 % des ménages contre 75 % à Saint-Hubert et 71,8 % dans Greenfield Park.

Le vieillissement de la population est plus marqué dans trois (3) quartiers : Carillon, Saint-Jude et Vieux-Longueuil. En contrepartie, les jeunes et les familles sont prédominants dans les secteurs Bellerive, Gentilly, Roberval et Sacré-Cœur.

Logement et cadre bâti

Chaque arrondissement présente des typologies d'habitations distinctes, propres aux époques de développements du territoire. L'arrondissement Vieux-Longueuil, dont plusieurs quartiers sont anciens, voire patrimoniaux, présente une densité 2,25 fois plus élevée que son voisin, Saint-Hubert. La typologie d'habitation y est plus diversifiée, avec une proportion d'immeubles résidentiels qui avoisine les 60 %. Le taux de locataires y est élevé avec un taux moyen de 56 % contre 27 % à Saint-Hubert et 30 % à Greenfield Park.

- Sacré-Cœur et Saint-Vincent-de-Paul sont les quartiers les plus denses (plus de 6 000 hab./km²) suivis de LeMoine et Notre-Dame-de-Grâce.
- Le secteur Saint-Jude présente une proportion importante d'immeubles de plus de 5 étages.
- Plusieurs quartiers présentent une forte proportion de locataires. Plus de 65 % de la population occupe un logement loué dans Carillon, LeMoine, Sacré-Cœur, Saint-Jean-Vianney, Saint-Jude, Saint-Vincent-de-Paul et Vieux-Longueuil.

Revenu

Le revenu médian des ménages (55 523 \$) est nettement inférieur à celui des arrondissements voisins. Plusieurs quartiers montrent des indicateurs qui permettent de reconnaître les signes d'un niveau plus élevé de défavorisation. Parmi ceux-ci, on identifie les secteurs LeMoine, Sacré-Cœur, Carillon, Saint-Jean-de-Vianney et Saint-Vincent de Paul.

BELLERIVE – COLLECTIVITÉ NOUVELLE

Dans le quartier Bellerive - Collectivité nouvelle, les indicateurs dressent le portrait d'un quartier à dominance familiale qui est très favorisé. Avec en son cœur le parc Michel-Chartrand, le secteur présente une typologie d'habitations diversifiées, de la résidence unifamiliale à l'immeuble de plus de 5 étages.

- + Les jeunes de moins de 20 ans représentent 25 % de la population du quartier, dont 13 % ont entre 5 et 14 ans.
- + Revenus médians des ménages supérieurs à la moyenne (105 846 \$), le plus élevé de la ville de Longueuil qui se situe en moyenne à 67 276 \$.
- + Un haut taux de scolarisation (90 %).

CARILLON

D'une superficie de 1 km², le secteur Carillon est un des plus petits des quartiers de Longueuil. Les données socio-économiques laissent voir pour ce secteur des indices de défavorisation pour une population vivant de plus en plus seule :

- + Le revenu moyen des ménages (34 607 \$) est nettement inférieur à la moyenne de la Ville de Longueuil qui se situe à 58 112 \$

- + Un faible taux de scolarisation avec 27 % de la population active qui n'a pas obtenu de diplôme d'études secondaires.
- + Une forte majorité de locataires (76 %) comparés à 56 % pour l'arrondissement Vieux-Longueuil et 46 % pour l'ensemble de la ville de Longueuil.
- + Un nombre significatif de personnes vivant seules : 46,7 %, le 3^e plus haut taux de l'arrondissement comparativement à 31,4 % à l'échelle de la ville de Longueuil.
- + Les familles représentent seulement 52 % des ménages comparés à 61,1 % pour le reste de l'arrondissement. 18,5 % de la population est âgée de moins de 20 ans, un taux un peu sous la moyenne de la population longueuilloise.

FATIMA

Ce quartier est plutôt représentatif de l'arrondissement Vieux-Longueuil avec des indicateurs démographiques et socioéconomiques qui se situent dans la moyenne. Quelques facteurs cependant le distinguent :

- + Le revenu médian des ménages est un peu supérieur à la moyenne de l'arrondissement.
- + Une population immigrante moins importante (8 %) que dans l'ensemble de l'arrondissement (12 %).
- + Un taux d'activité légèrement supérieur à la moyenne avec 73 % contre 67 % pour l'ensemble de la ville de Longueuil.

GENTILLY - DU TREMBLAY

La lecture des indices socioéconomiques montre un quartier au caractère familial dominant, favorisé matériellement et socialement. L'habitation unifamiliale de type maison individuelle, jumelée ou en rangées, constitue le cadre bâti dominant. Cette morphologie laisse croire en une forte accessibilité à des espaces extérieurs domestiques.

- + On observe une forte proportion de jeunes de 20 ans et moins (25,8 % de la population en 2006). D'autres parts, les familles composent 78 % des ménages
- + Un taux d'activité (75 %) supérieur à la moyenne de la ville (67 %)
- + Le revenu médian des ménages s'élève à 81 800 \$, soit significativement plus élevé que la moyenne de la Ville de Longueuil à 58 112 \$.
- + Le taux de scolarisation y est élevé à 89 %.

LE MOYNE

Le cadre bâti est composé de nombreux immeubles résidentiels de 5 étages et moins et de 5 étages et plus. Dans ce secteur, 71 % de la population est locataire et le type d'habitation majoritaire permet de présager d'un faible niveau d'accessibilité à des cours extérieures privées. À la limite ouest du territoire de l'arrondissement Vieux-Longueuil, le secteur LeMoynes se trouve isolé géographiquement par le boulevard Taschereau.

Outre les frontières physiques, les données démographiques distinguent le quartier LeMoynes à plusieurs égards :

- + On observe une forte proportion de jeunes de 34 ans et moins (43,1 % de la population en 2006).
- + La proportion de gens vivant seuls est élevée à 45,9 % comparativement à 31,4 % à l'échelle de la ville de Longueuil.
- + La population immigrante a connu une hausse de 3,6 % entre 2001 et 2006 pour atteindre 9 % de la population totale. La part relative de l'immigration récente (moins de 5 ans) est importante puisqu'elle représente 38 % de la population immigrante du secteur.

Finalement, à la lecture des indicateurs socio-économiques, on constate que le quartier Le Moyne constitue un milieu défavorisé⁴ :

- + Le taux de scolarisation y est faible avec une proportion de 30,9 % de la population active qui n'a pas obtenu de diplôme d'études secondaires.
- + Le taux de monoparentalité qui se situe à 29,6 % est supérieur à la moyenne longueuilloise, évaluée à 20,5 %.
- + Le nombre de ménages à faible revenu avant impôt a connu une hausse de 2,3 % entre 2001 et 2006 atteignant une proportion de 34,4 %.

Le quartier LeMoyne fait l'objet d'un programme de Revitalisation urbaine intégrée (RUI).

NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

Le secteur Notre-Dame-de-Grâce présente une population diversifiée et une plus grande densité d'occupation. Ces facteurs sont symboliques de la mixité des usages et fonctions du quartier. Le cadre bâti y est typique du développement de la ville de Longueuil entre 1945 et les années 1970. La typologie d'habitations est variée, mais présente une proportion significative (66 %) d'immeubles multi logements de 5 étages ou moins.

- + Une densité d'occupation plus importante que la moyenne municipale : 5 079 habitants au km² comparativement à 2038 pour l'ensemble de la ville.
- + 69 % du bâti construit avant 1970 dont 38 % construit avant les années 1960 dans la période d'après-guerre.
- + Le revenu médian de ménages se retrouve sous la moyenne de la Ville de Longueuil avec 45 202 \$.
- + 63 % des logements sont loués.
- + La proportion des ménages composés de personnes vivants seules est plus élevée que la moyenne avec 42 %.

NOTRE-DAME-DE-LA-GARDE

Les conditions matérielles et sociales sont très similaires à celles observées dans le quartier voisin Notre-Dame-de-Grâce. Le développement du territoire s'est réalisé à la même époque avec des paramètres similaires. Quelques facteurs qui distinguent Notre-Dame-de-la-Garde :

- + La densité d'occupation y est moins importante avec 4 758 hab./km².
- + 73 % de population du quartier est scolarisé, un taux de 10 points de pourcentage inférieur à celui de l'arrondissement.
- + Revenu médian sous la moyenne de la Ville de Longueuil avec 44 040 \$.

ROBERVAL

De petite taille, le quartier Roberval est peu peuplé, ce qui permet de prélever des indicateurs plutôt homogènes. Les habitants du secteur, majoritairement composé de familles, représentent 1 % de la population de la Ville de Longueuil.

- + Le quartier présente une proportion élevée de propriétaires (98 %). Les premières résidences y ont été construites dans les années 1970 et une deuxième vague de développement a pris forme dans les années 1990.
- + Le revenu médian des ménages qui s'élève à 81 198 \$ y est supérieur à la moyenne municipale de 58 112 \$.
- + 81 % des ménages sont des familles, le taux le plus élevé de l'arrondissement. En contrepartie, les personnes vivant seules et les familles monoparentales sont beaucoup moins nombreuses qu'ailleurs dans l'arrondissement.

4. Programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le quartier LeMoyne, Ville de Longueuil, 2012

- + Le quartier montre le plus grand nombre de personnes par ménage, soit 2,9 en moyenne alors que l'arrondissement présente une moyenne de 2,2 personnes par ménage.
- + Un faible taux de population aînée : 16 % des gens ont plus de 55 ans alors que ce taux atteint 27 % en moyenne dans l'arrondissement.
- + Le taux de chômage y est très bas à seulement 2,9 points.

SACRÉ-CŒUR

Le quartier Sacré-Cœur est un secteur de plus importante densité avec une majorité d'habitations de type immeubles de 2 à 5 étages, pour la plupart érigées dans les décennies 1960 et 1970.

- + Il s'agit du secteur le plus dense de l'arrondissement avec 6 126 hab./km² comparativement à 2 704 hab./km² en moyenne.
- + Les habitants de Sacré-Cœur représentent 15 % de la population totale de l'arrondissement, 9 % de la Ville.
- + Quartier majoritairement composé d'immeubles de 5 logements et plus. 67 % de la population est locataire.

Au plan socio-économique, la lecture de certains indices permet de rendre compte d'un secteur défavorisé :

- + Le taux de monoparentalité qui se situe à 27,5 % est supérieur à la moyenne longueilloise, évaluée à 20,5 %.
- + La population y est relativement jeune.
- + Le revenu médian des ménages est un peu inférieur à la moyenne de la Ville de Longueuil.
- + Le taux de chômage est légèrement supérieur.
- + L'immigration récente (de moins de 5 ans) représente 49 % de la population immigrante.

Le quartier Sacré-Cœur fait l'objet d'un programme de Revitalisation urbaine intégrée (RUI).

SAINT-JEAN-VIANNEY

Le quartier Saint-Jean-Vianney présente des indicateurs manifestes de défavorisation sociale et matérielle :

- + Un revenu médian des ménages inférieur à la moyenne : 43 461 \$ versus 58 112 \$.
- + Le taux de monoparentalité qui se situe à 28,8 % est supérieur à la moyenne longueilloise, évaluée à 20,5 %.
- + Le 2^e taux de chômage le plus élevé de la Ville de Longueuil à 10,2.
- + La proportion de la population active non scolarisée y est importante (26 %)

Le quartier se distingue également par une population fortement locataire (69 %) et un taux d'immigration plus élevé.

- + Le taux d'immigration est plus élevé dans le quartier Saint-Jean-Vianney (15,2 %) que dans l'arrondissement du Vieux-Longueuil (12,6 %). Dans 29 % des cas, il s'agit d'une immigration récente (5 dernières années).
- + Le groupe des 15-34 ans représente le tiers de la population du quartier Saint-Jean-Vianney (30 %), ce qui est supérieur aux proportions retrouvées dans l'arrondissement du Vieux-Longueuil (27,1 %) et la Ville de Longueuil (26,4 %).
- + Un peu plus de la moitié (52 %) des enfants de moins de 18 ans du quartier Saint-Jean-Vianney vivent dans une famille à faible revenu, comparativement à un taux deux fois plus bas (24,6 %) dans la Ville de Longueuil.

Le quartier Saint-Jean-Vianney fait l'objet d'un programme de Revitalisation urbaine intégrée (RUI).

SAINT-JUDE

Le quartier Saint-Jude fait figure d'entrée de ville puisqu'on y trouve l'embouchure du pont Jacques-Cartier et l'unique station de métro de la Rive-Sud. Cette position géographique représente un cœur économique pour Longueuil avec une typologie bâtie comparable à celle d'un centre-ville urbain. On y repère ainsi très peu de maisons individuelles et une majorité d'immeubles de 5 étages et plus. L'urbanisation du pôle Charles-Lemoyne est unique à Longueuil avec une prédominance d'immeubles d'affaires et de tours à logements. Ce type d'habitation abrite un profil de population distinct :

- + On observe dans ce quartier une forte proportion de la population qui a 55 ans et plus (32,9 %) dont 11 % ont plus de 75 ans. En contrepartie, les jeunes de moins de 20 ans représentent seulement 13,7 % de la population comparativement à un taux médian de 22,4 % dans la Ville de Longueuil.
- + 45,7 % des personnes vivent seules dans leur logement. Ailleurs dans la ville, ce taux est de 31,4 % en moyenne.
- + Moins de 50 % des ménages sont composés de familles.
- + Le revenu moyen par personne (30 609 \$) correspond à la moyenne pour la ville et l'arrondissement.
- + 25 % de la population est immigrante avec un taux élevé d'immigration récente.
- + Le taux de scolarité y est élevé avec 91 %.

SAINT-ROBERT

Les indicateurs montrent un quartier à prédominance familiale, dont les indicateurs illustrent une certaine défavorisation économique. Le secteur Saint-Robert affiche une diversité d'habitations avec un rapport 50/50 entre les résidences unifamiliales et les immeubles locatifs de 2 à 5 étages, pour la plupart érigées dans les décennies 1960 et 1970. Dans ce contexte urbain, l'accès à des espaces extérieurs domestiques est limité, les besoins en parcs et espaces verts sont manifestes.

- + La population est plus jeune que la moyenne longueuilloise.
- + 71 % des ménages comptent une famille.
- + À un taux de 56 627 \$, le revenu moyen des familles est nettement inférieur à la moyenne municipale de 67 276 \$.
- + Le taux de monoparentalité y est plus élevé que dans l'ensemble de la ville avec 25,8 % comparativement à 20,7 %.
- + Proportion plus ou moins égale entre taux de locataire (52 %) et le taux propriétaires (48 %).

SAINT-VINCENT-DE-PAUL

Au cœur de l'arrondissement Vieux-Longueuil, le secteur Saint-Vincent-de-Paul révèle les indices d'un milieu défavorisé. Ici, il y a sans équivoques des nécessités en parcs et espaces verts pour contrer le faible niveau d'accès à des cours extérieurs domestiques.

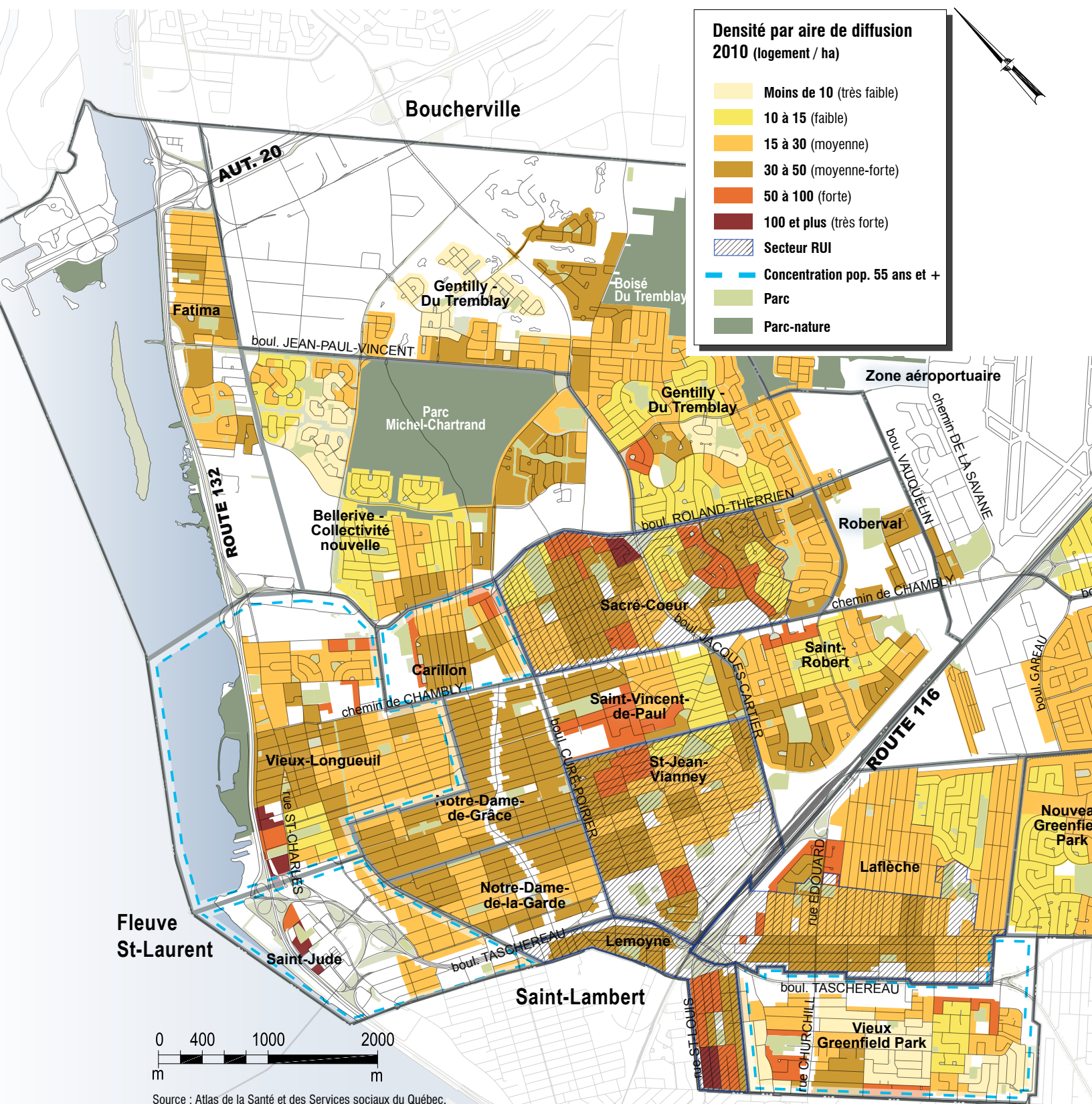
- + Surtout des immeubles résidentiels entre 2 et 5 étages (75 % des habitations). Dans le même ordre d'idées, seulement 24 % des résidents sont propriétaires.
- + Le taux de chômage le plus élevé de Longueuil avec 10,4 points.
- + 27,5 % des familles sont monoparentales.
- + Le taux de personnes non diplômées atteint 27 % contre 18 % en moyenne à Longueuil.
- + Revenu inférieur à la moyenne avec 43 046 \$.
- + Une plus forte densité d'occupation, la 2^e plus élevée de la Ville à 6 096.

VIEUX-LONGUEUIL

Ce quartier présente le profil démographique le plus âgé de l'arrondissement Vieux-Longueuil. Il est aussi le secteur le plus ancien de Longueuil, berceau de l'établissement de la ville. Développé en partie avant 1946 et jusqu'à la fin des années 1960, le secteur montre plusieurs bâtiments patrimoniaux et un paysage urbain distinctif. On y trouve aussi une proportion plus grande d'immeubles résidentiels de 2 à 5 étages (46 %) de même que de 5 étages et plus (25 %).

- + La population y est vieillissante : 41 % de la population à 55 ans et plus, dont 15 % ont plus de 75 ans.
- + Personne vivant seule : 50 %, le plus haut taux de l'arrondissement
- + Le 3^e quartier le plus peuplé de l'arrondissement : représente 11 % population totale de l'arrondissement (6 % ville)
- + Le taux d'activité le plus faible de la ville à 57 % contre 67 % dans l'ensemble de la municipalité.
- + 65 % de la population est locataire.
- + Un des plus haut taux de scolarisation de la Ville (91 %)
- + La plus petite proportion de familles (46,3 %).

DENSITÉ PAR AIRE DE DIFFUSION (2010), VIEUX-LONGUEUIL



Source : Atlas de la Santé et des Services sociaux du Québec, Ministère de la santé et des services sociaux du Québec. Statistique Canada, recensement de 2006.

SECTEURS DE CONCENTRATION DE DÉFAVORISATION, VIEUX-LONGUEUIL



Profil de l'arrondissement Saint-Hubert

L'arrondissement de Saint-Hubert accueille 33 % de la population de la ville avec 77 771 habitants. Regroupé au sein de la Ville de Longueuil lors des fusions de 2002, Saint-Hubert démontre un historique de développement distinct. Le village de Saint-Hubert et ses premiers bâtiments ont été érigés de manière linéaire le long du chemin Chambly. Sur cet axe, l'ancien noyau villageois de Saint-Hubert s'articule autour d'un ensemble institutionnel composé de l'église Saint-Hubert, du presbytère, de l'ancien couvent et de la grande place.

En 2006, le profil des ménages montre une dominance familiale, renforcé par un cadre bâti majoritairement composé de résidences unifamiliales. Sans étonnement, la population est donc majoritairement propriétaire dans Saint-Hubert.

Le revenu moyen par personne est près de celui observé dans les autres arrondissements, mais le revenu moyen des ménages et des familles est légèrement supérieur à celui du Vieux-Longueuil. D'un point de vue économique, le taux d'activité se montre un peu plus important que dans l'ensemble de la ville et le taux de chômage y est généralement plus bas.

SECTEUR AÉROPORTUAIRE

Puisqu'il inclut une partie de la zone agricole, les terrains de l'aéroport et une vaste zone d'emploi, ce secteur montre une très faible densité d'occupation. Actuellement peu peuplé avec seulement 1 % de la population de la Ville de Longueuil, la densité de ce secteur est appelée à changer dans la portion sud-ouest du territoire destinée à accueillir des projets de développement, dont un quartier de type TOD près de la gare de Saint-Hubert.

- + Taux d'activité élevé (75 %)
- + 25 % de la population âgée de plus de 20 ans n'est pas diplômée
- + Plus de personnes vivant seules (32,5 %)
- + Revenu médian des ménages le plus faible de l'arrondissement (45 037 \$ comparativement à 62 412 \$)
- + Cadre bâti représenté par une majorité de maisons individuelles. Cependant, seulement 54 % des ménages occupent un logement possédé.

BIENVILLE

Le secteur Bienville situé au sud de l'autoroute 30 contient une bonne partie de la zone agricole de Longueuil. Sa portion urbanisée se concentre dans de petits secteurs construits à l'ouest du boulevard Cousineau. Un nouveau secteur en construction près de l'autoroute 30 pourrait modifier la densité d'occupation du territoire.

- + Peu de gens vivent seuls (17,4 %)
- + 81 % des ménages sont des familles
- + Le plus haut taux de jeunes de moins de 20 ans de l'arrondissement (27,3 % contre 25,1 %), nettement au-dessus de la moyenne municipale de 22,4 %. De ce nombre, pratiquement 15 % ont entre 5 et 14 ans).
- + 84 % des logements sont possédés et la maison individuelle, jumelée ou mobile domine le paysage urbain bâti.

IBERVILLE

Le tiers du secteur Iberville est occupé par la zone agricole. Limitrophe à la ville voisine de Brossard, le quartier Iberville présente un cadre bâti résidentiel de type pavillonnaire. Les indices socio-économiques caractéristiques d'un quartier familial de banlieue y sont dénombrés tels que la dominance de maisons unifamiliales, une forte proportion de propriétaires et un niveau d'occupation élevé.

- + Plus bas taux de personnes vivants seuls (14,6 % seulement comparés 31,4 % pour l'ensemble de la ville)
- + 85,1 % des ménages sont composés de familles.
- + Revenu moyen des familles plus élevé avec 74 111 \$ (67 276 \$ en moyenne à Longueuil).
- + Le plus faible taux de monoparentalité de la Ville de Longueuil (14,3 %).
- + Avec un taux de 16 % d'immigration, c'est la plus forte proportion de l'arrondissement.
- + Le taux de chômage occupe un taux de 5,2.
- + Dans l'arrondissement Saint-Hubert, c'est dans ce quartier qu'on retrouve le plus d'immeubles de plus de 5 étages (210). Malgré cela, le paysage bâti demeure largement dominé par la maison individuelle ou jumelée.

LAFLÈCHE

Un cadre bâti plus diversifié, 48 % des habitations sont des immeubles de 2 à 5 étages. Parallèlement à cela, 50 % des gens sont propriétaires de leur logement. La plus forte densité de l'arrondissement, 4 078 habitants au km² contre 1 740 en moyenne. Historiquement, il s'agit d'un quartier ouvrier apparu grâce à l'établissement du transport en commun qui a permis la connexion aux secteurs d'emplois manufacturés de l'île de Montréal.

- + Le plus haut taux de chômage de l'arrondissement (7,4).
- + Une forte proportion de jeunes âgés de 34 ans et moins avec un taux de 44,2 %.
- + Revenu médian de familles inférieur à l'ensemble de la ville (58 029 \$).
- + Faible taux de scolarisation (75 %).
- + Milieu défavorisé en mutation : les indicateurs socio-économiques indiquent une amélioration des conditions socioéconomiques entre 2001 et 2006.

Le quartier Laflèche fait l'objet d'un programme de Revitalisation urbaine intégrée (RUI).

LAURENDEAU

En somme, il s'agit du quartier le plus peuplé de l'arrondissement. Plusieurs indices permettent de croire en une favorisation sociale et matérielle, dont un revenu médian élevé et le plus fort taux de scolarisation de l'arrondissement.

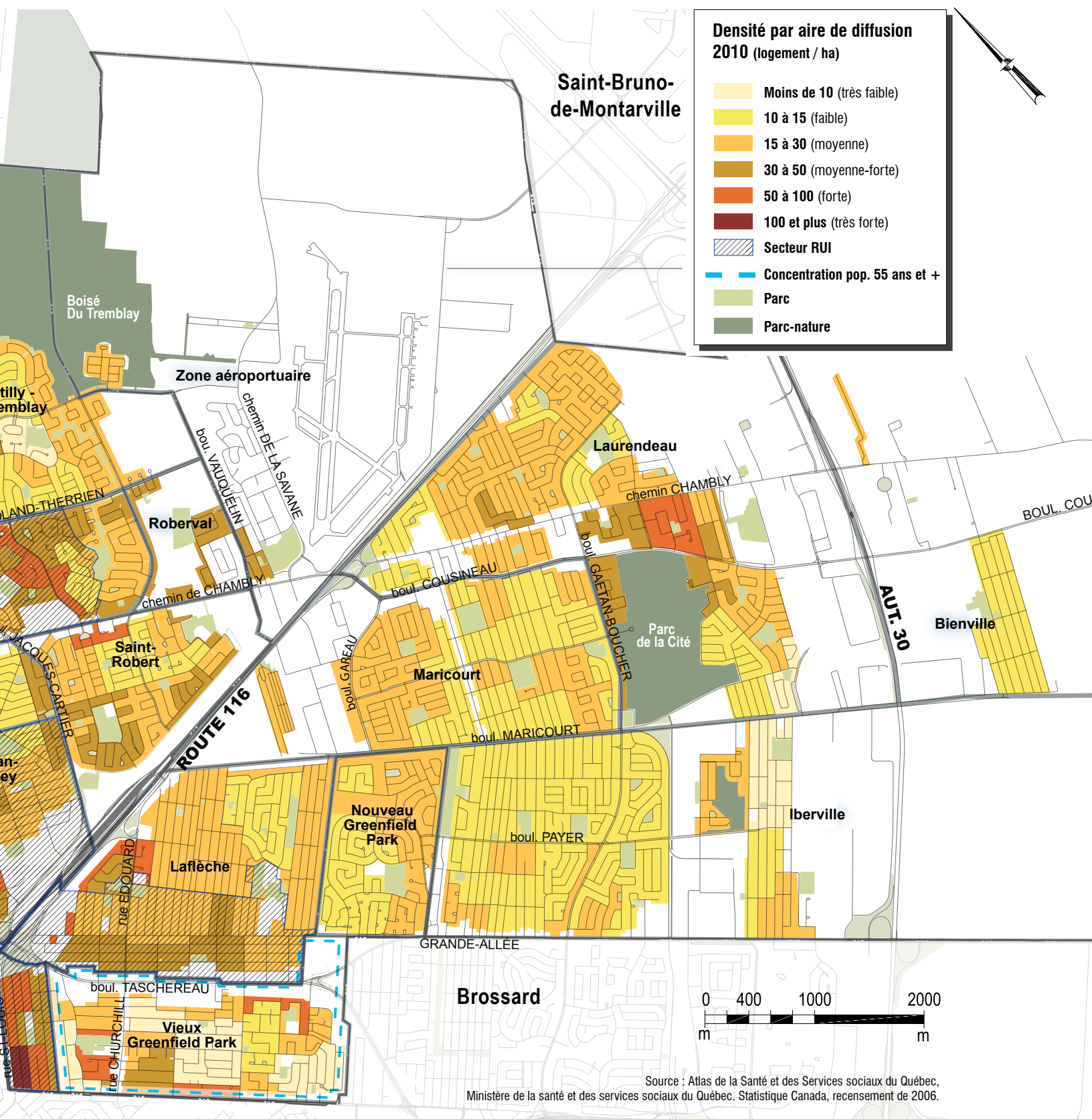
- + 30 % de la population de Saint-Hubert habite ce secteur.
- + Le revenu médian des ménages les plus élevés de l'arrondissement avec 73 947 \$ contre 62 412 \$ pour l'arrondissement et 58 112 pour la ville.
- + Comme partout dans l'arrondissement, on dénombre un fort taux de familles dans les ménages (75,3 %).
- + 26,4 % de la population a moins de 20 ans comparativement à 22,4 % pour le reste de la ville. Au bout du spectre, on retrouve un des plus haut taux d'ainés de plus de 75 ans (4,5 % contre 3,3 % en moyenne).
- + Un taux de chômage très faible avec 3,7.
- + La population la plus scolarisée de l'arrondissement avec 87 % (contre 81 %).
- + 62 % des gens sont propriétaires.

MARICOURT

Ce quartier est plutôt représentatif de l'arrondissement avec des indicateurs démographiques et socioéconomiques qui se situent dans la moyenne. Quelques facteurs en résumé :

- + 80,9 % des ménages sont composés de familles.
- + 16 % seulement sont locataires et consacrent en moyenne 21 % de leur revenu au loyer contre 32 % en moyenne pour la ville de Longueuil et pour l'arrondissement.

DENSITÉ PAR AIRE DE DIFFUSION (2010), SAINT-HUBERT ET GREENFIELD PARK



SECTEURS DE CONCENTRATION DE DÉFAVORISATION, SAINT-HUBERT ET GREENFIELD PARK



Profil de l'arrondissement Greenfield Park

L'arrondissement de Greenfield Park couvre un territoire de 4,6 km², fortement urbanisé et presque entièrement développé. Greenfield Park se distingue par un statut d'organisme bilingue reconnu en vertu de la Charte de la langue française du Québec. Divisé en deux par le boulevard Taschereau, l'arrondissement montre deux secteurs séparés physiquement.

À l'ouest de Taschereau, le cadre architectural diversifié se compose de maisons du début du siècle et d'anciennes résidences de villégiature. Le cadre urbain évoque les quartiers anglo-saxons où des rues linéaires étroites sont bordées d'une arborescence abondante, favorisant une impression d'homogénéité de l'ensemble.

Au sud du boulevard Taschereau, le secteur Nouveau Greenfield Park divise en deux la trame urbaine dans la portion sud de Saint-Hubert, formant un quartier plus fermé sur lui-même. Bordée de résidences pavillonnaires, la trame de rues curvilignes y est minimalement connectée aux quartiers environnants.

NOUVEAU GREENFIELD PARK

Par rapport au secteur Vieux Greenfield Park, ce quartier montre une faible densité. Isolé des autres quartiers de la ville, le territoire du Nouveau Greenfield Park a été développé dans les années 1960 avec une trame de rues sinueuses, typique des courants urbanistiques de cette époque. 38 % de la population de l'arrondissement vit dans ce secteur.

- + Revenu moyen des ménages supérieur à la moyenne municipale avec 75 414 \$.
- + 82,6 % des ménages sont composés de familles.
- + Plus de jeunes de moins de 20 ans (24,9 %) que dans le quartier voisin (22,2 %).
- + 87 % des ménages habitent une maison dont ils sont propriétaires.
- + Très peu d'immeubles locatifs donc une forte proportion de maisons individuelles (88 % contre 49 % dans le quartier voisin dans le même arrondissement).

VIEUX GREENFIELD PARK

Le Vieux Greenfield Park concentre la plus grande proportion de population de l'arrondissement avec 62 %. La densité d'habitants au km² y est la plus élevée de toute la ville de Longueuil avec 6 280 hab./km². Le cadre bâti montre un ratio égal entre maisons individuelles et immeubles multi logements. On y dénombrait en 2006 210 immeubles de plus de 5 étages. Les indicateurs indiquent clairement une population plus âgée que la moyenne de la ville :

- + Une population qui est vieillissante plus que dans les autres quartiers avec 29,5 % des gens qui ont plus de 55 ans. Dans cette cohorte, 8 % de la population a plus de 75 ans comparativement à 5,2 % en moyenne pour la ville de Longueuil.
- + 51 % des gens sont propriétaires.
- + Le taux d'activité est sous la moyenne municipale.
- + Les revenus par ménage sont pratiquement identiques à ceux de la moyenne municipale tout comme le revenu moyen individuel qui se situait à 31 739 \$ en 2006.
- + Seulement 61 % des ménages sont des familles contre 66 % en moyenne à Longueuil.
- + Un taux significatif de 36,4 % vivants seuls comparativement à 31,4 % pour l'ensemble de la ville.

Synthèse des profils socio-économiques

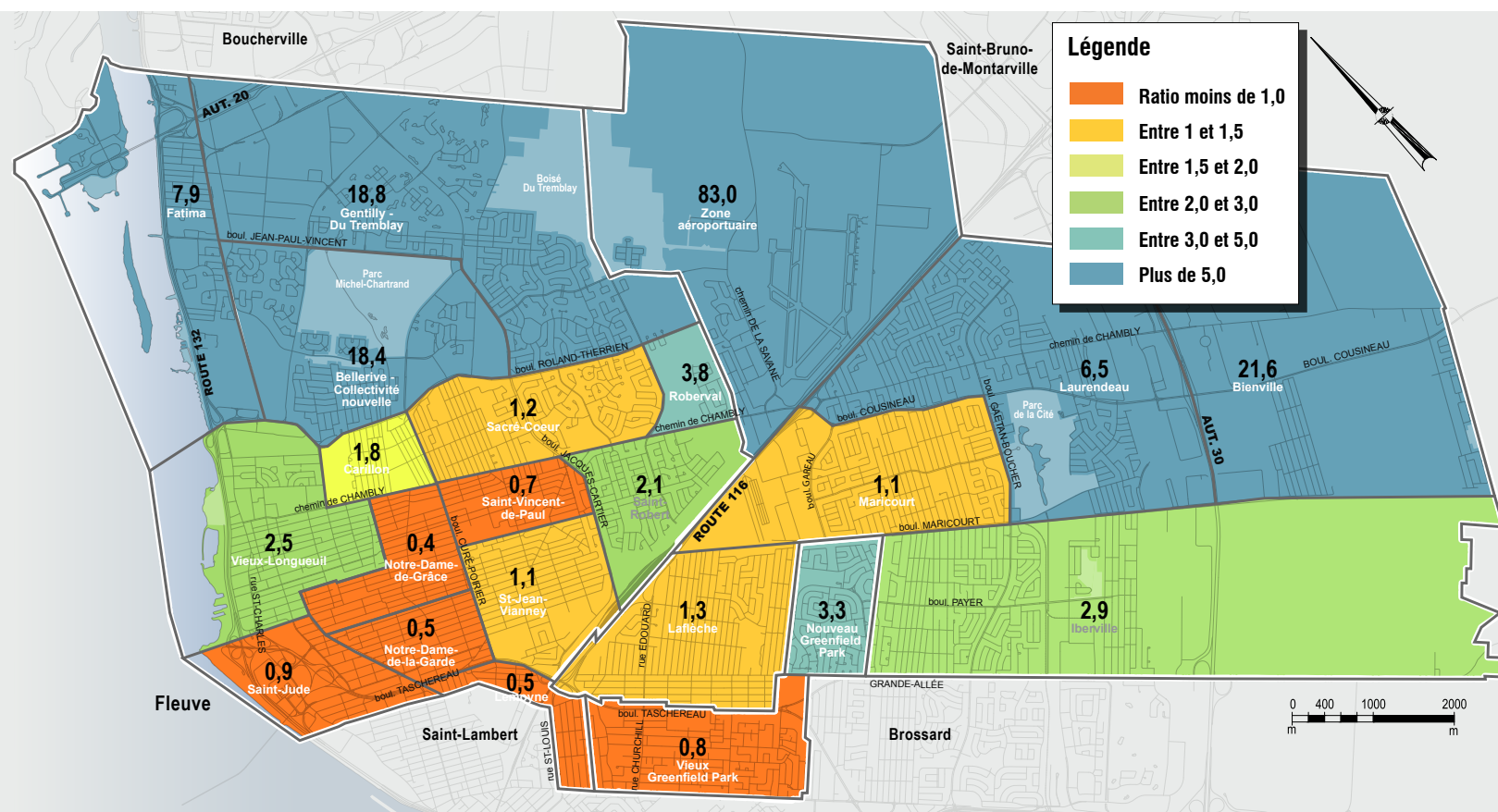
SYNTHÈSE DES PROFILS SOCIO-ÉCONOMIQUES EN COMPARAISON AVEC LE NIVEAU D'ACCÈS À DES ESPACES EXTÉRIEURS DOMESTIQUES⁵

Secteur	Profil socio-économique dominant	Type d'habitation dominant	Niveau d'accès à des espaces verts domestiques
Arr. Greenfield Park			
Nouveau Greenfield Park	Familles bien nanties	Maisons individuelles	Élevé
Vieux Greenfield Park	Population vieillissante de classe moyenne	Mixte : unifamiliales et immeubles locatifs	Moyen
Arr. Saint-Hubert			
Aéroportuaire	Secteur défavorisé	Maisons individuelles	Élevé
Bienville	Familles de classe moyenne	Maisons individuelles	Élevé
Iberville	Familles de classe moyenne à bien nanties	Maisons individuelles	Élevé
Lafèche	Secteur familial défavorisé	Mixte : unifamiliales et immeubles locatifs	Moyen
Laurendeau	Familles bien nanties	Mixte : unifamiliales et immeubles locatifs	Moyen
Maricourt	Familles de classe moyenne à bien nanties	Maisons individuelles	Élevé
Arr. Vieux Longueuil			
Bellerive	Familles bien nanties	Mixte : unifamiliales et immeubles locatifs 5 étages et -	Moyen
Carillon	Population vieillissante et défavorisée	Appartement de 5 étages et +	Faible
Fatima	Famille de classe moyenne	Mixte : unifamiliales et immeubles locatifs 5 étages et -	Moyen
Gentilly	Familles bien nanties	Maisons individuelles	Élevé
LeMoynes	Population jeune et secteur défavorisé	Immeubles locatifs moins de 5 étages	Faible

5. En fonction des données socio-économiques 2006 de Statistiques Canada.

Secteur	Profil socio-économique dominant	Type d'habitation dominant	Niveau d'accès à des espaces verts domestiques
Notre-Dame-de-Grâce	De classe moyenne à défavorisé	Mixte : unifamiliales et immeubles locatifs	Moyen
Notre-Dame-de-la-Garde	De classe moyenne à défavorisé	Mixte : unifamiliales et immeubles locatifs	Moyen
Roberval	Familles de classe moyenne	Maisons individuelles	Élevé
Sacré-Cœur	Jeunes familles défavorisées	Immeubles locatifs moins de 5 étages	Faible
Saint-Jean-Vianney	Jeunes familles défavorisées	Immeubles locatifs moins de 5 étages	Faible
Saint-Jude	Personnes vivants seules, de classe moyenne	Immeubles de plus de 5 étages	Faible
Saint-Robert	Jeunes familles défavorisées	Mixte : unifamiliales et immeubles locatifs	Moyen
Saint-Vincent-de-Paul	Secteur défavorisé	Immeubles locatifs moins de 5 étages	Faible
Vieux-Longueuil	Population vieillissante de classe moyenne	Mixte : unifamiliales et immeubles locatifs	Moyen

RÉPARTITION DU RATIO EN PARCS LOCAUX, ESPACES VERTS ET PARCS-NATURE PAR 1 000 HABITANTS SUR LE TERRITOIRE



COMPARAISON NORMATIVE AVEC D'AUTRES VILLES QUÉBÉCOISES

Superficie incluant les parcs locaux, espaces verts et parcs-nature

	Population (2011)	Superficie (ha)	Ratio (ha. / 1000 hab.)
Ville de Longueuil	236 755	1226,2	5,2
Brossard	80 237	1119,8	14,0
Boucherville	41 563	981,7	23,6
Saint-Lambert	22 019	137,7	6,3
Ville de Laval	404 094	1861,6	4,6
Ville de Québec	517 879	1405,2	2,7
Ville de Gatineau (inclus le parc national de la Gatineau)	263 466	5000,0	19,0
Ville de Sherbrooke	159 524	817,6	5,1
Ville de Saguenay	142 871	340,0	2,4
Ville de Trois-Rivières	130 471	392,9	3,0
Ville de Montréal - Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles	110 446	238,0	2,2
Ville de Montréal - Arrondissement Verdun	70 010	108,1	1,5

Superficie consacrée aux parcs et espaces verts par habitant

Le tableau de la page suivante présente une analyse des ratios en parcs et espaces verts par 1 000 habitants. Dans un premier temps, le ratio est présenté en fonction de la superficie en parcs locaux. On ajoute ensuite à l'analyse les espaces verts municipaux ou semi-publics qui sont accessibles aux citoyens, mais non identifiés comme parc au zonage (cours d'école, espaces libres, bandes vertes, etc.). Finalement, la superficie totale des parcs-nature, milieux naturels et boisés de propriété municipale a été additionnée au calcul.

L'Organisation mondiale de la santé recommande un ratio minimum de 10 m²/habitant et la présence d'espaces verts accessibles pour tous les habitants dans un rayon de 15 minutes de marche.⁶

En termes de parcs locaux, la Ville de Longueuil présente un ratio de 1,1 ha par 1 000 habitants. En y ajoutant les espaces verts, le ratio atteint 2,2 ha par 1000 habitants. Lorsqu'on inclut les parcs-nature, boisés et milieux naturels au calcul, le ratio pour l'ensemble de la Ville de Longueuil grimpe considérablement. Avec 5,2 ha par 1 000 habitants, Longueuil fait bonne figure par rapport aux villes de tailles similaires et surpasse les critères normatifs.

Néanmoins, en raffinant l'analyse à l'échelle des quartiers, on observe d'importantes disparités d'un secteur à l'autre. Certains secteurs présentent peu ou pas d'espaces verts qui pourraient compenser la faible superficie des parcs locaux. Plusieurs quartiers sont éloignés des grands parcs, privés d'une offre de proximité en espaces naturels qui permettrait de bonifier le ratio de parcs et espaces verts par habitant.

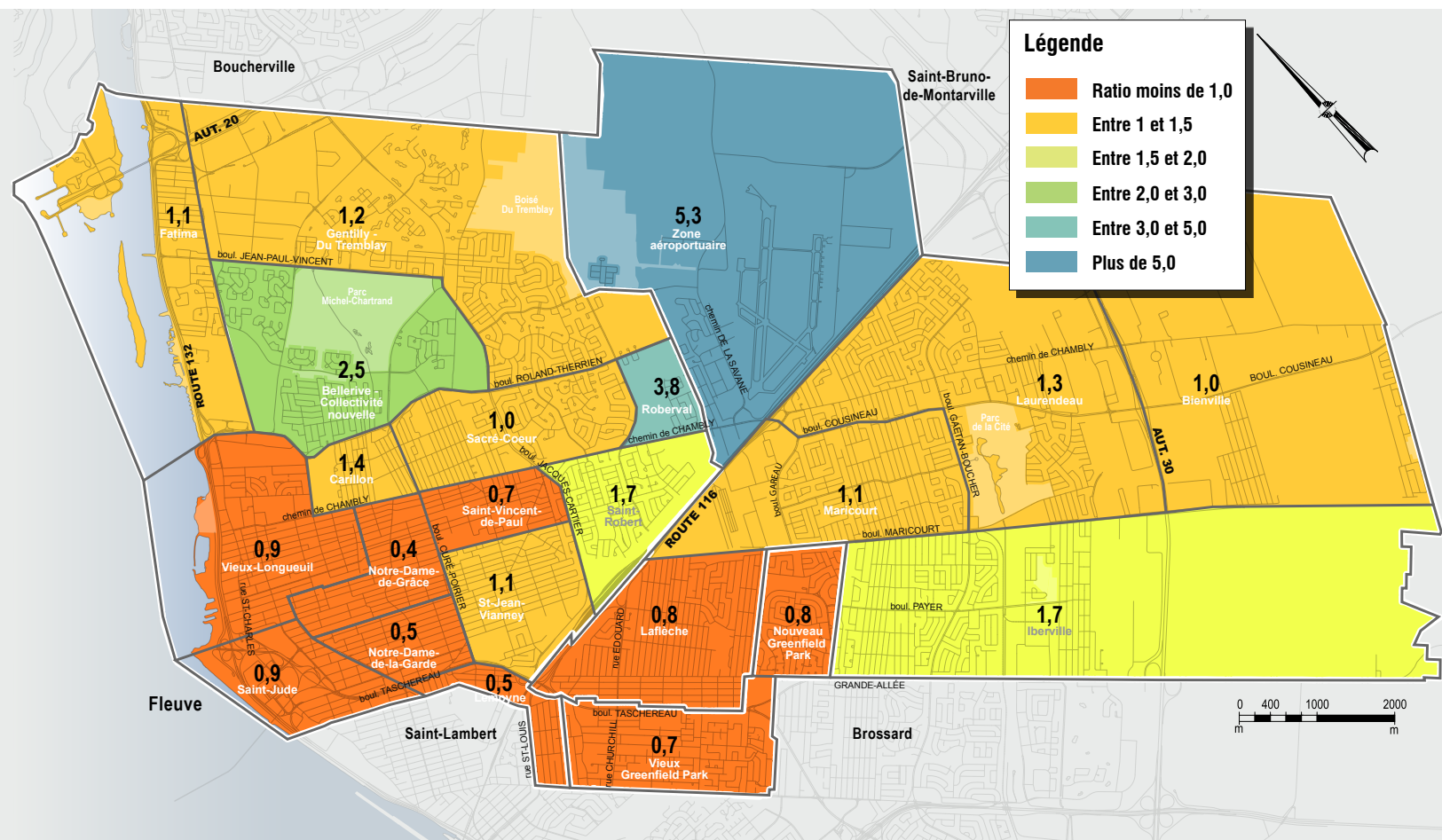
En conséquence, le ratio général en termes de parcs et espaces verts se présente comme tout à fait raisonnable pour l'ensemble de la Ville, mais des déséquilibres sont observés lorsqu'on aiguise l'analyse aux unités de voisinage. Les secteurs qui offrent le moins de superficies en parcs aux citoyens sont souvent éloignés de parcs-nature de desserte municipale et régionale et peu d'espaces verts comblent les déficiences.

L'enjeu ne pointe pas forcément vers l'ajout de parcs dans la trame urbaine existante mais révèle plutôt une pression plus forte sur les sites existants. Une attention particulière devra être apportée à la qualité des installations et des aménagements dans les parcs locaux de ces quartiers.

6. UN-HABITAT. «Urban Planning for City Leaders.» 2012.

RÉPARTITION DU RATIO EN PARCS LOCAUX / 1 000 HABITANTS SUR LE TERRITOIRE

Le ratio général en termes de parcs et espaces verts se présente comme tout à fait raisonnable pour l'ensemble de la Ville, mais des déséquilibres sont observés lorsqu'on aiguisé l'analyse aux unités de voisinage. Les secteurs qui offrent le moins de superficies en parcs aux citoyens sont souvent éloignés de parcs-nature de desserte municipale et régionale et peu d'espaces verts comblent les déficiences.



RATIO DÉTAILLÉ EN PARCS PAR 1 000 HABITANTS

Secteur	Population ¹	Superficie parcs locaux (ha)	Ratio (ha. / 1000 hab.)	Superficie parcs locaux + parcs- nature (ha)	Ratio (ha. / 1000 hab.)	Superficie parcs locaux + espaces verts + parcs-nature (ha)	Ratio (ha. / 1000 hab.)
Ville de Longueuil	236 772	271,95	1,1	977,17	4,1	1226,19	5,2
Arr. Vieux Longueuil	138 642	155,26	1,1	514,13	3,7	718,17	5,2
Bellerive	11 360	28,33	2,5	196,73	17,3	208,68	18,4
Carillon	5 135	7,00	1,4	7,00	1,4	9,08	1,8
Fatima	6 712	7,22	1,1	46,86	7,0	52,73	7,9
Gentilly	17 018	21,13	1,2	162,13	9,5	320,00	18,8
LeMoynes	5 149	2,51	0,5	2,51	0,5	3,06	0,6
N-D-de-Grâce	10 490	4,08	0,4	4,08	0,4	4,08	0,4
N-D-de-la-Garde	6 368	3,22	0,5	3,22	0,5	3,22	0,5
Roberval	1 705	6,46	3,8	6,46	3,8	6,46	3,8
Sacré-Cœur	20 325	19,57	1,0	19,57	1,0	25,02	1,2
St-Jean-Vianney	12 659	13,76	1,1	13,76	1,1	13,93	1,1
St-Jude	6 704	5,76	0,9	5,76	0,9	5,76	0,9
St-Robert	9 296	15,52	1,7	15,52	1,7	19,60	2,1
St-Vincent-de-Paul	8 798	5,95	0,7	5,95	0,7	5,95	0,7
Vieux-Longueuil	16 000	14,75	0,9	24,57	1,5	40,59	2,5
Arr. Saint-Hubert	80 620	103,37	1,3	449,72	5,6	478,56	5,9
Aéroportuaire	1 752	9,34	5,3	145,34	83,0	145,34	83,0
Bienville	4 535	4,44	1,0	97,89	21,6	97,89	21,6
Iberville	16 386	28,62	1,7	37,92	2,3	47,46	2,9
Laflèche	17 512	14,81	0,8	14,81	0,8	22,04	1,3
Laurendeau	22 943	29,41	1,3	137,01	6,0	149,09	6,5
Maricourt	14 643	16,75	1,1	16,75	1,1	16,75	1,1
Arr. Greenfield Park	17 142	13,32	0,8	13,32	0,8	29,46	1,7
N. Greenfield Park	6 431	5,46	0,8	5,46	0,8	21,11	3,3
V. Greenfield Park	10 653	7,86	0,7	7,86	0,7	8,35	0,8

Note : 1 ha./1000 habitants = 10 m² par habitant

1. Les données de population totales pour la ville et pour chaque arrondissement proviennent de l'estimation de la population des municipalités du Québec au 1er juillet des années 1996 à 2011 de l'institut de la statistique du Québec. Les données détaillées par quartier sont tirées des données statistiques de 2006 obtenues auprès de Statistiques Canada et compilées par les services internes de la Ville de Longueuil.

Budget consacré aux parcs et espaces verts

Budget d'immobilisations

Les budgets d'immobilisation consacrés aux parcs en 2013 représentent un investissement de plus de 35 M \$. Les investissements se déclinent suivant trois grands volets :

1. l'aménagement de nouveaux parcs, de zones de conservation ou de voies cyclables dans les secteurs urbains en développement (développement du territoire);
2. le développement de l'offre dans les sites existants soit les parcs et espaces verts, les parcs-nature et le réseau cyclable (amélioration des infrastructures);
3. la réfection des installations en fonction des priorités de même que des demandes urgentes des citoyens dans les parcs et espaces verts, les parcs-nature et le réseau cyclable (amélioration des infrastructures).

BUDGETS D'INVESTISSEMENTS(PTI) DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES

	2011	%	2012	%	2013	%
PTI Total Ville de Longueuil	110 464 703 \$		156 191 641 \$		158 663 240 \$	
PTI Parcs et espaces verts	9 528 393\$	9%	15 863 976 \$	10%	35 132 563 \$	22%
Développement du territoire	2 910 250\$	3%	4 498 511 \$	3%	17 353 174 \$	11%
Amélioration des infrastructures	6 618 143\$	6%	11 365 465 \$	7%	17 779 389 \$	11%

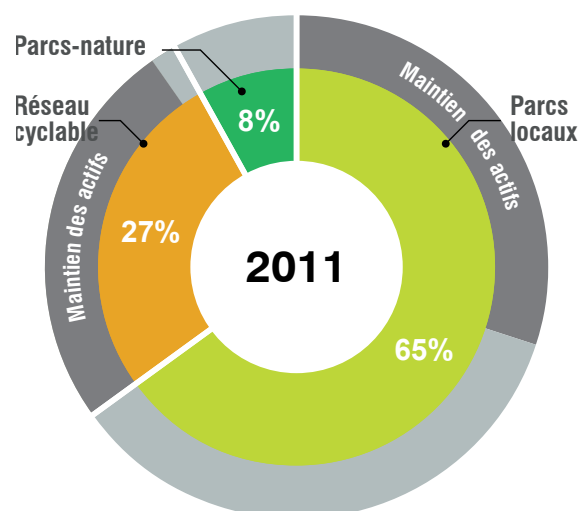
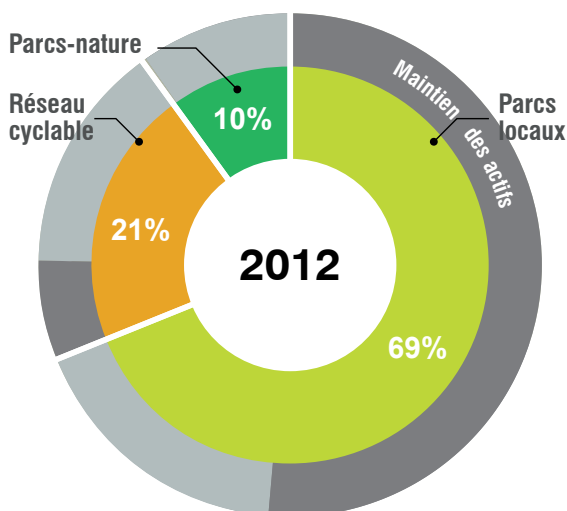
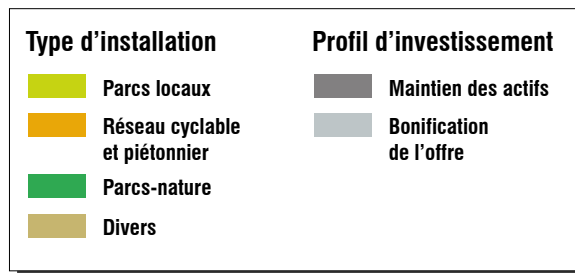
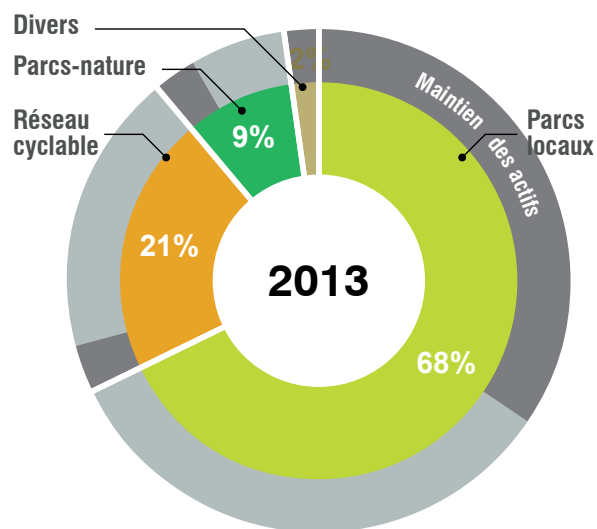
Investissements actuels et récents

La plus importante portion du budget en immobilisation du service des parcs et espaces verts est consacrée aux parcs locaux, suivi du réseau cyclable et finalement des parcs-nature. Les postes budgétaires évalués excluent les projets de développement du territoire. Ce sont donc des projets d'amélioration des infrastructures qui se déclinent en deux profils d'investissement :

1. **maintien des actifs**
2. **bonification de l'offre.**

Pour chaque type d'installation (parcs locaux, parc-nature, réseau cyclable ou aménagements variés), les deux profils sont abordés. Dans les parcs locaux, c'est en proportion similaire que les investissements sont déclinés annuellement entre maintien et bonification. Dans les parcs-nature et le réseau cyclable, on remarque cependant une forte prépondérance pour des projets de bonification de l'offre. Le budget associé au maintien des actifs, essentiel à la pérennité des aménagements, est de beaucoup inférieur. La section 3 présente un portrait plus élaboré des budgets consacrés au maintien des actifs dans les parcs locaux.

BUDGET CONSACRÉ À L'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES (3 DERNIERS PTI)



Investissements dans les parcs locaux

VALEUR DE L'ACTIF

De manière à mesurer les investissements réalisés au fil des ans par rapport aux besoins dans les **parcs locaux** de Longueuil, une évaluation de la valeur de l'actif a été réalisée. L'estimation présentée dans le tableau suivant montre la valeur de remplacement des aménagements, des équipements et des infrastructures en excluant la valeur foncière, les bâtiments et les équipements lourds tel que le complexe multisports.

PARCS LOCAUX – VALEUR DES ACTIFS PAR TYPE DE PARC (aménagements seulement)

	Greenfield Park	Saint-Hubert	Vieux-Longueuil	Valeur totale des aménagements
Parc de proximité	1 436 774 \$	8 023 459 \$	15 100 017 \$	24 560 250 \$
Nombre de parcs	3	28	39	70
Superficie en m ²	9 909	55 334	104 138	169 381
Parc de voisinage	2 468 884 \$	32 259 573 \$	50 062 136 \$	84 790 593 \$
Nombre de parcs	4	30	44	78
Superficie en m ²	29 391	384 043	595 978	1 009 412
Parc de quartier	7 043 976 \$	42 516 915 \$	47 792 056 \$	97 352 946 \$
Nombre de parcs	2	11	14	24
Superficie en m ²	93 920	566 892	637 227	1 298 039
Parc linéaire	\$	\$	8 566 298 \$	8 566 298 \$
Nombre de parcs	0	0	8	8
Superficie en m ²			182 262	182 262
Parc canin	\$	\$	472 766 \$	472 766 \$
Nombre de parcs	0	0	2	2
Superficie en m ²			31 518	31 518
Valeur totale (\$)	10 949 633 \$	82 799 947 \$	121 993 272 \$	215 742 853 \$
Nombre de parcs ⁷	9	69	107	182
Superficie en m ²	133 228	1 006 336	1 551 230	2 690 794

CYCLE D'INVESTISSEMENT POUR LE MAINTIEN DES ACTIFS

En prenant comme hypothèse une durée de vie moyenne de 25 ans pour l'ensemble des équipements et installations, les besoins annuels d'investissement sont évalués à **9 390 000 \$**⁷. Le tableau qui suit montre les investissements inscrits au programme triennal d'immobilisation (PTI) des trois dernières années consacrés au maintien des actifs dans les parcs locaux. Pour l'année en cours, les ressources identifiées au PTI correspondent à un cycle d'investissement d'environ 50 ans.

PARCS LOCAUX – CYCLE D'INVESTISSEMENT POUR LE MAINTIEN DES ACTIFS

		Valeur des actifs + frais administratifs	Investissements pour le maintien des actifs				
	Valeur totale	281 680 000 \$	OPTIMAL	2010	2011	2012	2013
Cycle d'investissement	10 ans	28 168 000 \$					
	15 ans	18 779 000 \$					
	20 ans	14 084 000 \$					
	25 ans	11 268 000 \$	OPTIMAL				
	30 ans	9 390 000 \$					
	35 ans	8 048 000 \$					
	40 ans	7 042 000 \$					
	45 ans	6 260 000 \$					2013 PTI
	50 ans	5 634 000 \$				2012 PTI	
	60 ans	4 695 000 \$					
	70 ans	4 024 000 \$					
	80 ans	3 521 000 \$					
	90 ans	3 130 000 \$		2010 PTI			
	100 ans	2 817 000 \$					
	125 ans	2 254 000 \$					
	150 ans	1 878 000 \$			2011 PTI		
	200 ans	1 409 000 \$					

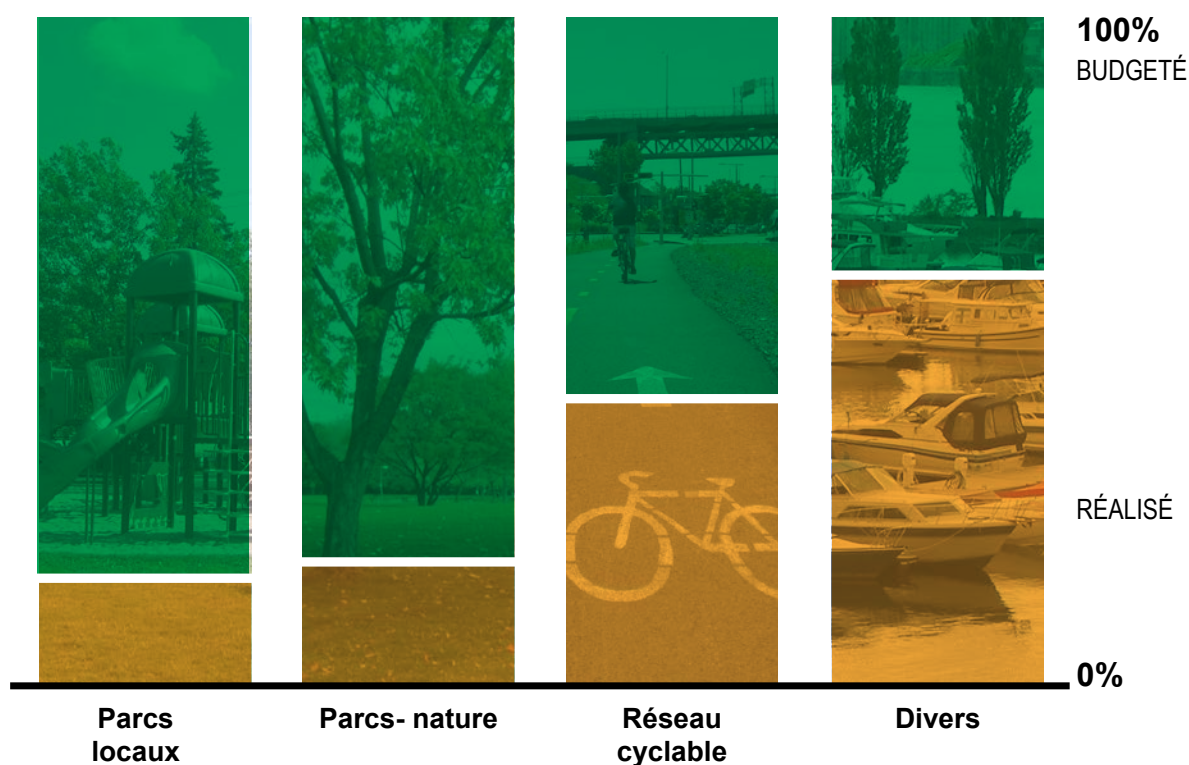
7. Les besoins annuels en investissement sont calculés en fonction de la valeur totale des actifs auxquels les taxes nettes, les frais d'honoraires professionnels et les autres frais de financement ont été annexés.

INVESTISSEMENTS RÉELS

L'examen des dépenses réelles jette un éclairage nuancé dans l'analyse des efforts budgétaires annuels pour prendre en compte les projets effectivement réalisés. À titre d'exemple, en 2012, c'est approximativement 33 % des projets de parcs et espaces verts inscrits au PTI qui ont fait l'objet d'un octroi de contrat, toutes catégories confondues. Le programme triennal d'immobilisations cumule donc chaque année des projets d'investissement non entamés dans les années antérieures auxquels s'ajoutent les projets de l'année en cours. On peut attribuer cette tendance à deux facteurs :

- **La nature des projets.** Les aménagements de nouveaux parcs locaux, de milieux naturels et la création de liens cyclables qui s'inscrivent dans un contexte de développement du territoire s'échelonnent sur plusieurs années.
- **La capacité de production.** Les besoins grandissants d'aménagement et de réfection requièrent un grand nombre de ressources pour la mise en œuvre des projets.

MOYENNE DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS AU COURS DES 3 DERNIÈRES ANNÉES



3 | Principes directeurs

5 principes directeurs

Les cinq (5) principes directeurs qui suivent proposent des grandes orientations qui devront accompagner les actions futures dans les parcs, les espaces verts, le réseau cyclable et les parcs-nature de la Ville de Longueuil. Ils font écho aux enjeux sociaux, économiques et culturels révélés par l'étude des usagers et des besoins.

Pour que les actions futures dans les espaces ouverts extérieurs puissent être chapeautées par la vision municipale de développement durable, tous les principes directeurs intègrent les préoccupations sociales, économiques et environnementales du plan stratégique.

1. Le citoyen au cœur de la planification

La Ville de Longueuil reconnaît le rôle central des espaces ouverts extérieurs dans la qualité de vie des citoyens. Le réseau vert jouit d'un potentiel de cohésion dans les milieux urbains. Les parcs sont identitaires des quartiers et jouent un rôle certain dans l'appartenance au territoire en plus de participer au développement social, à la qualité de l'environnement et à l'adoption de saines habitudes de vie. Ces milieux de vie sont le portrait des valeurs de la municipalité. À l'étape de conception des aménagements, l'usager et ses besoins doivent être placés au cœur des préoccupations.

PISTES D'ORIENTATION :

- 1.1.** Chaque quartier à son histoire, ses particularités qui contribuent au sentiment d'appartenance dans les milieux. Les parcs et espaces verts qui ne s'inscrivent pas dans les besoins réels des quartiers auxquels ils sont attachés sont moins enclins à devenir des espaces vivants, appropriés et largement fréquentés. Pour assurer le succès des investissements dans nos espaces publics extérieurs, les aménagements doivent s'appuyer sur une connaissance du milieu et l'établissement d'une collaboration avec les acteurs locaux qui valorise la participation citoyenne.
- 1.2.** L'ensemble des usagers dont les aînés, les personnes à mobilité réduite, les enfants et leurs familles doivent cohabiter et se reconnaître dans les parcs de la Ville de Longueuil. Les valeurs municipales et les aspirations des citoyens doivent être intégrées pour offrir des milieux de vie diversifiés, flexibles et intergénérationnels.
- 1.3.** L'expérience des usagers doit guider la planification et la conception pour l'ensemble du site. Les espaces doivent être conviviaux et non limités à leurs usages fonctionnels.
- 1.4.** La mise en valeur et le développement du réseau vert doivent tenir compte des nouvelles manières d'occuper les espaces extérieurs tels que la pratique d'activités récréatives libres et non structurées, les activités de plein air et le développement social.

2. Mise en valeur et protection des parcs, espaces verts et milieux naturels

La Ville de Longueuil a mis de l'avant des politiques d'avant-garde pour la protection des milieux naturels en milieux urbains. Elle est riche en parcs, espaces verts, voies cyclables et parcs-nature. Les efforts consentis pour établir l'offre récréative, culturelle et plein air dans les espaces collectifs doivent être sans contredit poursuivis de même que renforcés.

PISTES D'ORIENTATION :

- 2.1.** Les parcs, espaces verts et parcs-nature doivent être planifiés en synergie les uns avec les autres. Le réseau vert doit répondre à la diversité des usages et être bonifié selon les principes de complémentarité et de connectivité.
- 2.2.** Grâce à une politique résolue de préservation de propriétés municipales sur les rives, les citoyens de Longueuil bénéficient d'un accès aux berges du Saint-Laurent. Ces espaces de grande valeur, attrayants pour la population, méritent une attention particulière à l'intérieur du réseau vert et bleu.
- 2.3.** De nombreux parcs peuplent les quartiers des trois arrondissements, mais exposent parfois des aménagements devenus désuets. Les efforts de maintien et mise en valeur doivent être poursuivis pour adapter les parcs aux besoins d'aujourd'hui et de demain.
- 2.4.** Plusieurs secteurs montrent un ratio en parcs et espaces verts déséquilibrés en rapport à l'ensemble du territoire. Dans ces secteurs, les aménagements doivent être optimisés et les infrastructures de loisirs calquées sur les besoins du milieu.

3. Des aménagements de qualité

La Ville de Longueuil veut assurer la durabilité de ses infrastructures de détente, de récréation et de conservation. Pour y arriver, les gestes posés doivent être structurants. Les aménagements doivent être planifiés judicieusement.

PISTES D'ORIENTATION :

- 3.1.** La qualité des aménagements pourrait être rehaussée par le simple fait des procéder à des travaux d'aménagement d'ensemble. Par exemple, effectuer préférentiellement à la réfection de l'ensemble d'une aire de jeu et de ses abords plutôt qu'au seul remplacement des modules de jeu désuets. La décomposition des travaux en phases échelonnées sur deux ou trois ans faciliterait les interventions cohérentes tout en assurant des interventions réparties sur l'ensemble du territoire.
- 3.2.** Alors que les équipes d'entretien sont fortement sollicitées, les besoins de maintenance des équipements pourraient être davantage pris en compte dès le processus de conception.

- 3.3.** Dès la planification, l'adaptabilité des aménagements doit être anticipée en fonction de l'évolution des besoins. Des aménagements flexibles permettront de répondre à une plus grande diversité d'usages.
- 3.4.** Le maintien de la qualité des aménagements et des efforts budgétaires doivent être assurés au fil des ans.
- 3.5.** Un mécanisme collaboratif doit être établi entre les directions afin d'établir un consensus judicieux et éclairé pour l'aménagement de nouveaux parcs en particulier lors de projets de développement du territoire. Des guides de bonnes pratiques et de standards d'aménagement et d'entretien pour uniformiser la qualité des aménagements sur l'ensemble du territoire pourraient également être adoptés.

4. Des pratiques environnementales

La Ville de Longueuil se préoccupe de la qualité de l'air, de l'eau et des sols. Son engagement dans la protection des milieux naturels en témoigne. Afin de poursuivre les efforts d'affirmation comme ville verte et bleue, les pratiques environnementales doivent être renforcées au sein des espaces verts, et ce, à travers toutes les phases de développement : planification, construction et opération.

PISTES D'ORIENTATION :

- 4.1.** Augmenter le verdissement le long des voies publiques et dans les espaces verts en ajoutant des végétaux, en choisissant des espèces adaptées aux contraintes urbaines, en plantant des arbres à grand déploiement et en assurant la régénération des plantations arborescentes existantes.
- 4.2.** Réduire les surfaces imperméables dans les parcs et espaces verts.
- 4.3.** Conserver des îlots de fraîcheur urbains et favoriser les actions de lutte aux îlots de chaleur dans les parcs et espaces verts municipaux.
- 4.4.** Introduire des pratiques durables de gestion des eaux pluviales dans les parcs et espaces verts.
- 4.5.** Se conformer à la réglementation provinciale en vigueur en ce qui a trait à la gestion des sols contaminés.
- 4.6.** Intégrer les infrastructures vertes comme les bassins de rétention de manière harmonieuse au bénéfice du citoyen. Ces ouvrages utilitaires bien visibles dans les quartiers offrent un potentiel avéré de mise en valeur.
- 4.7.** Intégrer des principes de gestion écologique des espaces verts existants.
- 4.8.** Sensibiliser et informer les citoyens sur les actions environnementales dans les parcs et espaces verts.

5. Collaboration et communication

Le présent plan directeur a permis de réunir de nombreux acteurs concernés par le réseau des parcs et espaces verts. Les outils de collaboration mis en place à travers cette démarche doivent être poursuivis pour la bonne gestion du réseau d'espaces verts.

PISTES D'ORIENTATION :

- 5.1.** Établir des liens de communications continus et clairs entre les directions internes à travers l'ensemble des étapes des projets.

- 5.2.** Intégrer les parties prenantes lors de la planification.

- 5.3.** La participation citoyenne est de plus en plus reconnue comme un facteur de réussite pour la réalisation de projets. Il y a lieu d'étudier les meilleures pratiques à mettre en place en lien avec la planification des parcs et espaces verts.

- 5.4.** Assurer l'intégration des infrastructures (bassin de rétention, réseau cyclable, utilités publiques, etc.) dans les nouveaux quartiers en lien avec les parcs et espaces verts proposés.

4 | Parcs locaux

Description de l'offre

Les parcs locaux représentent l'ensemble des terrains municipaux d'usage public associés à une affectation récréative. Longueuil possède 185 parcs locaux de toute nature. Ils proposent des installations diversifiées permettant par exemple la pratique du soccer, du football, du skateboard, de la baignade, de la pétanque, du patinage, du baseball ou la tenue de spectacles en plein air. On y exerce la marche et le vélo, on s'y rafraîchit dans des jeux d'eau ou piscines extérieures et les enfants de moins de 12 ans y trouvent une grande quantité d'équipements de jeu modulaires. Les sportifs amateurs ou professionnels, les camps de jour, les groupes scolaires, les familles et les aînés s'y côtoient pour pratiquer des activités sportives, culturelles et récréatives. Des parcs de dimensions variables sont aménagés partout dans les voisinages, répartis sur l'ensemble du territoire suivant une hiérarchie typologique.

Typologie des parcs

La classification des parcs repose sur des critères de superficie et sur la vocation dominante observée selon les familles d'équipements. La taille du parc n'étant pas l'unique facteur déterminant, certains parcs de proximité dont la superficie atteint près de 0,5 ha se voient poser l'étiquette parcs de voisinage si leur programmation débord de la vocation de détente.

A) PARC DE PROXIMITÉ

Moins de 0,5 ha. Le parc de proximité propose peu d'équipements récréatifs. Sa vocation est souvent axée sur la détente, mais on y trouve à l'occasion des petites aires de jeu pour enfants. Les parcs de proximité complètent l'offre en parcs locaux.



B) PARC DE VOISINAGE

0,5 à 3,5 ha. Présence de plusieurs équipements récréatifs comme des aires de jeu pour enfants, des aires d'activités non structurées, une placette, des aires de pique-nique, etc. Les parcs de voisinage sont susceptibles de présenter une vocation à dominance récréative.



C) PARC DE QUARTIER

De 3,5 ha à 10 hectares. Ce type de parc regroupe un plus grand nombre d'équipements récréatifs. On peut y trouver des aires de jeu, jeux d'eau, piscines et patageoires, terrains sportifs, chalet de parc, etc. Les parcs de quartiers sont susceptibles de présenter une vocation à dominance sportive.



D) PARC MUNICIPAL

De 4 hectares à 10 hectares. Parc de quartier qui présente une desserte municipale étant donné la présence d'infrastructures sportives d'envergure. Les aménagements permettent la tenue de compétitions régionales et provinciales.

E) PARC-NATURE

Le parc-nature se distingue par une vocation axée sur la protection et la mise en valeur des milieux naturels en milieu urbain qui est associée à une vocation récréative. Ces parcs font l'objet d'aménagements soigneusement planifiés en fonction des écosystèmes qui y sont répertoriés et offrent des espaces de récréation associés à des activités de plein air et de détente en toute saison. Souvent lieux d'appropriation, certains parcs-nature de la catégorie des grands parcs sont l'hôte de rassemblements citoyens d'envergure. Les parcs-nature présentent une superficie généralement importante (de 10 hectares et plus) et ont une desserte municipale, voire régionale.



E

Parc Michel-Chartrand, arr. Vieux-Longueuil

F) PARC LINÉAIRE

Parc associé à un sentier cyclable ou piétonnier qui fait figure de corridor vert dans le réseau des parcs. Les parcs linéaires peuvent présenter des équipements de détente ou de plein air et se distinguent par un tracé long et étroit. Les parcs linéaires contribuent à une meilleure accessibilité aux parcs et espaces verts.



F

Jardin Desaulniers, arr. Vieux-Longueuil

G) PARC-ÉCOLE

Terrain institutionnel desservant une école primaire ou secondaire qui peut être fréquenté par les citoyens en vertu d'une entente entre la ville et la commission scolaire. Le terrain est dédié en priorité aux élèves et en second lieu aux citoyens durant une plage horaire déterminée.

H) ÎLOT DE VERDURE

Terrain de propriété municipale non programmé à des fins récréatives et qui a comme vocation principale l'ornementation ou qui héberge des infrastructures fonctionnelles.

Dans cette catégorie, on peut dénombrer par exemple des terre-pleins paysagés, des croissants de rue, les marges d'une intersection, des bassins de rétention ou autre espace public pouvant être aménagé à des fins d'ornementation et/ou de détente.

RÉPARTITION DES PARCS SUR LE TERRITOIRE SELON LEUR TYPOLOGIE*

	Parcs locaux				Parc-nature	Parc linéaire	Parc spécialisé**
	Proximité	Voisinage	Quartier	Municipal			
Ville de Longueuil	70	78	24	5	9	8	4
Greenfield Park	3	4	1	1	0	0	0
Saint-Hubert	28	30	9	2	3,5	0	1
Vieux-Longueuil	39	44	14	2	5,5	8	3

* La liste complète des parcs est disponible en annexe.

** Les parcs spécialisés incluent les parcs canins et le port de plaisance Réal-Bouvier.

Vocation des parcs

DÉTENTE

Les espaces sont voués principalement à la détente, la socialisation et la pratique d'activités libres. De manière non limitative, des parcs associés à cette vocation sont souvent aménagés en bordure d'axes de circulation, dans un ensemble civique d'importance ou près d'un réseau cyclable. On observe également dans l'arrondissement du Vieux-Longueuil plusieurs parcs de détente linéaires qui intègrent des sentiers piétonniers agissant comme liens secondaires entre les quartiers et les équipements récréatifs.

RÉCRÉATIVE

Le parc récréatif permet la pratique d'activités non structurées tout en offrant une gamme variée d'équipements récréatifs. De manière non limitative, on peut observer dans un parc récréatif des aires de jeu pour enfants, des jeux d'eau, des terrains de pétanques et des installations sportives légères telles que patinoires, terrains de tennis, petits terrains de soccer et autres équipements sportifs qui visent une clientèle amateur.

SPORTIVE

Parc dédié spécialement à la pratique d'activités sportives de différents niveaux. Les parcs de cette nature concentrent des infrastructures spécialisées (soccer, football, baseball, athlétisme, etc.) de petites à grandes dimensions permettant la tenue de pratiques d'entraînement, de parties programmées ou de tournois locaux, régionaux, voire provinciaux. Si le contexte s'y prête, une programmation secondaire de nature récréative peut y être observée. Étant donné l'espace requis pour ce type d'installation, les parcs à vocation sportive sont généralement de grande taille et peuvent desservir une clientèle plus étendue sur le territoire.

CONSERVATION

Les parcs de conservation s'inscrivent dans une démarche de protection des milieux naturels d'envergure municipale, voire régionale. Il s'agit de territoires protégés, fondés avec l'objectif de préserver des éléments naturels à haute valeur écologique, à favoriser la biodiversité en milieu urbanisé et à sensibiliser les citoyens à la richesse de leur environnement naturel.

ORNEMENTALE

Parcs dont les aménagements ne sont pas planifiés de manière à soutenir une programmation de détente ou de récréation. Il s'agit essentiellement d'espaces de verdure qui contribuent à la valorisation du paysage urbain.

Analyse de la desserte en parcs

L'analyse de la desserte en parcs nous permet d'apprécier la répartition des installations sur l'ensemble du territoire et d'identifier les carences. C'est également un outil de planification utile au déploiement du réseau des parcs dans les futurs secteurs de développement urbain. En identifiant aujourd'hui les déficiences près des secteurs qui feront l'objet d'une extension, les planificateurs bénéficieront d'un guide afin de localiser judicieusement les nouveaux parcs et leur apposer une typologie appropriée.

L'analyse est réalisée en fonction du classement typologique des parcs combiné à l'analyse du temps d'accès requis à distance de marche. De manière générale, les jeunes enfants et les aînés sont moins enclins à marcher de longue distance pour se rendre au parc. La notion de proximité prend subséquemment une importance avérée pour ces usagers.

Méthodologie

La présence de parcs de voisinage et de quartier (incluant les parcs municipaux) accessibles à distance de marche représente la principale variable mesurée dans l'étude de l'offre en parcs locaux. Les parcs de proximité sont exclus de l'analyse de desserte, mais pris en compte comme mesure compensatoire dans les secteurs de déficit.

Le rayonnement des parcs locaux a été établi à l'aide d'un modèle de mesure informatique auquel des attributs de temps et de vitesse de déplacement ont été appliqués. L'outil de mesure emprunte le tracé des rues de même que le réseau cyclable et les liens piétonniers pour établir le rayonnement de la desserte.

Mesure du rayonnement des parcs de voisinage :

- 7 minutes de marche à une vitesse moyenne de 4 km/h;
- À partir du centre du parc en tenant compte d'un temps de traversée de 30 secondes.

Mesure du rayonnement des parcs de quartier

- 15 minutes de marche à une vitesse moyenne de 4 km/h;
- À partir du centre du parc en tenant compte d'un temps de traversée d'une (1) minute.

ÉVALUATION DES ZONES DE DÉFICIENCE

Les cartes d'analyse de desserte illustrent trois types de déficience : déficit en parcs de voisinage, déficit en parcs de quartier et déficit en parcs de voisinage et de quartiers. Afin de mesurer adéquatement les problématiques et d'identifier des pistes de solutions, différents facteurs environnants sont examinés :

- Le niveau d'accessibilité à des espaces extérieurs domestiques (cours résidentielles privées) pour pondérer le besoin de desserte en parcs.
- La présence de parcs de proximité ou de parcs linéaires aptes à palier le manque de parcs de voisinage.
- La présence de grappes de parcs de voisinage capables de palier le manque de parcs de quartier.

- La présence d'espaces verts ou de terrains institutionnels pouvant être mis à contribution dans l'offre de services en parcs locaux.
- La proximité d'un parc-nature de desserte municipale.
- La proximité de la zone agricole permanente (secteurs d'urbanisation isolés, ceinturés par la zone agricole).
- Le schéma d'organisation des rues qui se montre parfois défavorable à l'accessibilité. Dans certains quartiers aux rues curvilignes, des parcs de voisinage pourraient être situés à proximité, mais non accessibles en moins de 7 minutes de marche particulièrement pour les clients d'enfants en bas âge ou d'ainés.

Chaque zone de déficience a été évaluée et classifiée selon trois niveaux. Les mesures de mitigation à prévoir sont déterminées selon le niveau de déficit.

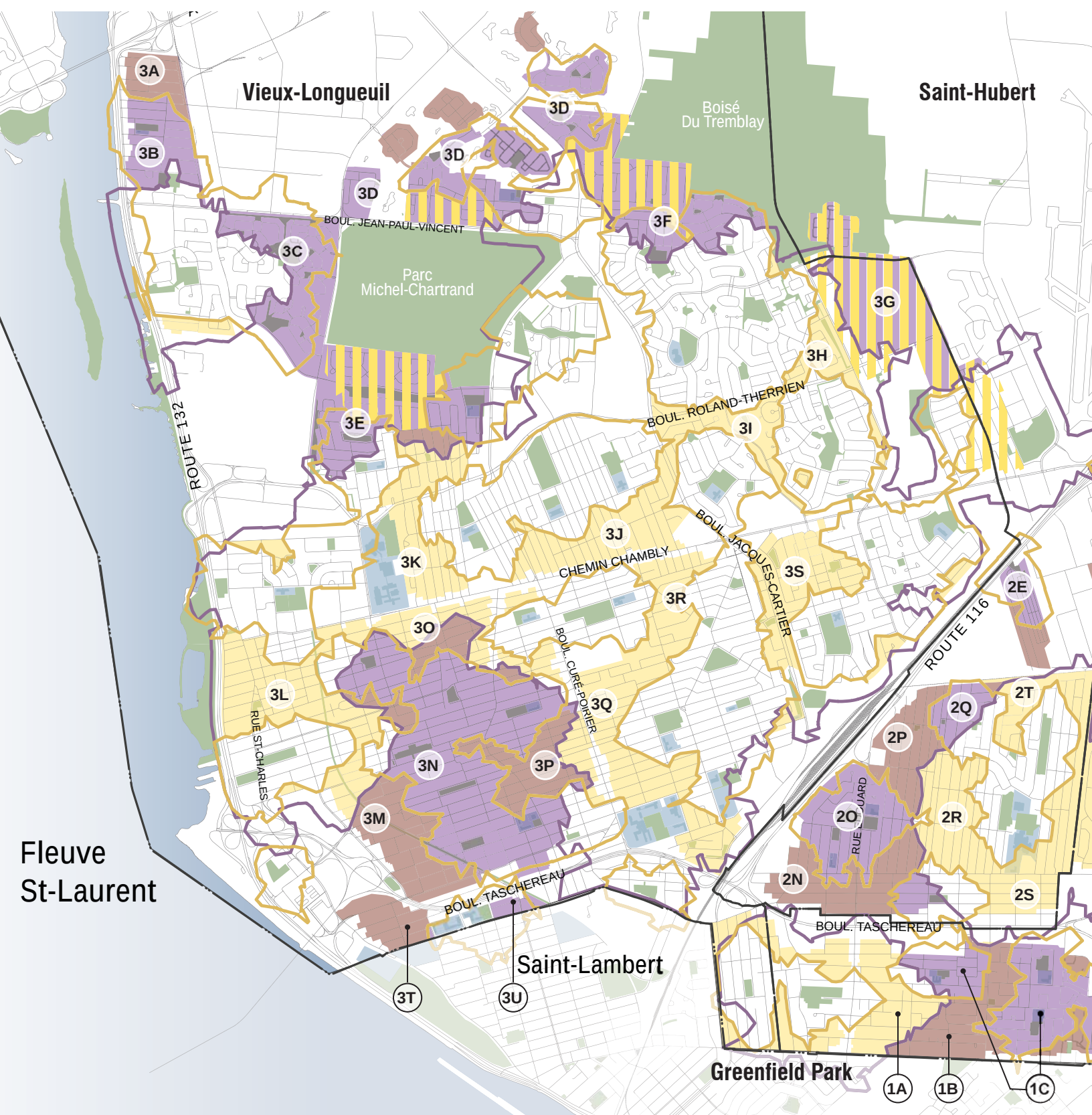
NIVEAUX DE DÉFICIT DE LA DESSERTE

Niveau 1 : Élevé	Les facteurs environnants ne suffisent pas à compenser l'offre en parcs locaux et des mesures de mitigation sont proposées afin de maintenir une offre équilibrée sur l'ensemble du territoire
Niveau 2 : Moyen	Des facteurs de compensation sont présents dans le secteur concerné, mais doivent être bonifiés. Des mesures de mitigation sont à évaluer en fonction du contexte environnant.
Niveau 3 : Faible	Les facteurs de compensation sont suffisants pour assurer l'offre en parcs locaux. Des mesures de mitigation ne sont pas obligatoires.

CRITÈRES D'ÉVALUATION DE LA DESSERTE EN PARCS LOCAUX

Niveau de déficit	Zone de déficit en parcs de voisinage et de quartier	Zone de déficit en parcs de voisinage seulement	Zone de déficit en parcs de quartier seulement
1 Élevé	Niveau d'accessibilité faible à des espaces extérieurs domestiques. Compensation nulle à partielle en parcs de proximité. Aucune ou très faible présence d'espaces verts .	Niveau d'accessibilité faible ou modérée à des espaces extérieurs domestiques. Compensation nulle en parcs de proximité. Aucune ou très faible présence d'espaces verts.	Niveau d'accessibilité faible à des espaces extérieurs domestiques. Compensation nulle en parcs de voisinage. Présence faible ou modérée d'espaces verts.
2 Moyen	Niveau d'accessibilité moyen ou élevé à des espaces extérieurs domestiques. Compensation bonne en parcs de proximité. Présence modérée d'espaces verts.	Compensation faible ou partielle en parcs de proximité Présence faible ou modérée d'espaces verts.	Compensation partielle en parcs de voisinage. Présence modérée d'espaces verts.
3 Faible	Niveau d'accessibilité élevé à des espaces extérieurs domestiques. Présence bonne d'espaces verts ou de sites institutionnels de bonne dimension.	Compensation bonne en parcs de proximité Présence modérée à bonne d'espaces verts.	Compensation bonne en parcs de voisinage Présence bonne d'espaces verts.
	Accès à un parc-nature OU secteur ceinturé par la zone agricole.		

Carte d'analyse de la desserte en parcs locaux





Légende

— Desserte parc de voisinage (7 min.)

— Desserte parc de quartier (15 min.)

Zone de déficience en parcs de voisinage

Zone de déficience en parcs de quartier

Zone de déficience en parcs de voisinage et de quartier

Déficience compensée par la proximité d'un parc nature ou le développement urbain prévu du secteur

Parc

Îlot de verdure

École ou institution

ÉVALUATION DES ZONES DE DÉFICIENCE EN PARCS LOCAUX

Zone	Type de déficience	Niveau de déficience	Mesures de mitigation potentielles / Commentaires
Greenfield Park			
1A	Voisinage	1	Évaluer l'opportunité d'établir un partenariat pour des aménagements sur les terrains de l'école secondaire.
1B	Voisinage et quartier	1	Espaces ouverts non disponibles pour l'implantation d'un parc de quartier. Mesures à évaluer.
1C	Quartier	2	Espaces ouverts non disponibles pour l'implantation d'un parc de quartier. Proximité du Boisé du Limousin, Saint-Lambert.
1D	Voisinage et quartier	3	Évaluer l'opportunité d'établir un partenariat pour des aménagements sur les terrains de l'école secondaire Centennial.
1E	Voisinage	3	S.O. Action non requise compte tenu du degré de déficience.
Saint-Hubert			
2A	Quartier	3	S.O. Action non requise compte tenu du degré de déficience.
2B	Voisinage et quartier	2	Espaces ouverts non disponibles pour l'implantation de parcs de voisinage et de quartier. Mesures à évaluer.
2C	Quartier	2	Espaces ouverts non disponibles pour l'implantation d'un parc de quartier. Mesures à évaluer.
2D	Voisinage et quartier	2	Parcs à venir, secteur récent de planification.
2E	Voisinage et quartier	2	S.O.
2F	Voisinage et quartier	2	Sites à évaluer pour l'implantation d'un parc de quartier. Évaluer la possibilité de mettre à profit les bassins de rétention comme parc de voisinage. Compensation partielle : parc de proximité Alakazou.
2G	Quartier	2	Manque de liens physiques (passage piétonnier) pour rejoindre le parc Pierre-Laporte à proximité.
2H	Voisinage	1	Sites à évaluer pour l'implantation d'un parc de voisinage.
2I	Voisinage	2	Petit lot privé pourrait servir de parc de proximité, à évaluer.
2J	Voisinage et quartier	2	S.O. – Proximité du parc de la Cité
2K	Quartier	2	Manque un lien piétonnier dans l'axe de l'avenue Chauvin.
2L	Voisinage	3	S.O. Action non requise compte tenu du degré de déficience.
2M	Voisinage et quartier	3	S.O. Action non requise compte tenu du degré de déficience.

Zone	Type de déficience	Niveau de déficience	Mesures de mitigation potentielles / Commentaires
2N	Voisinage et quartier	1	Compensation en parcs de quartier par les trois parcs de voisinage en grappe. Secteur défavorisé, solutions qui demeurent à étudier pour pallier au manque de parcs de voisinage - PPU Lafèche récemment adopté : opportunités autour de l'îlot Mercado.
2O	Quartier	3	Les trois parcs de voisinage et les écoles forment une grappe qui compense amplement le déficit.
2P	Voisinage et quartier	1	Espace vert sous l'emprise hydro-électrique à proximité pourrait être mis à profit. Compensation partielle en parcs de proximité. Compensation partielle en parcs de quartier par les trois parcs de voisinage en grappe (2O).
2Q	Quartier	1	Compensation potentielle en parcs de quartier par les trois parcs de voisinage en grappe.
2R	Voisinage	1	Secteur défavorisé, solutions qui demeurent à étudier.
2S	Voisinage	1	Compensation partielle en parcs de proximité. Secteur défavorisé, solutions qui demeurent à étudier pour pallier au manque de parc de voisinage
2T	Voisinage	2	Espace vert sous l'emprise hydro-électrique à proximité pourrait être mis à profit.
2U	Voisinage et quartier	2	Prendre compte de la présence de parcs dans Brossard. Demeure quand même déficit en parcs. Solutions qui demeurent à étudier pour pallier le manque de parcs de voisinage et de quartier.
2V	Voisinage	2	Mesures à évaluer.
2W	Quartier	3	S.O. Actions non requises compte tenu du degré de déficience.
2X	Voisinage et quartier	2	Présence du boisé du Terroir et aménagement de parcs de voisinage à venir (secteur en développement).
2Y	Voisinage	3	S.O. - Proximité du boisé du Terroir.
2Z	Voisinage et quartier	2	Manque de parcs locaux dans ce secteur un peu à l'écart - solutions qui demeurent à étudier en fonction du développement périphérique du secteur.
Vieux-Longueuil			
3A	Voisinage et quartier	1	Aucun site envisagé pour l'implantation d'un parc de quartier, opportunités à évaluer.
3B	Quartier	3	S.O. Action non requise compte tenu du degré de déficience.
3C	Quartier	3	S.O. Action non requise compte tenu du degré de déficience.
3D	Quartier	3	S.O. Action non requise compte tenu du degré de déficience.
3E	Quartier	3	S.O. Action non requise compte tenu du degré de déficience.
3F	Quartier	3	Possibilité de convertir le parc Gentilly Est en parc de quartier
3G	Voisinage et quartier	3	Secteur en planification.
3H	Voisinage	2	Le schéma d'organisation des rues ne facilite pas l'accessibilité aux espaces verts.

Zone	Type de déficience	Niveau de déficience	Mesures de mitigation potentielles / Commentaires
3I	Voisinage	2	Secteur de multiplexes locatifs, peu d'espaces verts. Conversion possible des parcs Mazonod, Truteau et Portneuf en parcs de voisinage. Évaluer la possibilité de tirer profit du grand espace vert au carrefour Roland-Therrien et Jacques-Cartier.
3J	Voisinage	1	Manque un parc de voisinage dans ce secteur, le parc Samuel-De Champlain n'est plus un parc. Voir possibilité d'entente d'utilisation avec commission scolaire.
3K	Voisinage	2	Possibilité de créer des parcs de proximité dans 2 îlots de verdure. Étudier la possibilité d'un partenariat avec l'école Jacques-Rousseau pour un espace à vocation récréative.
3L	Voisinage	2	Parc St. Mark joue un rôle de parc de voisinage avec une vocation culturelle plus large. Manque un parc récréatif pour familles, espace intergénérationnel (forte proportion d'ainés dans le secteur), possibilités autour du centre culturel Jacques-Ferron, parc historique (carré Hurteau). Tronçon Desaulniers offre également un corridor vert récréatif largement fréquenté.
3M	Voisinage et quartier	1	Présence du tronçon Desaulniers qui agit comme espace vert structurant pour le secteur. Manque de parcs de voisinage pour les familles. Évaluer la possibilité de réaménager le parc Lafayette.
3N	Quartier	2	Le parc Raymond fait office de parc de quartier, mais sa superficie demeure insuffisante.
3O	Voisinage	1	Besoin en espace vert particulièrement près du chemin Chambly. Mesures à évaluer – opportunités d'un projet de lutte aux îlots de chaleur urbain.
3P	Voisinage et quartier	1	Secteur de plus forte densité ce qui limite les possibilités de conversion. Sites potentiels à évaluer sur les axes commerciaux.
3Q	Voisinage	1	Évaluer les possibilités d'aménagements autour de l'école Gérard-Fillion, noyau institutionnel d'envergure. Présence des parcs de proximité Beauregard et Saint-Roch. Conversion possible du parc St-Roch en parc de voisinage.
3R	Voisinage	1	Secteur de très forte densité. Conversion possible du parc Tournesol en parc de voisinage.
3S	Voisinage	2	Conversion possible du parc Rouillard en parc de voisinage
3T	Voisinage et quartier	3	Compensé par proximité d'institutions (St-Lambert) et du parc de la voie maritime de St-Lambert. Présence de l'école Félix-Leclerc.
3U	Quartier	3	Présence compensatoire de l'académie Chambly (St-Lambert)

Résultats de l'analyse de la desserte

L'accessibilité conditionnée par des frontières physiques

Entre les arrondissements du Vieux-Longueuil et de Saint-Hubert, la route 116 qui relie Montréal et l'autoroute 30 dans l'axe d'une importante voie ferrée représente une frontière physique marquante sur le territoire. De la même manière, le boulevard Taschereau constitue une barrière isolant les secteurs de Greenfield Park, Laflèche de même que l'ancienne ville Le Moyne du reste de l'arrondissement Vieux-Longueuil.

Ces frontières physiques conditionnent l'accessibilité aux parcs et espaces verts sur le territoire et prescrivent une analyse de la répartition des parcs par arrondissement.

Une planification à approfondir dans les nouveaux quartiers

D'entrée de jeu, le résultat des analyses montre l'importance d'une bonne compréhension du réseau vert municipal pour le développement du territoire. Il apparaît clair que les secteurs les plus récemment construits présentent plusieurs lacunes du point de vue de la desserte. Même si les développeurs ont réservé une partie du lotissement en aires d'agréments en se conformant à la législation exigeant 10 % du territoire développés à des fins de parc, ces espaces verts ne comblent pas l'ensemble des besoins en parcs locaux.

Dans ces ensembles habités, la superficie des espaces dédiés aux parcs permet l'aménagement de petits parcs de proximité ou de voisinage. Quelquefois, ils conjuguent une vocation fonctionnelle en accueillant un bassin de rétention qui retranche l'espace alloué à des aménagements récréatifs. Dans la plupart des secteurs urbains récemment construits, on observe une carence en équipements de quartier.

DESSERTE DANS L'ARRONDISSEMENT DE GREENFIELD PARK

Synthèse de la desserte en parcs de voisinage

- En général, le territoire de l'arrondissement est mal desservi en parcs de voisinage. Plusieurs citoyens n'ont pas accès à un parc de ce type à moins de 7 minutes de marche de la maison.
- Dans le secteur Vieux Greenfield Park, la superficie consacrée aux espaces vert par 1000 habitants est également faible.

Synthèse de la desserte en parcs de quartier

- Il y a deux parcs de quartier dans l'arrondissement Greenfield Park. Dans le secteur Nouveau Greenfield Park, seule une faible portion du territoire ne fait pas partie du rayon de desserte du parc René-Veillet. L'accessibilité aux terrains de l'école secondaire Centennial pourrait combler cette légère carence.
- Dans le Vieux Greenfield Park au nord du boulevard Taschereau, le parc Pierre-Laporte dessert quant à lui la moitié nord du quartier.

DESSERTE DANS L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-HUBERT

Synthèse de la desserte en parcs de voisinage

- Des manques en parcs de voisinage sont observés surtout dans les secteurs Laflèche, Iberville et Maricourt. Ce sont les citoyens qui habitent de part et d'autre de grands axes routiers qui sont mal desservis alors que le cœur des quartiers comprend des parcs de différentes tailles.
- À l'ouest complètement du territoire de l'arrondissement, près du boulevard Payer de même que dans Laflèche, il y a visiblement des carences.
- Les insuffisances sont parfois renforcées par une trame urbaine curviligne défavorable à l'accessibilité à pied.
- Dans certains secteurs urbains érigés dans les plus récentes décennies, les parcs sont de trop faibles superficies pour répondre aux besoins récréatifs.

Synthèse de la desserte en parcs de quartier

- Ce sont les franges de l'arrondissement qui sont mal desservies en parcs de quartier. Ainsi, tous les secteurs limitrophes à la route 116 et près de la zone industrielle présentent des carences en parcs de quartier. C'est le cas également au sud du boulevard Gaétan-Boucher entre Maricourt et Grande-Allée et à l'ouest du boulevard Payer.

DESSERTE DANS L'ARRONDISSEMENT DU VIEUX-LONGUEUIL

Synthèse de la desserte en parcs de voisinage

- Le quartier Sacré-Cœur montre un déficit en parc de voisinage. Les secteurs Vieux-Longueuil et Saint-Jean-Vianney aussi. Dans le secteur Saint-Vincent-de-Paul, un changement de vocation qui implique l'aménagement d'équipements récréatifs dans certains parcs choisis permettra la correction des déficits. Le même exercice pourra être réalisé dans les zones de déficience au nord du quartier Saint-Robert (voir tableau 6).

Synthèse de la desserte en parcs de quartier

- L'arrondissement Vieux-Longueuil est généralement bien desservi en parcs de quartier.
- Dans les secteurs les plus anciens, on observe des carences surtout dans Saint-Jude, Notre-Dame-de-Grâce et Notre-Dame-de-la-Garde. Ces quartiers présentent plusieurs petits parcs, mais aucun n'offre une superficie suffisante pour y implanter des équipements de quartier. L'analyse de la superficie consacrée aux parcs et espaces verts par 1000 habitants a également démontré un ratio inférieur à la moyenne dans ces secteurs.
- Pour combler les carences, une attention particulière est à apporter à la qualité des installations et aménagements.
- Dans les secteurs récents, construits depuis les années 1980 autour du parc Michel-Chartrand et du golf Parcours du Cerf, des carences sont aussi observées. Dès la planification de ces quartiers, des parcs et corridors verts ont été intégrés. Cependant, la superficie des espaces dédiés à l'agrément ne suffit pas toujours à l'aménagement de parcs à plus large desserte (rayonnement de 15 minutes de marche).

Inventaire des installations récréatives dans les parcs locaux

Cet inventaire permet de dénombrer les installations disponibles pour la pratique récréative sur le territoire de la ville de Longueuil, à l'exception des équipements aquatiques qui font l'objet d'une section indépendante. L'évaluation de la répartition des équipements sur le territoire vise à mettre en lumière les déséquilibres s'il y a lieu.

Pour chacune des familles d'équipements, les sites de pratique ont été inventoriés. L'évaluation de la population desservie par chaque équipement permet de mesurer approximativement la pression d'utilisation exercée sur l'installation. Pour compléter, le niveau de fréquentation de certains sites a été comptabilisé afin d'identifier les parcs qui font l'objet d'une sollicitation plus importante.

D'entrée de jeu, il importe de mettre en contexte l'analyse normative qui doit être lu avec prudence. Les normes demeurent subjectives et sont appelées à varier selon les contextes, les besoins réels du milieu, les tendances et l'évolution démographique. Cela dit, l'exercice prend son sens pour vérifier l'équilibre de la répartition des équipements récréatifs et sportifs sur l'ensemble du territoire.

INDICATEUR TÉMOIN

Pour la plupart des ratios étudiés, un indicateur comparatif permet de positionner la situation de la Ville de Longueuil par rapport aux équipements disponibles dans d'autres villes québécoises. Les données des villes de Sherbrooke, de Gatineau et de Brossard sont les principales étudiées.

Équipements de jeu pour enfants et adultes

RÉPARTITION DES ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS PAR SECTEURS

	Aire de jeu 18 mois-5 ans	Aire de jeu 5-12 ans	Terrains de pétanque
Ville de Longueuil	115	82	29
Arr. Greenfield Park	8	4	2
Nouveau Greenfield Park	2		1
Vieux Greenfield Park	6	4	1
Arr. Saint-Hubert	48	35	9
Aéroportuaire	2		
Bienville	4	2	1
Iberville	11	12	1
Laflèche	10	7	3
Laurendeau	14	10	2
Maricourt	7	4	2

	Aire de jeu 18 mois-5 ans	Aire de jeu 5-12 ans	Terrains de pétanque
Arr. Vieux Longueuil	59	43	18
Bellerive	9	6	2
Carillon	1	1	2
Fatima	3	1	
Gentilly	11	11	1
LeMoynes	2	2	2
Notre-Dame-de-Grâce	4	2	1
Notre-Dame-de-la-Garde	3	2	1
Roberval	2	1	1
Sacré-Cœur	7	3	2
Saint-Jean-Vianney	5	3	2
St-Jude	1	2	
Saint-Robert	4	4	1
Saint-Vincent-de-Paul	1	1	1
Vieux-Longueuil	6	4	2

AIRES DE JEU POUR ENFANTS

Les aires de jeu pour enfants sont très nombreuses et généralement bien réparties sur le territoire. L'offre en aire de jeu est organisée en fonction de deux grands groupes d'âge : les enfants d'âge préscolaire entre 18 mois et 5 ans et les jeunes d'âge scolaire âgées de 5 à 12 ans. Les équipements qu'on y dénombre sont de facture traditionnelle alors qu'ils sont composés de modules de jeu, de balançoires et de structures récréatives indépendantes pour l'escalade, les jeux de bascule ou l'équilibre en mouvement.

Le volume de population par aires de jeu pour enfants est plus avantageux dans l'arrondissement Saint-Hubert. Le nombre d'aires de jeu y est surélevé par rapport au ratio de la Ville de Longueuil, et ce dans les deux groupes d'âge. La pertinence de conserver toutes les aires de jeu lors des réfections est à évaluer selon les cas.

L'arrondissement Greenfield Park offre un nombre faible d'aires de jeu pour le groupe d'âge 5-12 ans par rapport à la moyenne de la Ville de Longueuil.

	Aire de jeux 2-5 ans	Population 0-4 ans (Hab./ Équip.)	Aire de jeu 5-12 ans	Population 5-14 ans (Hab./ Équip.)
Ville de Longueuil	115	1 / 94	82	1 / 321
Arr. Vieux Longueuil	59	1 / 110	43	1 / 334
Arr. Saint-Hubert	48	1 / 73	35	1 / 284
Arr. Greenfield Park	8	1 / 100	4	1 / 498

TERRAINS DE PÉTANQUE OU BOCCE

Des terrains de pétanque sont disponibles partout sur le territoire et relativement bien répartis. Par contre, l'arrondissement Vieux-Longueuil présente un nombre légèrement surélevé de terrains de pétanque. Dans plusieurs secteurs, certains terrains devenus désuets pourraient être retirés sans affecter l'offre.

	Terrain de pétanque	Pop. Adulte Hab./ Équip.
Ville de Longueuil	29	1 / 6 168
Arr. Vieux Longueuil	18	1 / 5 965
Arr. Saint-Hubert	9	1 / 6 479
Arr. Greenfield Park	2	1 / 6 588
Indicateur témoin		S.O.

D'autres parts, plusieurs terrains de pétanque (ou *bocce* - pétanque italienne) de la Ville de Longueuil s'avèrent très fréquentés. Parmi ceux-ci, on trouve des lieux pratiques organisés où les adeptes se donnent rendez-vous. On observe chez les utilisateurs une nette préférence à se regrouper dans un lieu qui présente un bon nombre de terrains. Par conséquent, les parcs qui présentent de petits terrains, isolés, à l'écart des autres familles d'équipements sont peu achalandés, voire laissés à l'abandon.

Les sites qui regroupent plusieurs terrains répondent plus efficacement à la demande. Les sites favoris des groupes d'ainés sont les suivants :

Greenfield Park

- + Parc Pierre-Laporte, secteur Vieux Greenfield Park

Saint-Hubert

- + Parc Gérard-Philipps (terrain de Bocce), secteur Laflèche
- + Parc Immaculée-Conception, secteur Maricourt
- + Parc Jules-Moulin, secteur Laflèche
- + Parc Pierre-et-Bernard-Lucas, secteur Laflèche
- + Parc des Vétérans, secteur Bienville

Vieux-Longueuil

- + Parc Bariteau, secteur LeMoyne
- + Parc Bellerive, secteur Bellerive-Collectivité nouvelle
- + Parc Champvert, secteur Sacré-Cœur
- + Parc Carillon, secteur Carillon
- + Parc Génération, secteur LeMoyne
- + Parc Laurier, secteur Sacré-Cœur
- + Parc Lecavalier, secteur Saint-Vincent-de-Paul
- + Parc Marquis-de Montcalm, secteur Carillon
- + Parc régional Michel-Chartrand
- + Parc Raymond, secteur Notre-Dame-de-la-Garde

Pratiques sportives organisées

Certains secteurs présentent très peu d'équipements sportifs. Cependant, la connaissance des pratiques dans le milieu nous permet de constater que les citoyens qui fréquentent les terrains sportifs au sein de fédérations organisées sont enclins à se déplacer sur l'ensemble du territoire. Les parcs qui regroupent un grand nombre de terrains sportifs ont souvent un rayon de desserte municipal.

Cependant, afin de répondre aux clientèles adolescentes, aux familles et usagers qui souhaitent fréquenter les installations sportives de manière spontanée, à proximité de marche de leur résidence, il est pertinent d'offrir un minimum d'aménagements sportifs tels des terrains des soccers à 7 ou à 4. On remarque que certains secteurs ne possèdent pas ou très peu de terrains sportifs.

RÉPARTITION DES TERRAINS POUR LES SPORTS D'ÉQUIPES PAR SECTEURS

	Soccer			Terrain de football	Terrain de baseball
	Terrain de soccer à 4 - 5	Terrain de soccer à 7	Terrain de soccer à 11		
Ville de Longueuil	42	50	40	3	34
Arr. Greenfield Park	2	4	4	1	3
Nouveau Greenfield Park		2	1		1
Vieux-Greenfield Park	2	2	3	1	2
Arr. Saint-Hubert	27	21	18	1	12
Aéroportuaire	6	6	1		
Bienville					2
Iberville	5	3	3		3
Laflèche	4	2	9		1
Laurendeau	9	4	3	1	3
Maricourt	3	6	2		3
Arr. Vieux Longueuil	13	25	18	1	19
Bellerive	4	4	4		1
Carillon	2	3	1	1	2
Fatima		2	3		1
Gentilly			1		2
LeMoynes			1		
Notre-Dame-de-Grâce		1			2
Notre-Dame-de-la-Garde		2			
Roberval					1
Sacré-Cœur	5	9	3		2
Saint-Jean-Vianney			1		3
St-Jude					
Saint-Robert	2	2	2		1
Saint-Vincent-de-Paul		1			3
Vieux-Longueuil		1	2		1

SOCCER

Nombre d'inscriptions en 2012 : 6 255

Le soccer est sans contredit le sport préféré des jeunes. Selon Statistiques Canada, près de 20 % des jeunes Canadiens pratiquent ce sport, une hausse de 8 % entre 1992 et 2005. En général, l'inscription des jeunes à des sports organisés est en décroissance depuis le début des années 1990 (baisse de 57 % à 51 % entre 1991 et 2005). De tous les sports, seul le soccer a fait l'objet d'une forte hausse de popularité (*Cantin, 2012*).

En observant les statistiques de fréquentation internes de la Ville de Longueuil, on réalise que les terrains de soccer naturels sont moins sollicités depuis 3 ans alors que les terrains synthétiques ont vu leurs heures d'utilisation grimper. Cela s'explique par un nombre accru de terrains synthétiques qui ont permis de soulager les surfaces naturelles d'une utilisation abusive.

HABITUDES D'UTILISATION DES TERRAINS À LA VILLE DE LONGUEUIL EN FONCTION DES SURFACES

Type de surface	Heures d'utilisation par semaine	Période annuelle d'utilisation	Durée de vie de la surface de jeu
Gazon naturel	20 heures	17 semaines	5 ans
Gazon synthétique	90 heures	35 semaines	10 ans

L'offre en terrains de soccer est déséquilibrée dans l'arrondissement Vieux-Longueuil par rapport aux deux autres arrondissements, en particulier pour les terrains de soccer à 11 et les terrains de minisoccer. Le ratio population / équipement est plus élevé que celui de l'indicateur témoin.

	Terrain de soccer à 4 ou 5	Population / équip.	Terrain de soccer à 7	Population / équip.	Terrain de soccer à 11	Population / équip.
Ville de Longueuil	42	1 / 5 629	50	1 / 4 728	40	1 / 5 910
Arr. Vieux Longueuil	13	1 / 10 665	25	1 / 5 546	18	1 / 7 702
Arr. Saint-Hubert	27	1 / 2 986	21	1 / 3 839	18	1 / 4 479
Arr. Greenfield Park	2	1 / 8 571	4	1 / 4 286	4	1 / 4 286
Indicateur témoin		1 / 4 820		1 / 3 386		1 / 4 498

Pour l'ensemble de la ville, les sites de soccers naturels les plus fréquentés par les associations sportives organisées sont les suivants :

Greenfield Park

De manière générale, les terrains de cet arrondissement sont fort sollicités.

- + Parc Pierre-Laporte
- + Parc René-Veillet
- + Parc Stephen-Olynyk
- + Parc Saint-Jude

Saint-Hubert

- + Centre sportif Rosanne-Laflamme
- + Parc-école Monseigneur-Parent
- + Parc de la Base militaire

Vieux-Longueuil

- + Parc Laurier
- + Parc Lionel-Groulx
- + Parc Racine

Pour l'ensemble de la ville, les sites de soccer naturels les moins fréquentés¹ par les associations sportives sont les suivants :

Saint-Hubert

- + Parc Boisvert
- + Parc Campbell
- + Parc D.E. Joyal
- + Parc Gérard-Phillips
- + Parc Joseph-William-Gendron
- + Parc Raymond-Brassard
- + Parc Sirois

Vieux-Longueuil

- + Parc Bariteau
- + Parc Champvert
- + Parc Lecavalier
- + Parc New Haven
- + Parc Thomas-Dubuc

FOOTBALL

Très lié à des programmes et tournois scolaires, le football est un sport connu et suivi par de nombreux amateurs. La plupart des sites de pratiques utilisés par les fédérations accompagnées par la Ville font l'objet d'ententes d'utilisation avec les écoles secondaires. C'est dans les arrondissements Greenfield Park et de Saint-Hubert que la culture du football est prédominante. Dans le Vieux Greenfield Park, l'organisation des *Packers* tient des matchs de niveau élite sur le terrain du parc Pierre-Laporte accompagnés de meneuses de claque. L'association de football des *Packers* offre des programmes d'initiation du niveau titan (6 ans) jusqu'au niveau midget.

Parfois, les surfaces synthétiques de football combinent des lignes de jeux pour la pratique du soccer. Cependant, il apparaît difficile d'additionner les deux sports sur le même terrain, car les horaires de pratiques et de compétition permettent difficilement la cohabitation des disciplines.

Dans la mesure où ils demeurent à l'usage exclusif des équipes de football, on estime que les sites actuels répondent aux besoins de fréquentation.

1 Ces sites demeurent essentiels pour une libre utilisation par les familles et les résidents environnants.

	Terrain de football	Population / équip.	Terrain de baseball / balle-molle	Population / équip.
Ville de Longueuil	3	1 / 78 801	34	1 / 6 953
Arr. Vieux Longueuil	1	1 / 138 642	19	1 / 7 297
Arr. Saint-Hubert	1	1 / 80 620	12	1 / 6 718
Arr. Greenfield Park	1	1 / 17 142	3	1 / 5 714
Indicateur témoin		S.O.		1 / 6 509

BASEBALL ET BALLE-MOLLE

Nombre d'inscriptions en 2012 : 1 062

À la fin des années 1990, plusieurs terrains de baseball ont été démantelés pour être réaménagés en terrain de soccer. La pratique du baseball se montrait alors en fort recul par rapport au soccer qui grimpait en flèche. Depuis quelques années cependant, un regain pour la pratique de ce sport est observé partout au Québec. Les statistiques compilées par Baseball Québec révèlent que le nombre de joueurs s'est accru de 20 % au cours des cinq dernières années dans les ligues de baseball mineur au Québec (Bossé, 2013).

Dans Greenfield Park, les heures d'utilisation du terrain éclairé du parc Pierre-Laporte augmentent chaque année. C'est le terrain le plus sollicité de la Ville. À l'inverse, le parc René-Veillet dans le même arrondissement montre une utilisation deux fois moins élevée. Les installations de baseball dans ce parc ont atteint leur fin de vie utile.

Dans les arrondissements Saint-Hubert et Vieux-Longueuil, les terrains de balle-molle ou de baseball sont sollicités de manière stable et régulière. En général, les terrains de baseball affichent des plages d'utilisation plus importantes dans Saint-Hubert alors que ce sont les terrains de balle-molle qui sont les plus populaires dans le Vieux-Longueuil.

Les sites les plus utilisés en 2012 sont les suivants :

- + Parc Immaculée-Conception (balle-molle)
- + Parc Carillon (balle-molle)
- + Parc Gentilly Ouest (balle-molle)
- + Parc Perras
- + Parc Daniel-Johnson
- + Parc Marcel-Simard
- + Parc Pierre-Laporte (St-Hubert)
- + Parc Paul-Pratt
- + Parc Laurier (démantèlement prévu en 2014)

Le nombre d'habitants par terrains de baseball est similaire au ratio de l'indicateur témoin. On remarque une légère lacune en terrains (1 ou 2) dans le Vieux-Longueuil pour assurer une répartition équilibrée sur le territoire. Pour combler les besoins, un terrain de niveau midget pourrait être aménagé dans cet arrondissement.

Pratiques sportives libres

RÉPARTITION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS NON PROGRAMMÉS PAR SECTEUR

	Terrain de basket	Courts de tennis	Patinoire extérieure	Volleyball	Skate park	Parcours BMX
Ville de Longueuil	22	38	67	7	4	1
Arr. Greenfield Park	2	3	3	1	1	0
Nouveau Greenfield Park		3	1		1	
Vieux-Greenfield Park	2		2	1		
Arr. Saint-Hubert	13	12	25	4	1	1
Aéroportuaire	1		2			
Bienville			2			
Iberville	5		6	2		
Laflèche		4	4			
Laurendeau	2	4	5	1	1	1
Maricourt	5	4	6	1		
Arr. Vieux Longueuil	7	23	39	2	2	0
Bellerive	1	2	3		1	
Carillon	1		1			
Fatima	1	2	3			
Gentilly			5			
LeMoynes	1	2	1			
Notre-Dame-de-Grâce		2				
Notre-Dame-de-la-Garde			2			
Roberval			1			
Sacré-Cœur	1	4	4			
Saint-Jean-Vianney		4	4			
St-Jude			1			
Saint-Robert			5		1	
Saint-Vincent-de-Paul			2			
Vieux-Longueuil	2	7	7	2		

VOLLEYBALL

La pratique du volleyball de plage gagne en popularité au Québec alors que ce sport est plus en plus connu. Le terrain du parc de Normandie offre un terrain apprécié pour répondre aux demandes des amateurs de la Ville de Longueuil. Il accueille de plus en plus de parties depuis son aménagement grâce à des ligues qui s'organisent. À titre indicatif, on a pu voir les heures de réservation doublées depuis 2010. Les installations, à l'heure actuelle sommaires, pourront aisément être optimisées de quelques terrains supplémentaires et d'équipements de support pour satisfaire les adeptes de ce sport.

Les terrains de volleyball sont peu nombreux par habitant, particulièrement dans l'arrondissement Vieux-Longueuil. De plus, puisque ce sport gagne en popularité, la demande existe pour un plus grand nombre de terrains aptes à la tenue de tournois. Pour l'ensemble de la Ville, le ratio population / équipements est trop élevé, le nombre de terrains est largement inférieur au taux indicateur comparatif. Il manque environ quatre terrains pour parvenir à rétablir un équilibre.

	Volleyball	Population / équip.
Ville de Longueuil	9	1 / 26 267
Arr. Vieux Longueuil	4	1 / 34 661
Arr. Saint-Hubert	4	1 / 20 155
Arr. Greenfield Park	1	1 / 17 142
Indicateur témoin		1 / 12 253

TENNIS

Selon Tennis Québec, plus du quart (26 %) de tous les joueurs de tennis canadiens sont Québécois. L'organisme estime que le sport est en forte croissance particulièrement chez les 12 à 17 ans. On voit d'ailleurs naître des centres de tennis multi âges (tennis progressif) qui permettent à la fois la formation de juniors à partir de 5 ou 6 ans et la pratique d'amateurs d'âge adulte.

À Saint-Hubert, la Ligue de Tennis organise un tournoi régional qui a présenté sa 6^e édition en 2012. Le tournoi mené dans les parcs Pierre-Laporte et Joseph-William-Gendron a attiré 125 joueurs dans 9 catégories. Ces deux parcs hébergent les courts les plus fréquentés de la ville avec le parc Marcel-Simard.

Les courts de tennis sont beaucoup plus nombreux dans l'arrondissement Vieux-Longueuil où ils sont bien répartis sur le territoire. Dans Saint-Hubert, ils sont concentrés dans Laurendeau, Maricourt et Laflèche.

De manière générale, en comparaison au ratio de l'indicateur témoin, la Ville de Longueuil offre moins de terrain de tennis par habitant qu'ailleurs. C'est dans Greenfield Park que le ratio est le plus avantageux. Il faudrait environ 12 terrains supplémentaires pour atteindre une offre comparable à celle de l'indicateur témoin.

	Courts de tennis	Population / équip.
Ville de Longueuil	38	1 / 6 221
Arr. Vieux Longueuil	23	1 / 6 028
Arr. Saint-Hubert	12	1 / 6 718
Arr. Greenfield Park	3	1 / 5 714
Indicateur témoin		1 / 4 633

SKATEPARK ET PARCOURS BMX

Le parc du Patriote-Joseph-Vincent est l'hôte du *Skatefest* depuis quatre ans. Un weekend du mois de juin permet la tenue d'une compétition amateur de skateboard. L'édition 2012 a rassemblé 500 adeptes. Étant donné la popularité de l'évènement et de l'installation, la demande pour l'aménagement de la phase II est croissante.

Les tendances en matière d'infrastructures de sports à roulette privilégient comme nouvelles normes des installations de type *Plaza* plutôt que des parcs modulaires. Ces installations sont plus durables, conçues pour répondre aux besoins du sport et permettent des espaces de pratiques complets et polyvalents pour diverses disciplines (*skateboard*, *roller* et *BMX*).

Finalement, la clientèle pour les sports de glisse urbaine est vaste puisque la pratique est répandue et confirmée au-delà d'une simple tendance. En 2004, une étude internationale sur différents sports estimait à environ 11,6 millions le nombre de *skateboarders* en Amérique du Nord, positionnant ce sport au 3^e rang chez les adolescents. Les sports comme le skate-board, le *roller* ou le BMX sont certes populaires auprès des adolescents, mais aussi chez les jeunes professionnels entre 25 et 40 ans.

Les usagers des installations de skatepark demandent une bonification des équipements depuis de nombreuses années. Le volume d'usagers par équipement pourrait être légèrement révisé à la baisse pour assurer une bonne desserte. Le même phénomène est connu pour un parcours de BMX. Un site est mis à la disposition des usagers dans Saint-Hubert et un second dans l'arrondissement Vieux-Longueuil, mais les aménagements demeurent insuffisants pour répondre aux demandes des usagers.

	Skate-park	Population / équip.	Terrain de basket	Population / équip.
Ville de Longueuil	4	1 / 59 101	22	1 / 10 746
Arr. Vieux Longueuil	2	1 / 69 321	7	1 / 19 806
Arr. Saint-Hubert	1	1 / 80 620	13	1 / 6 202
Arr. Greenfield Park	1	1 / 17 142	2	1 / 8 571
Indicateur témoin		s.o.		1 / 6 847

BASKETBALL

Bien qu'on dénombre un bon nombre de terrains de basketball sur le territoire, il importe de souligner que les équipements actuels sont de facture sommaire. En général, les jeux de basketball sont composés d'une surface asphaltée de taille irrégulière et de paniers aux extrémités. Les surfaces, qui ne sont généralement pas recouvertes d'un revêtement amortissant adapté ni même lignées, présentent de nombreuses fissures et dépressions.

La répartition des terrains de jeu de basketball se montre très disproportionnée. Le volume de population par équipement dans l'arrondissement Vieux-Longueuil est nettement plus élevé par rapport au reste du territoire.



Jeu de basketball au parc Albert-Beausoleil, arrondissement Saint-Hubert

Patinoires hivernales

Les patinoires hivernales extérieures sont partout sur le territoire et en grand nombre. Beaucoup de parcs possèdent une surface de glace temporaire (patinoire hivernale ou un anneau glacé) avec éclairage. Les installations prennent forme de novembre à avril par la mise en place de parois en bois et de filets temporaires. Elles sont souvent dotées d'un éclairage permanent et à l'occasion d'une surface de gravier qui facilite la préparation de la surface glacée.

Ces patinoires occupent beaucoup d'espace dans les parcs pour une utilisation restreinte (plus ou moins deux mois par année). En été, celles qui reposent sur de vastes surfaces de gravier laissent des espaces peu esthétiques, favorables aux îlots de chaleur. Les patinoires temporaires requièrent aussi beaucoup de main-d'œuvre et de planification pour une courte période.

Le volume de population par patinoire extérieure est avantageux par rapport aux comparables Québécois. On trouve à Longueuil plus de surfaces glacées par habitant qu'ailleurs à l'exception de l'arrondissement Greenfield Park qui est en léger déficit.

	Patinoire extérieure	Population / équip.
Ville de Longueuil	67	1 / 3 528
Arr. Vieux Longueuil	39	1 / 3 555
Arr. Saint-Hubert	25	1 / 3 225
Arr. Greenfield Park	3	1 / 5 714
Indicateur témoin		1 / 4 836



Patinoire temporaire au parc Marquette, arrondissement Vieux-Longueuil

Photo : Pierre-Antoine Lamoureux

Inventaire qualitatif

Méthodologie

Au total, 175 parcs ont été évalués au cours de l'été 2012 : 9 dans l'arrondissement Greenfield Park, 65 dans Saint-Hubert et 101 dans l'arrondissement Vieux-Longueuil. Les parcs-nature et les parcs spécialisés n'ont pas fait l'objet d'une évaluation avec cette grille d'analyse. Des exemples de grilles d'analyse détaillées sont présentés en annexe.

À l'aide d'une grille unifiée, les parcs ont été évalués d'un point de vue quantitatif et qualitatif. Lors de l'inspection visuelle sur le terrain, chaque équipement a été noté sur une échelle de 1 à 4. Certaines évaluations ont été validées auprès de la direction Culture, Loisirs et vie communautaire en fonction de la connaissance acquise du territoire.

Paramètres d'évaluation	
Bon à très bon	1
Moyen à correct	2
Faible	3
Médiocre / impraticable	4

Chaque parc a donc fait l'objet d'une évaluation subjective de sa condition et de la qualité des aménagements offerts aux usagers. Le tableau suivant détaille les différents paramètres évalués. Il importe de mentionner que chaque évaluation équivaut en quelque sorte à une photo prise du parc le jour de la visite entre mai et juillet 2012. Dans certains parcs, des correctifs ont déjà été apportés suite à notre passage. Pour la plupart des équipements, l'évaluation visuelle ne permettait pas une inspection complète de l'état et du niveau de sécurité des équipements. C'est le cas des aires de jeu pour enfants, encadrées par les normes canadiennes en vigueur, qui doivent faire l'objet d'un programme d'inspection régulier rigoureux.

Les fiches d'évaluation offrent un outil de compréhension très pointu, concentré sur une unité du réseau des parcs et espaces verts, et pourront être utiles aux intervenants qui agissent régulièrement dans les parcs et espaces verts. Par exemple, une fiche pourra être consultée en prévision d'une inspection sur le terrain, pour répondre à une requête externe ou pour planifier des aménagements inscrits au programme triennal d'immobilisation.

PARAMÈTRES ÉVALUÉS

Paramètre	% de note globale
Intégration au contexte	10 %
• Quel est le contexte urbain environnant : mixte, résidentiel unifamilial, multi logement, à proximité d'un axe routier d'importance, etc. ? • Comment sont organisés les aménagements aux abords du parc ?	
Accessibilité au parc	10 %
• Le parc est-il ouvert ou clôturé ? • Le parc est-il enclavé ou bordé de rues qui sont liées (connectivité) ? • A-t-il des accès clairs et formels ? Les entrées sont-elles étroites ? • Est-ce que les entrées au parc permettent l'accès de tous ?	

Paramètre	% de note globale
Organisation spatiale	15 %
• Les aménagements sont-ils cohérents pour l'ensemble du parc ? • Est-ce que des liens physiques et visuels sont intégrés entre les aires récréatives ? • Est-ce que le parc se présente comme une collection d'équipements séparés les uns des autres ou en un ensemble d'équipements interreliés ?	
Visibilité et sécurité	10 %
• Le parc est-il éclairé et visible de la rue ? • Y a-t-il des zones en retrait et/ou plongées dans le noir en soirée ?	
Circulation	10 %
• Le parc est-il doté d'un réseau de sentiers cohérent ? • Les sentiers sont-ils en bon état général ? • A-t-il la présence d'une voie cyclable dans le parc, à ses abords ou à proximité ?	
Végétation	10 %
• Est-ce qu'on dénote la présence d'arbres qui participent à l'intégration au contexte et à la lecture de l'espace vert dans la trame urbaine ? • Cohérence et état des plantations : Stade de maturité des arbres, présence de frênes ou d'arbres vulnérables. • Les espèces choisies sont-elles adéquates (déploiement à maturité, espèces choisies en lien avec la vocation du parc, tolérance aux conditions urbaines, etc.). ?	
Conditions des équipements et aménagements	15 %
• En fonction d'une inspection visuelle sommaire, quelle est la condition générale des équipements et aménagements ? • Équipements de support (bancs, mobilier, abri, estrades, etc.). • Terrains sportifs (état de la surface de jeu, orientation du terrain, état des clôtures, etc.).	
Conditions des aires de jeu pour enfants	15 %
• En fonction d'une inspection visuelle sommaire, quelle est la condition générale des aires de jeu pour enfants ? + Type de surface et état de la surface de protection, présence de végétation ou autre contaminant dans la surface de protection. + État général des équipements de jeu. + Respect des aires de dégagement. + Organisation spatiale des aires de jeu.	
Entretien et propreté	2,5 %
Vandalisme et graffitis	2,5 %

POINTAGE

Pour chaque parc, une cote globale a été obtenue en compilant les résultats de chacun des critères d'évaluation en fonction de leur niveau d'importance. Cette cote a été rabattue sur 10 points et classée selon cinq niveaux de conditions.

Plus de 9,25 Évaluation optimale	Le parc est en bonne, voire excellente condition générale, répond aux critères d'aménagements en termes d'intégration, d'accessibilité, de visibilité, de verdure, de circulation et d'organisation spatiale. Le parc peut tout de même présenter des lacunes mineures à corriger.
De 8,25 à 9,25 Évaluation acceptable	Le parc est en bonne condition, mais peut présenter certaines non-conformités qui devront faire l'objet d'une correction à court, moyen ou long terme.
De 7,25 à 8,25 Évaluation tolérable	Des composantes de l'aménagement sont à réviser et nécessitent une intervention à court ou moyen terme.
De 6 à 7,25 Évaluation faible	Plusieurs composantes de l'aménagement sont jugées faibles et nécessiteront des interventions à court terme. Le parc doit faire l'objet d'une analyse et d'une planification d'ensemble pour assurer l'intégration à son contexte, son accessibilité et une organisation spatiale cohérente en fonction de la programmation.
Moins de 6 Évaluation problématique	Des problématiques majeures ont été observées lors de l'évaluation. Le parc doit faire l'objet d'une évaluation de ses infrastructures de manière prioritaire qui pourra mener à une rénovation complète.

Résultats de l'étude qualitative

Le pointage obtenu pour chaque parc a été compilé et associé à des données cartographiques. La carte synthèse ainsi obtenue permet de visualiser la situation des parcs, les forces et faiblesses à l'échelle du territoire et de superposer les résultats à des données socio-économiques ou environnementales.

Il sera essentiel de considérer les critères sur lesquels repose l'évaluation pour définir les stratégies à adopter. Un parc de quartier peut par exemple présenter un mauvais résultat tout en offrant des équipements sécuritaires aux usagers. Il se peut que les problématiques observées soient d'une autre nature, touchant plutôt à l'accessibilité au parc, l'organisation spatiale des aires aménagées, etc.

des parcs de la Ville de Longueuil présentent une condition correcte

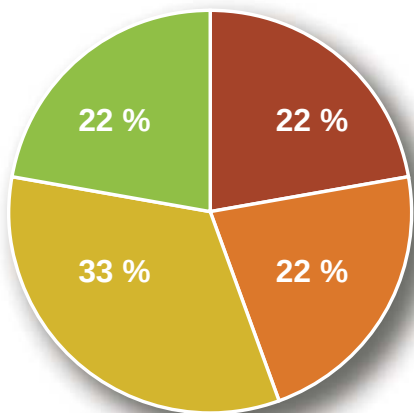
42 % à bonne.

36 % des parcs montrent des résultats faibles à problématiques qui devront être étudiés de manière prioritaire.

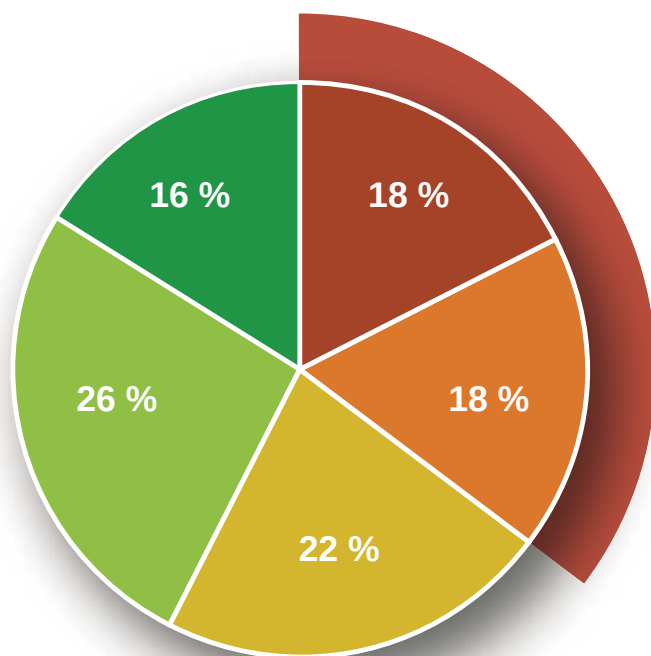
22 % des parcs en moyenne nécessiteront des interventions à moyen terme.

1 parc sur 3
présente une
évaluation
faible ou
problématique

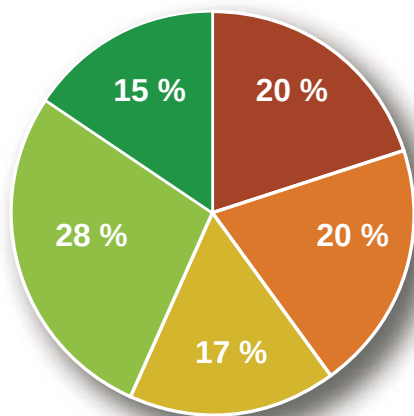




ARRONDISSEMENT GREENFIELD PARK



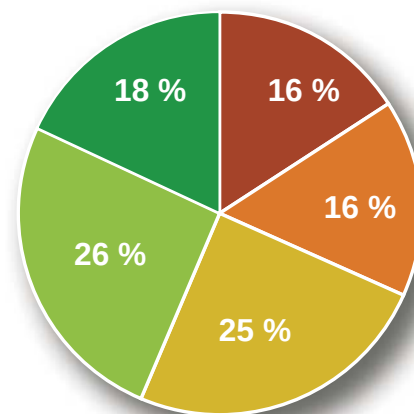
VILLE DE LONGUEUIL



ARRONDISSEMENT SAINT-HUBERT

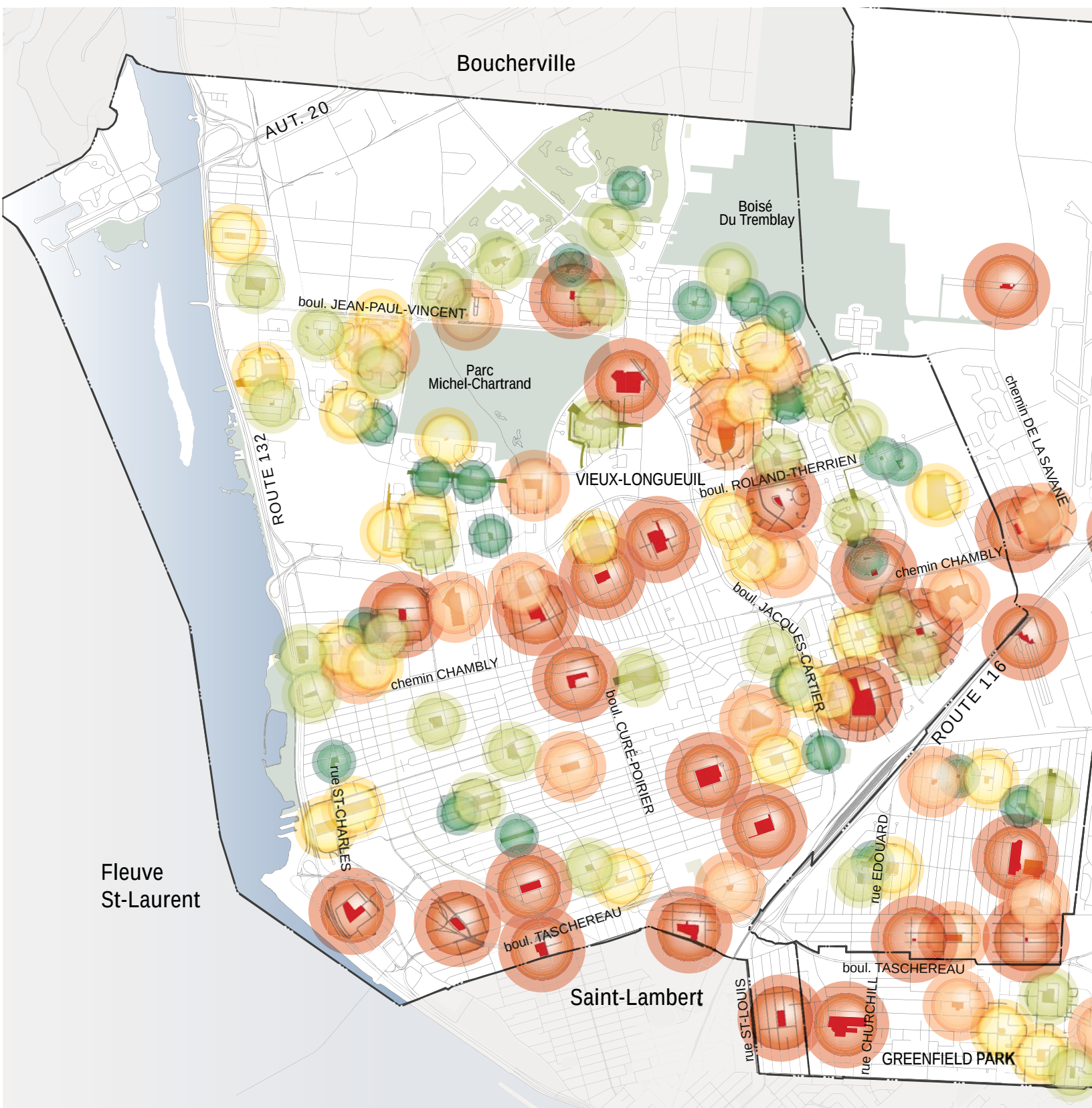
- Évaluation optimale
- Évaluation acceptable
- Évaluation tolérable
- Évaluation faible
- Évaluation problématique

LÉGENDE



ARRONDISSEMENT VIEUX-LONGUEUIL

Carte synthèse des résultats d'évaluation





Synthèse des résultats d'évaluation

Les quartiers les plus anciens montrent généralement les signes les plus évidents de dégradation. On observe aussi des regroupements géographiques de parcs qui obtiennent de mauvais résultats. Cette situation « en grappe » renforce la nécessité d'agir dans certains milieux afin d'assurer une offre adéquate aux citoyens.

Les paragraphes qui suivent font la synthèse des forces et faiblesses les plus souvent observées lors des visites d'inventaire. Pour chaque critère d'évaluation, les problématiques qui sont récurrentes dans un arrondissement ou sur l'ensemble du territoire sont mises en lumière.

Intégration au contexte

- Dans Greenfield Park, les parcs sont souvent joutés à une institution (école, centre communautaire, bibliothèque, etc.), ce qui représente une force pour l'intégration et l'accessibilité de ces équipements. Le même phénomène peut être observé dans l'arrondissement Vieux-Longueuil où plus de 20 parcs ont une école comme voisin ou sont issus d'une entente parc-école.
- Pour environ 65 % des parcs, l'intégration est jugée bonne c'est-à-dire que le parc s'harmonise au milieu environnant, des rues ou corridors verts convergent vers le parc et la présence de l'espace vert peut être lue dans le paysage.
- Dans 9 % des cas, l'intégration au contexte environnant a été jugée insatisfaisante. Dans la plupart des cas, ces parcs sont enclavés, peu visibles de la rue ou semblent en quelque sorte « parachutés » dans le paysage urbain. C'est le cas par exemple du parc Christ-Roi, dans l'arrondissement Vieux-Longueuil, qui est très ouvert, au cœur du milieu, mais dont la présence n'est pas soulignée dans l'environnement. La pauvreté des aménagements au pourtour du parc ne valorise pas le milieu.
- Les deux (2) parcs du Vieux-Longueuil (Saint-Romain et La Fayette) qui présentent une intégration problématique au contexte ne sont tout simplement pas lisibles dans l'environnement urbain. La vocation des espaces n'est pas claire pour les usagers.

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS POUR LE PARAMÈTRE D'INTÉGRATION AU CONTEXTE

	Parcs de Greenfield Park	Parcs de Saint-Hubert	Parcs du Vieux-Longueuil	Parcs de la Ville de Longueuil
1 – Bon	67 %	68 %	63 %	65 %
2 – Correct à moyen	22 %	25 %	25 %	25 %
3 – Faible	11 %	8 %	10 %	9 %
4 – Médiocre / impraticable	-	-	2 %	1 %

Accessibilité

- Dans près de 60 % des cas, l'accessibilité aux parcs est bonne. Seulement 8 % des parcs présentent des faiblesses en ce sens. Cependant, il va de soi que tous les parcs et espaces verts publics doivent pouvoir accueillir l'ensemble des usagers. En ce sens, il importera d'apporter des solutions pour obtenir une accessibilité acceptable pour l'ensemble du réseau.
- Les réseaux cyclables et piétonniers relient plusieurs parcs entre eux ce qui constitue une force pour l'accessibilité aux parcs et espaces verts de l'arrondissement Vieux-Longueuil.
- Certains parcs de quartier offrent un stationnement pour les usagers qui fréquentent les terrains sportifs. Bien que ces infrastructures soulagent les rues avoisinantes d'un fort achalandage lors des pratiques, ils sont peu compatibles avec la fonction de parcs et espaces verts.
- Des accès étroits ont été observés dans quelques parcs, ne laissant pas passer un fauteuil roulant ou une personne à mobilité réduite.
- De nombreux parcs sont clôturés, créant souvent un effet de cloisonnement qui, à l'inverse de ce qui était visé, ne participe pas forcément à sécuriser l'espace. Une réflexion sur les critères d'implantation de clôtures au pourtour des parcs devra avoir lieu pour uniformiser les pratiques et assurer une accessibilité aisée aux espaces verts publics.
- Les imposantes clôtures qui ceinturent les équipements sportifs peuvent aussi nuire à l'accessibilité des parcs. Leur implantation doit être judicieusement planifiée pour répondre aux exigences normatives de sécurité tout en s'amalgamant aux besoins de l'ensemble des usagers du parc.
- Dans les arrondissements Vieux-Longueuil et Greenfield Park, les parcs sont rarement identifiés par une enseigne qui indique le nom du parc, les heures d'ouverture, les règlements en vigueur, un numéro à contacter pour signalement, etc. Dans ces conditions, il est difficile pour la clientèle de donner un rendez-vous à quelqu'un dans un parc ou même de signaler un incident aux services d'urgences. Dans Saint-Hubert, des enseignes sont installées à l'entrée des parcs, mais la plupart sont âgées (peinture écaillée, ancien logo de la ville de Saint-Hubert, potence rouillée, etc.).



Accès problématique
Parc Daniel-Johnson, arrondissement Saint-Hubert

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS POUR LE PARAMÈTRE D'ACCESSIBILITÉ

	Parcs de Greenfield Park	Parcs de Saint-Hubert	Parcs du Vieux-Longueuil	Parcs de la Ville de Longueuil
1 – Bon	33 %	68 %	54 %	58 %
2 – Correct à moyen	67 %	28 %	35 %	34 %
3 – Faible	-	5 %	10 %	7 %
4 – Médiocre / impraticable	-	-	1 %	1 %

Organisation spatiale

Plusieurs parcs de quartier sont surchargés par un grand nombre d'équipements, laissant peu de place à la pratique d'activités libres ou à l'insertion d'aménagements de support qui pourrait contribuer à une meilleure organisation spatiale (sentiers, mobilier, aires de détente, etc.). Riche en équipements de loisirs, ces parcs offrent des aménagements indépendants les uns des autres, sans cohérence d'ensemble.

- En général, on ne trouve pas beaucoup d'aires de repos ou de pique-nique aménagées dans les parcs. On en a dénombré environ 7 dans Saint-Hubert, 11 dans le Vieux-Longueuil et 2 dans Greenfield Park sur un total de 175 parcs visités.
- Plusieurs parcs accueillent un centre culturel ou une maison communautaire. Ces bâtiments somme toute imposants occupent un espace important dans les parcs, mais entretiennent peu de liens spatiaux. D'un point de vue organisationnel, ils s'érigent comme des entités séparées, ce qui nuit d'une part à l'organisation générale du parc et qui prive d'autre part les usagers d'une portion de l'espace vert. Dans les secteurs où le ratio en parcs et espaces verts est faible, une attention particulière devrait être apportée au choix du site dans le futur pour de tels équipements.
- Certains parcs intègrent sur une partie de leur superficie un bassin de rétention qui forme une cuvette contraignante. Parfois, ces dépressions permettent des espaces d'activités non structurés, mais ne tiennent pas compte en général du caractère récréatif ou de détente de l'espace vert.

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS POUR LE PARAMÈTRE D'ORGANISATION SPATIALE

	Parcs de Greenfield Park	Parcs de Saint-Hubert	Parcs du Vieux-Longueuil	Parcs de la Ville de Longueuil
1 – Bon	22 %	40 %	51 %	46 %
2 – Correct à moyen	56 %	42 %	31 %	36 %
3 – Faible	22 %	17 %	15 %	16 %
4 – Médiocre / impraticable	-	2 %	3 %	2 %



Un parc intergénérationnel qui présente plusieurs zones d'activités libres
Parc Henri-Cyr, arrondissement Saint-Hubert

Visibilité et sécurité

Ce critère d'évaluation est sans doute le plus subjectif de tous. Le sentiment de sécurité est difficile à observer lors d'une visite diurne d'une durée de 30 à 60 minutes. Pour plusieurs résidents, c'est la connaissance du quartier, le souvenir d'un événement insécurisant rapporté dans le secteur ou l'observation d'actes de vandalisme qui peuvent renforcer la perception de sécurité d'un espace. Pour évaluer plus en profondeur ce paramètre, les représentants des services de police de la Ville de Longueuil devront être mis à profit.

Il apparaît cependant intéressant de noter que dans un sondage récent réalisé par la Ville de Longueuil auprès de clientèles aînées, seulement 3 % d'entre eux jugeait leur quartier peu sécuritaire. Cependant, nombreux ont affirmés lors de séances de discussion se sentir moins en sécurité le soir venu. Les craintes vis-à-vis les espaces assombris par la nuit et la peur de croiser des groupes de jeunes sont évoquées. L'éclairage à l'entrée du parc Henri-Cyr, voisin du centre d'accueil Henriette Cere, a notamment été relevé comme insécurisant.

Afin de juger de la visibilité des parcs dans le cadre du présent diagnostic, facteur étroitement lié au sentiment de sécurité, nous avons retenu certains indicateurs : présence d'éclairage, cloisonnement de l'espace et signes de vandalisme.

- Dans 65 % des visites, la visibilité et la sécurité ont été perçues bonnes en fonction des observations réalisées ce jour-là.
- Dans 31 % des cas (évalués moyen ou correct), nous avons pu observer certains éléments qui pourraient nuire à la sécurité. Ces parcs pourraient faire l'objet d'une étude plus soignée de la sécurité en collaboration avec des intervenants spécialisés dans le but de planifier des aménagements adéquats.
- Pour 11 % des parcs de Greenfield Park et 6 % des parcs du Vieux-Longueuil, la visibilité/sécurité a été jugée déficiente en raison surtout de l'observation de zones retirées non visibles de la rue et des résidences. Il arrive que la multiplication des clôtures dans les parcs crée parfois des espaces résiduels confinés, éloignés des issues.



Espace étroit insécurisant
Parc Raymond, arrondissement Vieux-Longueuil

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS POUR LE PARAMÈTRE DE VISIBILITÉ/SÉCURITÉ

	Parcs de Greenfield Park	Parcs de Saint-Hubert	Parcs du Vieux-Longueuil	Parcs de la Ville de Longueuil
1 – Bon	44 %	68 %	64 %	65 %
2 – Correct à moyen	44 %	32 %	30 %	31 %
3 – Faible	11 %	0 %	6 %	4 %
4 – Médiocre / impraticable	0 %	0 %	0 %	0 %

Circulation

Ce n'est pas la majorité des parcs qui affichent un réseau de circulation efficient. Fortement lié à la notion d'organisation spatiale, on peut observer des résultats similaires dans les deux catégories. L'intégration d'axes de circulation n'est pas toujours nécessaire, mais cela permet généralement de guider les visiteurs entre les équipements de loisir, d'encadrer les aménagements et de signaler efficacement les accès.

Nous avons estimé la présence de sentiers de même que la condition des surfaces de circulation lorsque présentes. La présence d'un tronçon cyclable dans le parc ou à proximité était aussi jugée favorable pour la connexion créer avec l'ensemble du réseau de parcs d'un secteur.

- Seulement 40 % des parcs ont reçu une bonne note sur le plan de la circulation. Dans 21 % des cas, le réseau de circulation était insuffisant, mal intégré ou en mauvaise condition.
- Huit (8) parcs, soit 5 dans Saint-Hubert et 3 dans le Vieux-Longueuil, montrent des problématiques plus importantes de circulation. C'est le cas par exemple au parc Rosanne-Laflamme où la circulation des usagers entre les différents plateaux est déficiente. On dénote l'absence de sentier et la présence de beaucoup d'obstacles (clôtures). À l'inverse, dans le parc Victoria du quartier Vieux-Longueuil, les sentiers sont très nombreux, mais trop étroits. Malgré la présence d'une passerelle surélevée qui enjambe la route 132 pour rejoindre le parc Marie-Victorin, les accès cyclables sont mal identifiés.

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS POUR LE PARAMÈTRE DE CIRCULATION

	Parcs de Greenfield Park	Parcs de Saint-Hubert	Parcs du Vieux-Longueuil	Parcs de la Ville de Longueuil
1 – Bon	33 %	37 %	43 %	40 %
2 – Correct à moyen	44 %	38 %	32 %	35 %
3 – Faible	22 %	17 %	23 %	21 %
4 – Médiocre / impraticable	0 %	8 %	3 %	5 %



Ce sentier étroit permet des liens piétons complémentaires au réseau de rues et trottoirs
Parc Saint-Charles, arrondissement Vieux-Longueuil



Une sentier piéton partagé avec la Route Verte
Parc Thomas-Dubuc, arrondissement Vieux-Longueuil

Végétation

Dans les parcs et espaces verts, il doit y avoir sans contredit la présence de végétation. Les parcs urbains jouent un rôle environnemental bénéfique en offrant ombre et fraîcheur tout en participant au verdissement des villes. Malgré cela, ce n'est pas l'ensemble des parcs qui obtiennent une bonne note dans la Ville de Longueuil. Le 2/3 des sites visités obtiennent la meilleure note. 26 % se voient attribuer une évaluation correcte à moyenne alors que 11 % des parcs ne répondent pas aux critères de végétalisation.



Des alignements d'arbres en bordure de rue signale la présence du parc
Parc Fernand-Bouffard, arrondissement Vieux-Longueuil

- Les parcs de l'arrondissement Saint-Hubert montrent le plus faible taux de végétation. Seulement la moitié des parcs ont obtenu une bonne note. Pour une vingtaine de parcs, la situation est convenable, mais les plantations pourront être bonifiées. Dans 10 parcs de cet arrondissement, un effort de plantation est à planifier.
- Greenfield Park présente un paysage urbain plutôt boisé de manière générale. Cela s'illustre aussi dans ses parcs à l'exception de 2 qui ont reçu un résultat faible à ce critère.
- La présence d'alignements d'arbres au pourtour d'un espace vert ou le long des sentiers qui le traversent permet de signaler sa présence dans le paysage urbain. Les plantations arborescentes fournissent un signal clair aux usagers qui s'y rendent de même qu'aux automobilistes qui circulent aux abords des parcs.
- Dans les parcs qui n'incorporent pas suffisamment de végétation, on compte peu d'arbres ou des espèces trop petites qui n'offrent pas un grand déploiement à maturité. Les points d'ombres se font rares près des aires de détente et de récréation.

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS POUR LE PARAMÈTRE VÉGÉTATION

	Parcs de Greenfield Park	Parcs de Saint-Hubert	Parcs du Vieux-Longueuil	Parcs de la Ville de Longueuil
1 – Bon	56%	51%	71%	63%
2 – Correct à moyen	22%	34%	22%	26%
3 – Faible	22%	12%	6%	9%
4 – Médiocre / impraticable	0%	3%	1%	2%

Condition générale des équipements et des aménagements

Ce paramètre d'évaluation adresse plusieurs aspects de l'inventaire. On fait référence tant à la condition des terrains sportifs qu'à l'état du mobilier et des aménagements en général. Dans cette partie, on fait écho à l'inventaire quantitatif qui relevait le nombre d'équipements tout en attribuant des notes à chacun d'eux. C'est l'occasion de détailler davantage les défaillances observées et de pointer les correctifs souhaitables. Avant de poursuivre la lecture, il importe de rappeler que cet inventaire demeure un portrait général de l'état des équipements. Chaque élément devra faire l'objet d'une inspection plus approfondie pour déterminer l'ampleur des travaux à réaliser.

- De nombreuses fontaines à boire sont désuètes, particulièrement dans Saint-Hubert où le modèle type répertorié n'est plus approprié. La plupart du temps rouillé et sans pression, il ne permet pas l'accès à l'eau potable pour tous les usagers des parcs de par sa forme tubulaire.
- Les parcs de la Ville de Longueuil mettent à dispositions des citoyens de nombreux équipements sportifs. Néanmoins, bon nombre d'entre eux sont vieillissants, voire non sécuritaires, pour la pratique des disciplines sportives. Plusieurs composantes des infrastructures de jeu et des équipements de support (estrades, mobilier, clôtures et autres) atteignent leurs fins de vie utile.

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS DE CONDITION GÉNÉRALE DES ÉQUIPEMENTS ET DES AMÉNAGEMENTS

	Parcs de Greenfield Park	Parcs de Saint-Hubert	Parcs du Vieux-Longueuil	Parcs de la Ville de Longueuil
1 – Bon	33 %	42 %	33 %	36 %
2 – Correct à moyen	67 %	43 %	48 %	47 %
3 – Faible	-	14 %	17 %	15 %
4 – Médiocre / impraticable	-	-	2 %	1 %



Les installations vétustes ne rendent pas le parc attrayant, réduisant sa fréquentation
Parc Paul-Provost, arrondissement Saint-Hubert

TERRAINS DE SOCCER NATURELS

Autour des terrains de soccer naturels, les équipements de support sont souvent insuffisants. Pour plusieurs terrains, on observe un manque de bancs de joueurs, rarement une fontaine à boire et peu de sentiers. Les aménagements sont insuffisants pour encadrer les terrains, diriger les visiteurs vers le terrain adéquat et accueillir les accompagnateurs des jeunes qui pratiquent avec une équipe.

Souvent mis en opération à la hâte en fonction des pressions des organismes utilisateurs, l'aménagement des futurs terrains de soccer pourrait tirer profit d'une meilleure planification, accompagnée d'un budget d'investissement suffisant pour répondre à l'ensemble des besoins liés à cette pratique.

- Dans l'arrondissement Vieux-Longueuil, les terrains de soccer obtiennent pour la plupart une note bonne à correcte (15 sites sur 20) ou faible (5 sites sur 20). La qualité y est donc de passable à faible dans de nombreuses situations. Les usagers et les équipes d'entretien rapportent chaque année des problématiques généralisées de dénivellation des terrains, du mobilier détérioré rendu non sécuritaire et d'usure de la surface gazonnée devant les buts. D'autre part, plusieurs terrains sont peu fréquentés par les joueurs. En fonction du niveau de fréquentation des terrains et des enjeux de sécurité, des correctifs seront proposés par priorité au plan d'action.
- Dans l'arrondissement Saint-Hubert, les terrains de soccer exposent une meilleure condition générale alors que 73 % des sites ont montré des terrains de soccer jugés acceptables à la pratique. Sur 15 parcs, 4 ont montré des terrains de soccer avec des lacunes plus ou moins importantes. Des deux (2) parcs les plus faibles, le terrain de Gérard-Philips est situé trop près de la rue et ne respecte pas les dimensions minimales alors que les terrains de pratiques du parc Rosanne-Laflamme doivent être mis à niveau. Dans les parcs Campbell et Immaculée-Conception, ce sont surtout des problématiques de nivellement qui ont rangé leurs terrains de soccer dans la catégorie correcte à moyen.
- Finalement, à Greenfield Park les terrains se voient octroyer une note passable en général sauf au parc-école Fairfield qui offre un terrain de pratique plutôt sommaire.

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS D'ÉVALUATION DES TERRAINS DE SOCCER NATURELS

	Greenfield Park	Saint-Hubert	Vieux-Longueuil	Ville de Longueuil
Nombre de sites évalués	5	15	20	40
1 – Bon	40 %	73 %	10 %	38 %
2 – Correct à moyen	40 %	13 %	65 %	43 %
3 – Faible	20 %	13 %	25 %	20 %
4 – Médiocre / impraticable	-	-	-	-

TERRAINS DE SOCCER SYNTHÉTIQUES

- Dans le Vieux-Longueuil, la surface de gazon synthétique du parc Laurier a atteint sa fin de vie utile et le tapis de jeu sera à remplacer dans les prochaines années. Il est à noter qu'un terrain synthétique supplémentaire sera construit dans ce parc en 2014 à l'endroit du terrain de baseball.
- Dans Saint-Hubert, la surface du terrain de soccer du parc Rosanne-Laflamme atteindra sa fin de vie utile dans les prochaines années (plus ou moins 5 ans). Le terrain du parc Pierre-Laporte comprend une surface synthétique de 1^{ère} génération qui répond à l'heure actuelle aux besoins, mais qui sera à observer.
- Le terrain de football et la piste d'athlétisme du parc Rosanne-Laflamme devront également faire l'objet d'un remplacement de la surface de jeu à moyen terme.

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS D'ÉVALUATION DES TERRAINS DE SOCCER SYNTHÉTIQUES

	Greenfield Park	Saint-Hubert	Vieux-Longueuil	Ville de Longueuil
Nombre de sites évalués	1	3	2	6
1 – Bon	100 %	67 %	50 %	67 %
2 – Correct à moyen	-	33 %	-	17 %
3 – Faible	-	-	50 %	17 %
4 – Médiocre / impraticable	-	-	-	-



Terrain de soccer synthétique
Parc Pierre-Laporte, arrondissement Saint-Hubert

TERRAINS DE TENNIS

- Dans l'arrondissement Vieux-Longueuil, les terrains de tennis sont en mauvais état pour la plupart, la surface de jeu ayant atteint sa fin de vie utile. L'ampleur des travaux à prévoir est unique à chaque situation et une évaluation plus fine des terrains devra être effectuée. Un exercice de ce type a déjà été réalisé pour les terrains de l'arrondissement Vieux-Longueuil et des investissements sont inscrits pour 2013 au programme triennal d'immobilisation.
- Dans Saint-Hubert, les terrains, moins nombreux, sont en bon état général.
- Lors de notre visite dans Greenfield Park, les terrains du parc René-Veillet ont été jugés en faible état. Les courts étaient fissurés, la surface usée et les clôtures rouillées et déformées. Des travaux correctifs mineurs ont eu lieu au cours de l'été en 2012. Cependant, des investissements plus importants seront à prévoir pour une remise à niveau complète.

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS D'ÉVALUATION DES TERRAINS DE TENNIS

	Greenfield Park	Saint-Hubert	Vieux-Longueuil	Ville de Longueuil
Nombre de sites évalués	1	3	9	13
1 – Bon	-	67 %	11 %	23 %
2 – Correct à moyen	-	33 %	33 %	31 %
3 – Faible	100 %	-	11 %	15 %
4 – Médiocre / impraticable	-	-	44 %	31 %



Terrain de tennis

Parc Jean-de-Lalande, arrondissement Vieux-Longueuil

TERRAINS DE BASEBALL ET BALLE-MOLLE

- Malgré des installations vieillissantes, la moitié des terrains de baseball de la Ville de Longueuil présentent une condition générale correcte à bonne.
- Dans le Vieux-Longueuil, les sept (7) sites affichent un état moyen (3 sites) ou faible (4 sites). On retrouve les terrains les plus mal en point dans les parcs Bellerive, Champvert, Laflamme et Perron. Deux parcs-écoles offrent des terrains impraticables soit Brébeuf et Jacques-Rousseau.
- Dans l'arrondissement Saint-Hubert, quatre (4) parcs montrent des terrains de baseball correct à moyen et un (1) terrain, celui du parc Gérard-Philips est jugé inadéquat, car amputé en partie pour accueillir une patinoire permanente.
- Le parc Paul-Pratt dans l'arrondissement Vieux-Longueuil offre un terrain de niveau midget qui héberge principalement l'équipe de baseball Élite Les Ducs de Longueuil. Ces installations professionnelles requièrent un entretien rigoureux qui peut à l'occasion poser des difficultés pour répondre aux attentes de l'équipe en résidence.

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS D'ÉVALUATION DES TERRAINS DE BASEBALL

	Greenfield Park	Saint-Hubert	Vieux-Longueuil	Ville de Longueuil
Nombre de sites évalués	2	9	16	27
1 – Bon	50 %	44 %	44 %	44 %
2 – Correct à moyen	50 %	44 %	19 %	30 %
3 – Faible	-	-	25 %	15 %
4 – Médiocre / impraticable	-	11 %	13 %	11 %



Terrain de baseball

Parc Perras, arrondissement Saint-Hubert

BASKETBALL

La plupart des installations de basketball sont vieillissantes et inadaptées à une pratique plus sérieuse. Il s'agit la plupart du temps de petite surface asphaltée, de taille variable, sans lignage avec des paniers aux extrémités. On retrouve aussi souvent des paniers de basketball dans les parcs-écoles. L'apparence dégradée des infrastructures entraîne également plusieurs actes de vandalisme sur les équipements.

VOLLEYBALL

Les installations sont sommaires à l'heure actuelle et nécessitent une bonification pour répondre aux besoins des ligues qui sont de mieux en mieux organisés. L'opportunité d'offrir aux citoyens de Longueuil un terrain de pratique et de tournois adapté est à saisir. Les installations du parc de Normandie pourraient bénéficier de l'ajout de quelques terrains, d'une fontaine à boire et d'aménagements périphériques.



Terrain de Volleyball
Parc Paul-Pratt, arrondissement Vieux-Longueuil

SKATEPARK ET PARCOURS BMX

Les installations des parcs de planches à roulettes sont vieillissantes dans l'arrondissement Vieux-Longueuil. Au parc Christ-Roi particulièrement, les modules de pratique sont devenus désuets et non sécuritaires. La même situation est observée dans Greenfield Park au parc René-Veillet. Des remplacements sont à prévoir à court terme.

À Saint-Hubert, le parc du Patriote-Joseph-Vincent offre des installations appréciées des utilisateurs. Cependant, seule la phase 1 de deux a été mise en place à ce jour. Il est à noter que la Ville de Longueuil, comme la plupart des villes du Québec, n'offre aucun parc de planches à roulettes de calibre sérieux.

Au niveau du BMX, les installations sont à améliorer dans l'arrondissement Vieux-Longueuil (planchodrome). À Saint-Hubert, les jeunes installations au sud-ouest du parc de la Cité sont à officialiser et pourront faire l'objet de demandes de consolidation à court terme.

Condition des aires de jeu pour enfants

Plusieurs aires de jeu pour enfants nécessitent des interventions, et ce, même si l'ensemble du parc a reçu un résultat global passable à l'évaluation. Le tableau de la page suivante montre l'état général des aires de jeu dans les parcs de la Ville de Longueuil (à l'exception des aires de jeu situées dans les parcs-natures).

- Un nombre significatif d'aires de jeu nécessitent des réfections prioritaires. C'est le cas pour 38 % des aires de jeu pour le groupe d'âge 18 mois à 5 ans et 33 % des aires de jeu s'adressant aux enfants de 5 à 12 ans.
- Neuf (9) aires de jeu présentent un état médiocre donc potentiellement non sécuritaire dans Saint-Hubert et sept (7) dans le Vieux-Longueuil. Plusieurs aires de jeu sont déjà inscrites à la liste des travaux à venir dans les trois prochaines années. D'autre part, certains parcs pourraient changer de vocation ce qui pourrait entraîner le remplacement de l'aire de jeu par un autre équipement.
- Beaucoup d'aires de jeu pour enfants regroupent les catégories d'âge en une seule aire ou un seul équipement modulaire. Ces équipements de jeux ne sont pas toujours identifiés par catégorie d'âge et il peut être difficile pour les accompagnateurs d'orienter les enfants vers l'équipement de jeu approprié.
- De nombreuses aires de jeu sont aménagées de manière sommaire, sans aménagements périphériques comme des arbres qui offriront de l'ombre, des bancs ou une fontaine à boire. Les équipements de jeu essouffés rendent l'aire pour enfants peu attrayante.
- La mise en place d'un programme d'inspection des aires de jeu sur une base annuelle pourrait permettre de mieux planifier les travaux de réfection.



Aire de jeu dont la réfection est requise à court terme
Parc Sirois, arrondissement Saint-Hubert

TABLEAU SYNTHÈSE DES RÉSULTATS D'ÉVALUATION DES AIRES DE JEU POUR ENFANTS

	Aires de jeu 18 mois - 5 ans				Aires de jeu 5-12 ans			
Condition générale	Greenfield Park	Saint-Hubert	Vieux-Longueuil	TOTAL	Greenfield Park	Saint-Hubert	Vieux-Longueuil	TOTAL
Nombre total	8	48	57	113	4	33	43	80
1 – bonne	1	16	18	35	1	11	19	31
	13 %	33 %	32 %	31 %	25 %	33 %	44 %	39 %
2 – Moyenne à correcte	3	13	19	35	2	11	10	23
	38 %	27 %	33 %	31 %	50 %	33 %	23 %	29 %
3 – Faible	4	12	15	31	1	9	12	22
	50 %	25 %	26 %	27 %	25 %	27 %	28 %	28 %
4 – Médiocre / impraticable	-	7	5	12	-	2	2	4
	-	15 %	9 %	11 %	-	6 %	5 %	5 %



Aire de jeu récemment réaménagée
Parc Armand-Racicot, arrondissement Vieux-Longueuil



Aire de jeu peu stimulante
Parc Watson, arrondissement Greenfield Park

Équipements culturels dans les parcs locaux

Plusieurs parcs offrent une programmation culturelle sans relâche qui requiert des infrastructures adaptées. Les sites doivent être fonctionnels, bien équipés en électricité et services tout en permettant une grande flexibilité des usages.

Les grands parcs constituent aussi des lieux importants de diffusion culturelle. Les problématiques propres à chacun des sites sont exprimées dans la section 4 (parcs-nature) du présent document.

Parcs à vocation culturelle

PARC ST.MARK

Ce petit parc situé sur la rue Saint-Charles fait l'objet d'une utilisation très intensive liée à de multiples activités culturelles en toutes saisons. Le parc accueille des spectacles à grand déploiement lors du Festival international des Percussions ou lors de la Fête nationale. Tous les vendredis et tous les samedis soirs des mois de juillet et août, le parc St. Mark se transforme pour la tenue de spectacles extérieurs.

Hôte de nombreux événements, le parc St.Mark ne possède pas les installations techniques pour appuyer sa programmation. Tout aussi essentiel, l'accès de la machinerie pour le montage, la livraison ou le démontage des équipements est problématique. Les installations électriques actuelles sont insuffisantes pour la diffusion de spectacles extérieurs. De plus, le kiosque à musique de facture traditionnel qui est fort sollicité nécessite des travaux d'entretien (escaliers, toiture, peinture).

Intimement lié aux activités de revitalisation de la rue Saint-Charles, le parc qui est aménagé sur un terrain appartenant à l'église voisine devra être intégré dans la réflexion urbaine d'ensemble à tenir pour ce secteur.

PARC FERNAND-BOUFFARD

La scène extérieure dans ce parc permet la programmation d'une diffusion culturelle tout l'été. Particulièrement bien aménagé, ce parc constitue un exemple d'organisation spatiale multifonctionnelle et intergénérationnelle. La Ville de Longueuil reçoit le précieux soutien financier de la Caisse Desjardins de Longueuil afin d'offrir des spectacles d'artistes professionnels. Les besoins techniques exprimés par la division Culture sont les suivants :

- Aucune loge n'est rendue disponible pour les artistes qui se produisent tous les mardis d'été sur la scène. Un bâtiment de services avec une loge et des services sanitaires permettrait de combler cette lacune.
- L'éclairage étant essentiel pour la diffusion de ces spectacles, l'installation d'éclairage permanent sur la scène fait partie des besoins à combler pour maintenir la qualité des événements.

JARDIN DE LA BARONNIE

Ce parc est voué à devenir un parc archéologique alors qu'on y a découvert les vestiges du berceau de la municipalité et des traces d'occupations par les populations amérindiennes. De nouvelles fouilles sont à venir avant de pouvoir procéder au développement de concept d'aménagement pour cet espace culturel éducatif. Bien que les services internes ne soient pas prêts à formaliser les aménagements thématiques, il importe de

baliser correctement le parc et de sensibiliser les riverains sur son caractère fragile (biens archéologiques à protéger). En effet, actuellement, des problématiques d'usages sont rapportées alors que les résidents environnants ne connaissent pas les richesses qui s'y trouvent. Les limites étant mal définies au nord du parc, certains résidents mitoyens utilisent une partie du parc comme stationnement.

PARC PIERRE-LAPORTE (GREENFIELD PARK)

Une petite scène de type kiosque à musique est aménagée derrière la bibliothèque de Greenfield Park. Cependant les intervenants culturels appelés à en faire la programmation rencontrent plusieurs difficultés techniques pour la tenue de spectacles extérieurs.

- La scène doit être réaménagée dans un format mieux adapté.
- Il n'y a pas de dispositifs de fixation des projecteurs pour l'éclairage.
- La scène ne permet pas de mettre en place un arrière-fond pour encadrer les prestations et mettre en place un dispositif d'éclairage.
- La modulation topographique entre le stationnement et la scène nuit à la flexibilité fonctionnelle de l'espace et au déchargement des équipements.
- Les gradins sont mal localisés et mal orientés.

L'art public dans les parcs

Les parcs locaux de la ville de Longueuil accueillent une collection d'œuvres d'art diversifiée, qui viennent ponctuer le territoire. Il s'agit d'une richesse inouïe, qui embrasse un mouvement de démocratisation de l'art. Elles prennent parfois la forme de sculpture, parfois la forme de fresque urbaine. Elles enrichissent de manière considérable les infrastructures du réseau de parcs.

La présence de telles œuvres hors des murs muséaux pose certains défis techniques quant à leurs pérennités. En effet, l'âge, combiné aux rudes conditions extérieures, a eut raison de certaines œuvres, qui nécessitent d'importants, et d'urgents, travaux de réfection.

Tant pour l'établissement d'un devis d'entretien spécifique pour chaque oeuvre que pour le positionnement optimal de celles à venir, une étroite étroite collaboration avec le bureau de la Culture, en amont des projets, est nécessaire.

Enjeux des parcs locaux

5

Principes directeurs

Des grandes orientations qui chapeautent l'ensemble des gestes posés dans les parcs et espaces verts.

4

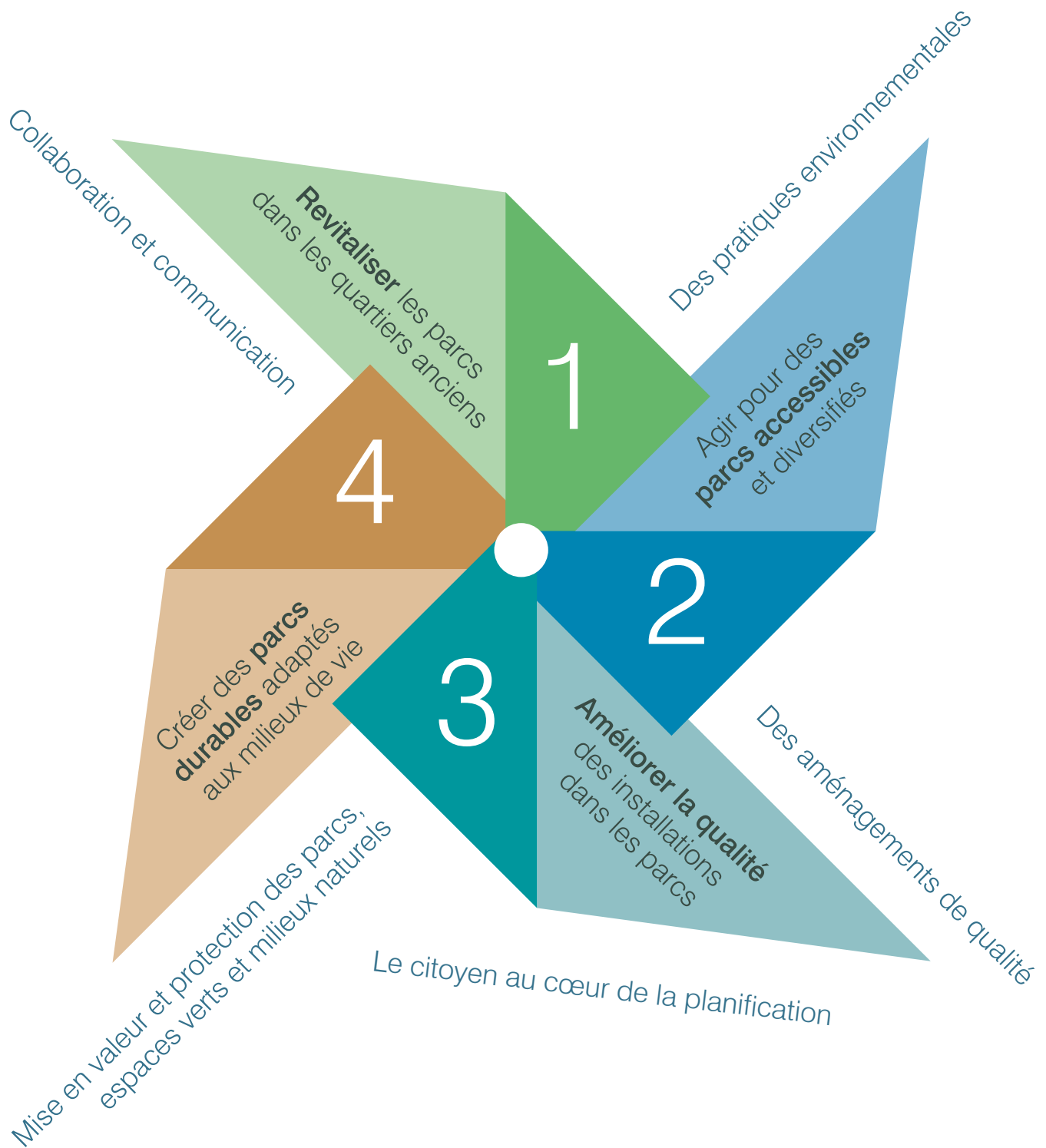
Enjeux

Quatre axes stratégiques sur lesquels intervenir en ciblant des objectifs et des moyens d'action concrets.

26

Objectifs

Pour chaque objectif, des interventions concrètes qui visent à revitaliser, améliorer, transformer et adapter les parcs de Longueuil aux enjeux d'aujourd'hui.



ENJEU 1

1. Revitaliser les parcs dans les quartiers anciens

À la lecture des constats, il apparaît évident que certains secteurs du territoire présentent des résultats récurrents en fonction des différents paramètres analysés. En superposant les données obtenues, les analyses pointent sur des problématiques qui prescrivent des interventions prioritaires et plus musclées dans les quartiers anciens.

La plupart des parcs recensés dans ces quartiers ont été construits il y a plus de 30 ans et les infrastructures y sont aujourd'hui désuètes. De plus, par rapport à l'ensemble de la ville de Longueuil, on peut trouver dans ces mêmes quartiers un ratio inférieur en parcs et espaces verts, des indices plus élevés de défavorisation de même qu'une densité d'occupation plus importante. La pression d'utilisation exercée sur ces parcs est plus forte, soulignant l'importance d'un design cohérent, novateur et durable pour ces espaces verts.

Objectifs

- 1.1. Améliorer l'offre en parcs et espaces verts dans les secteurs dont les ratios sont inférieurs.
- 1.2. Rénover en priorité les parcs qui présentent les plus mauvais résultats à l'évaluation.
- 1.3. Rénover les parcs de quartiers dans ces secteurs de manière à offrir des milieux de vie adaptés aux besoins de proximité en favorisant des plans d'ensemble.
- 1.4. Convertir la vocation de certains parcs pour améliorer l'offre de services.
- 1.5. Actualiser et diversifier l'offre d'activités extérieures pour répondre en priorité aux usagers établis à proximité des parcs.
- 1.6. Encadrer les nouvelles constructions de bâtiments et de stationnements dans les parcs des secteurs où la superficie consacrée aux parcs et espaces verts est faible.
- 1.7. Privilégier la participation des citoyens et des acteurs du milieu dans les démarches de rénovation d'importance des parcs dans ces secteurs.

REGROUPEMENT EN GRAPPES DE PARCS AYANT OBTENUS DES RÉSULTATS D'ÉVALUATION FAIBLES OU PROBLÉMATIQUES



SECTEURS DÉFAVORISÉS + REGROUPEMENTS EN GRAPPES DE PARCS AYANT OBTENUS DES RÉSULTATS D'ÉVALUATION FAIBLES OU PROBLÉMATIQUES



2. Agir pour des **parcs accessibles** et diversifiés

La desserte à montrer des lacunes dans les quartiers anciens et sensibles, mais aussi dans les nouveaux secteurs urbains où les installations actuelles devront être diversifiées. Dans le même esprit, la périphérie des quartiers présente souvent des lacunes en parcs et espaces verts qui pourront être tempérés par de nouveaux aménagements aux abords des grands axes commerciaux et des principaux axes routiers. De plus, selon les familles d'équipements, certains secteurs sont avantagés par rapport à d'autres. Par exemple, l'arrondissement Vieux-Longueuil montre un nombre inférieur d'installations de soccer, mais comprend plus de piscines et pataugeoire.

À l'heure où l'activité physique devient un enjeu de santé publique, que le vieillissement actif fait partie des valeurs fondamentales pour l'administration et que la marche et le vélo prennent leur place comme moyens de transport à part entière, la notion de proximité et d'accessibilité aux parcs et espaces verts prend une importance avérée.

Objectifs

- 2.1.** Assurer dans les secteurs en planification l'intégration de parcs de typologies variées qui permettront de diversifier l'offre de service.
- 2.2.** Intégrer des places publiques, parcs et espaces verts près des axes commerciaux et des principaux axes routiers de même qu'à proximité des pôles civiques dans un principe de mixité des usages.
- 2.3.** Prévoir des aires d'activité libres, non structurées, dans les parcs en réaffectant certains équipements sous-utilisés si requis.
- 2.4.** Équilibrer l'offre en aires de jeux en retirant certaines installations.
- 2.5.** Équilibrer l'offre en terrains sportifs divers sur le territoire.
- 2.6.** Consolider l'offre en terrains de pétanque ou de *bocce* dans les sites d'envergures propices aux rassemblements.
- 2.7.** Décloisonner les parcs et espaces verts en privilégiant des ouvertures visuelles sur la voie publique de manière à assurer la lisibilité, l'accessibilité et la sécurité des sites.
- 2.8.** Installer une signalisation claire à l'entrée de chaque parc indiquant le nom du parc, les heures de fréquentation et les principales informations utiles aux visiteurs.
- 2.9.** Consolider l'offre en parcs et espaces verts dans les quartiers récents.

3. Améliorer la qualité des installations dans les parcs

L'étude qualitative a mis en lumière les forces et faiblesses des nombreuses installations existantes. En réponse aux différents paramètres évalués, l'offre en infrastructures de qualité, aménagées en cohérence avec le milieu qu'elles occupent, demeure à établir. Les aménagements actuels ainsi que les futurs sites de planification devront intégrer des infrastructures adaptées, mais flexibles qui tiendront compte de l'ensemble des usagers qui cohabitent dans ces milieux de vie.

Objectifs

- 3.1.** Adopter des plans d'ensemble préalables aux projets d'aménagement dans les parcs à rénover ou à créer et budgéter les interventions par phases.
- 3.2.** Sécuriser les aires de jeux pour enfants et prévoir des aménagements périphériques adaptés (mobilier, plantation d'arbres, accès universel, point d'eau potable à proximité, éclairage et circulation).
- 3.3.** Offrir des installations adaptées aux pratiques récréatives en émergence et aux clientèles adolescentes.
- 3.4.** Mettre à niveau les installations sportives en priorisant d'abord les plus fréquentées.
- 3.5.** Maintenir et améliorer les installations culturelles existantes.

ENJEU 4

4. Créer des parcs durables adaptés aux milieux de vie

Pour adapter et créer les parcs et espaces verts de demain, un réel défi de mise en œuvre des stratégies se présente. Pour atteindre les objectifs, le processus de collaboration et de communication établi lors de la démarche devra être consolidé.

Pour mettre en branle le virage pour le développement durable, la planification du territoire et la mobilité active, les nouvelles valeurs municipales sont à illustrer sans délais dans les interventions touchant les parcs et espaces verts.

Objectifs

- 4.1. Évaluer les stratégies de financement alternatives d'amélioration des infrastructures dans les parcs et espaces verts.
- 4.2. Tenir compte des impacts d'opération et de gestion dès la conception préliminaire des projets.
- 4.3. Privilégier les aménagements intergénérationnels et favoriser des équipements et aménagements adaptés aux aînés.
- 4.4. Assurer l'accès des personnes handicapées à tous les espaces extérieurs et intégrer des équipements adaptés pour le faire.
- 4.5. Intégrer des pratiques environnementales dans les projets d'aménagements de parcs.
- 4.6. Intégrer les initiatives en agriculture urbaine dans des parcs ciblés.
- 4.7. Favoriser les exercices de participation citoyenne pour les projets de rénovation d'ensemble.

Plan d'action

La somme des constats et l'atteinte des objectifs exigent l'élaboration d'un mode d'intervention ciblé. Des actions prioritaires établies initieront les interventions, qui devront ultimement s'appliquer à l'ensemble du parc au besoin, de manière à assurer le plein rayonnement des équipements en place.

Sécuriser les aires de jeu pour enfants sera l'objectif qui sous-tendra les interventions dans les parcs. La mise aux normes des aires de jeu demeure de prime abord un objectif pragmatique mais essentiel à considérer, dû la sensibilité accrue de cette clientèle, qui risque de conserver des séquelles ou de subir des traumatismes plus importants. Cela implique d'accorder une attention en premier lieu aux aménagements existants, d'assurer leur mise à jour.

Des catégories d'intervention ont été établies en fonction des risques potentiels encourus. Ainsi, une hiérarchie d'intervention est proposée:

1. Modules vétustes
2. Bases de béton apparentes
3. Absence de surface de protection
4. Problème de drainage
5. Dégagement insuffisant des modules de jeu

Les parcs n'ayant aucune aire de jeu, ou dont celles en place sont aux normes, ont été repoussés dans l'ordre de priorité.

Sécuriser les aires de jeu devient donc le motif initial d'intervention dans un parc, l'occasion de mettre à niveau les autres équipements existants. Certes, pour certains parcs, les réaménagements enclencheront le besoin de plans d'ensemble, qui vont au-delà des mises à niveau.

Pour chacune des catégories d'intervention, un second ordre de priorité a été déterminé en fonction du quartier d'établissement du parc. Cet ordre permet notamment de répondre à l'enjeu revitaliser les parcs dans les quartiers anciens. Les différents quartiers ont été jugés selon les critères vus dans le portrait socio-économique, soit leur densité, leur indice de défavorisation et selon le niveau d'accès à des espaces verts domestiques.

Groupe 1 - Prioritaire	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5
Secteur Lemoyne Secteur Sacré-Coeur Secteur Saint-Vincent-de-Paul	Secteur Carillon Secteur Notre-Dame-de-Grâce Secteur Saint-Jean-Vianney	Secteur Laflèche Secteur Notre-Dame-de-la-Garde Secteur Saint-Robert	Secteur Saint-Jude	Secteur Fatima Secteur Vieux Greenfield Park
Groupe 6	Groupe 7	Groupe 8	Groupe 9	
Secteur Bellerive	Secteur Aéroportuaire	Secteur Laurendeau	Secteur Bienville Secteur Gentilly Secteur Iberville Secteur Maricourt Secteur Nouveau Greenfield Park Secteur Roberval Secteur Vieux-Longueuil	

Un sous-classement a discriminé les parcs issus du même groupe et aux mêmes problématiques : les parcs les plus fréquentés ont été privilégiés, la priorité étant accordée en ordre décroissant des dessertes.

Puis, tous les parcs locaux, incluant ceux n'ayant pas d'aire de jeu, ont été départis selon les résultats obtenus à l'évaluation qualitative globale, des plus mauvais résultats aux meilleurs.

En récapitulatif, voici les critères d'ordre de priorité qui sous-tendent le plan d'action des parcs locaux :

État des aires de jeu > Quartier > Desserte > Évaluation qualitative

	# de parc	Nom du parc	Aire de jeu	Soccer naturel	Soccer synthétique	Football naturel	Football synthétique	Basket	Baseball	Tennis	Patinoire 4 saisons	Patinoire temporaire	Volleyball	Skatepark et BMX	Piste d'athlétisme	Plan d'ensemble	Objectifs du plan directeur			
																	1.0 Consolidation parcs dans quartiers anciens	2.0 Répartition et accessibilité des installations	3.0 Qualité de l'offre et des installations	4. Mise en œuvre nouvelles valeurs municipales
1	117	Bariteau, Parc														x	x	x	x	x
2	24	Champvert, Parc														x		x	x	x
3	54	Lafamme, Parc														x	x	x	x	x
4	9	Beauregard, Parc															x	x		x
5	28	Christ-Roi, Parc														x	x	x	x	x
6	98	Soissons, Jardin																x		x
7	52	La Fayette, Jardin																x		x
8	29	Desmarteau, Parc															x	x		x
9	74	Métro, Jardin du														x	x	x	x	x
10	49	Jean-Louis, Parc																x	x	x
11	306	Pierre-Laporte, Parc (GFP)														x	x	x	x	x
12	50	Joseph-de-Sérigny, Parc		3														x	x	x
13	103	Truteau, Parc																x		x
14	227	Joseph-Paré, Parc	2013															x	x	x
15	265	Viger, Parc																x	x	x
16	268	Tremblay, Parc																x	x	x
17	217	Daniel-Johnson, Parc														x		x	x	x
18	209	Campbell, Parc	2013															x	x	x
19	223	Immaculée-Conception, Parc																x	x	x
20	264	Vétérans, Parc des																x	x	x
21	37	Fonrouge, Parc														x		x	x	x
22	41	Gentilly Ouest, Parc	2013													x		x	x	x
23	237	Le Marquis, Parc														x		x	x	x
24	92	Roussillon, Parc																x	x	x
25	207	Bourget, Parc																x		x
26	58	Le Moyne, Parc														x		x		x
27	76	Newhaven, Parc														x		x	x	x
28	73	Médicis, Parc du																x		x
29	211	Chamonix, Parc																x		x
30	100	Thomas-Dubuc, Parc														x		x	x	x
31	225	Jean-Jacques-Bertrand, Parc																x	x	x
32	221	Glaieuls, Parc des														x		x	x	x
33	236	Marcel-Simard, Parc																x	x	x
34	226	Joseph-Antonio-Mantha, Parc																x		x
35	242	Monique-Gervais, Parc																x		x
36	248	Patenaude, Parc														x		x		x
37	307	Parc Régent															x	x	x	x
38	216	D.E. Joyal, Parc																x	x	x
39	57	La Violette, Parc																x	x	x

	# de parc	Nom du parc	Aire de jeu	Soccer naturel	Soccer synthétique	Football naturel	Football synthétique	Basket	Baseball	Tennis	Patinatoire 4 saisons	Patinatoire temporaire	Volleyball	Skatepark et BMX	Piste d'athlétisme	Plan d'ensemble	Objectifs du plan directeur			
																	1.0 Consolidation parcs dans quartiers anciens	2.0 Répartition et accessibilité des installations	3.0 Qualité de l'offre et des installations	4. Mise en œuvre nouvelles valeurs municipales
40	250	Perras, Parc																x	x	x
41	238	Mégantic, Parc	2012															x		x
42	1	Adrien-Gamache, Parc	2014														x	x	x	x
43	72	Mazenod, Parc															x	x		x
44	59	Lecavalier, Parc																x	x	x
45	85	Portneuf, Parc																x		x
46	48	Jean-de-Lalande, Parc															x	x	x	x
47	69	Marquis-de-Montcalm, Parc															x	x		x
48	203	Armand-Bruno, Parc	2012														x	x		x
49	86	Racine, Parc															x	x	x	x
50	258	Roch-Sénéchal, Parc																x		x
51	87	Raymond, Parc																x	x	x
52	220	Gérard-Philipps, Parc															x	x	x	x
53	251	Pierre-et-Bernard-Lucas, Parc																x	x	x
54	90	Rolland, Parc																x	x	x
55	229	Jules-Moulin, Parc																x	x	x
56	263	Ulric-Brouillard, Parc																x		x
57	224	Jean XXIII, Parc																x		x
58	234	Lucien-Tapin, Parc															x	x		x
59	305	Parc Stephen-Olynyk															x	x	x	x
60	301	Parc Watson																x		x
61	3	Adoncour, Parc																x		x
62	44	Hirondelles, Parc des															x	x	x	x
63	82	Jardin Phase 4, Parc																x		x
64	201	Albert-Beausoleil, Parc																x	x	x
65	308	Parc René-Veillet																x	x	x
66	219	Gérard-Carmel, Parc	2013															x	x	x
67	93	Saint-Charles, Parc																x	x	x
68	13	Berthelet, Parc																x	x	x
69	10	Bédard, Parc																x		x
70	255	Raymond-Brassard, Parc	2012															x	x	x
71	77	Normandie, Parc de																x	x	x
72	206	Boisvert, Parc																x	x	x
73	40	Gentilly Est, Parc																x	x	x
74	230	Marie-Josée-Vandette, Parc																x	x	x
75	243	Moreau, Parc																x		x
76	208	Brodeur, Parc																x		x
77	15	Boismenu, Parc																x		x
78	20	Cantin, Parc																x		x
79	210	Canon, Parc	2013															x		x

	# de parc	Nom du parc	Aire de jeu	Soccer naturel	Soccer synthétique	Football naturel	Football synthétique	Basket	Baseball	Tennis	Patinoire 4 saisons	Patinoire temporaire	Volleyball	Skatepark et BMX	Piste d'athlétisme	Plan d'ensemble	Objectifs du plan directeur			
																	1.0 Consolidation parcs dans quartiers anciens	2.0 Répartition et accessibilité des installations	3.0 Qualité de l'offre et des installations	4. Mise en œuvre nouvelles valeurs municipales
80	253	Pinard, Parc																x		x
81	222	Hector-Martin, Parc																x		x
82	246	Pacific, Parc																x	x	x
83	254	Quévillon, Parc																x	x	x
84	212	Cherbourg, Parc																x	x	x
85	31	Drapeau, Parc															x	x		x
86	19	Capricorne, Parc																x		x
87	23	Champlain, Parc	2012														x	x	x	x
88	14	Beaujolais, Parc																x		x
89	11	Belcourt, Parc																x	x	x
90	12	Bellerive, Parc																x	x	x
91	2	Abénaquis, Parc des																x		x
92	7	Armand-Racicot, Parc																x	x	x
93	22	Colibris, Jardin des																x		x
94	5	Gaétan-Baillargeon, Parc																x		x
95	4	Anastase-Forget, Parc																x	x	x
96	8	Asselin, Parc	2012															x	x	x
97	53	La Fayette, Parc																x		x
98	97	Samuel-de-Champlain, Parc																x		x
99	16	Bourgeois, Parc																x		x
100	21	Carillon, Parc															x	x	x	x
101	96	Saint-Romain, Parc																x	x	x
102	71	Masson, Parc	2014														x	x		x
103	118	Génération, Parc	2013													x	x	x	x	x
104	259	Rosanne-Laflamme, Parc																x	x	x
105	249	Paul-Prevost, Parc	2012															x		x
106	68	Marquette, Parc															x	x	x	x
107	303	Parc Iellamo	2014															x		x
108	260	Patriote-Joseph-Vincent, Parc																x	x	x
109	116	Multi-Sports, Centre																x	x	x
110	47	Jacques-Rousseau, Parc-École															x	x	x	x
111	302	Parc-École Fairfield	2012														x	x	x	x
112	17	Brébeuf, Parc-École	2014														x	x	x	x
113	241	Mgr.-A.-M.-Parent, Parc-École															x	x	x	x
114	252	Pierre-Laporte, Parc (HUB)	2014															x	x	x
115	205	Boisjoli, Parc																x		x
116	104	Victoria, Parc																x		x
117	88	Renne, Jardin du																x		x
118	204	Base militaire, Parc																x	x	x
119	262	Sirois, Parc	2014															x	x	x

	# de parc	Nom du parc	Aire de jeu	Soccer naturel	Soccer synthétique	Football naturel	Football synthétique	Basket	Baseball	Tennis	Patinoire 4 saisons	Patinoire temporaire	Volleyball	Skatepark et BMX	Piste d'athlétisme	Plan d'ensemble	Objectifs du plan directeur			
																	1.0 Consolidation	parcs dans quartiers anciens	2.0 Répartition et accessibilité des installations	3.0 Qualité de l'offre et des installations
120	256	Raymond-Comeau, Parc																x	x	x
121	64	Lyon, Parc de																x		x
122	309	Parc Saint-Judes (GFP)																x	x	x
123	79	Paul-Pratt, Parc																x	x	x
124	228	Joseph-William-Gendron, Parc																x	x	x
125	56	Laurier, Parc																x	x	x
126	32	Dubuisson, Parc																x		x
127	214	légionnaires, Parc Commémoratif des																x		x
128	235	Mainville, Parc																x		x
129	65	Maple, Parc																x		x
130	78	Des Ormeaux, Parc																x		x
131	91	Rouillard, Jardin																x		x
132	61	Lionel-Groulx, Parc																x	x	x
133	27	Chemin du Cerf, Jardin																x		x
134	89	Roberval, Parc																x		x
135	231	Louis-Brosseau, Parc																x	x	x
136	111	Baronnie, Jardin de la																x		x
137	39	Gardenville, Parc																x	x	x
138	232	Louis-Olivier-Taillon, Parc																x		x
139	200	Alakazou, Parc																x		x
140	257	Robert-Dubois, Parc																x		x
141	81	Perron, Parc																x	x	x
142	43	Gray, Parc																x		x
143	108	Central, Parc																x		x
144	115	(rue Pruneliers)																x		x
145	33	Église, Parc de l'																x	x	x
146	63	Pierre-Beaudry, Parc																x		x
147	83	Pinsons, Jardin des																x		x
148	218	Davidson / Lavoie, Parc																x		x
149	304	Parc Parc-École Jubilée																x	x	x
150	240	Meunier, Parc des																x	x	x
151	25	Charbonneau, Parc																x		x
152	34	Éperviers, Parc des																x		x
153	113	Arcand , Jardin																x		x
154	67	Maréchal, Parc																x		x
155	99	Saint-Mark, Parc																x		x
156	30	Dessureaux, Parc																x	x	x
157	70	Martinets, Jardin des																x		x
158	202	Amandiers, Parc des																x		x
159	80	Perrault, Parc																x		x

	# de parc	Nom du parc	Aire de jeu	Soccer naturel	Soccer synthétique	Football naturel	Football synthétique	Basket	Baseball	Tennis	Patinoire 4 saisons	Patinoire temporaire	Volleyball	Skatepark et BMX	Piste d'athlétisme	Plan d'ensemble	Objectifs du plan directeur			
																	1.0 Consolidation parcs dans quartiers anciens	2.0 Répartition et accessibilité des installations	3.0 Qualité de l'offre et des installations	4. Mise en œuvre nouvelles valeurs municipales
160	233	Lucien-Milette, Parc															x			x
161	36	Fernand-Bouffard, Parc															x	x		x
162	38	Franchère, Parc															x			x
163	114	Sylvia-Daoust, rue															x			x
164	266	Alain-Forget, Parc															x	x		x
165	269	Henri-Cyr, Parc															x			x
166	245	Murphy, Parc															x			x
167	26	Chatelet, Parc															x			x
168	45	Georges-Touten, Parc															x			x
169	46	Jacques-Cartier, Parc															x			x
170	60	Lincourt, Parc															x			x
171	75	Montmorency, Jardin															x			x
172	101	Tournesol, Parc															x			x
173	244	Mûriers, Parc des															x			x

PARCS AUTRES

62	Michel-Chartrand, Parc																x			x
213	Cité, Parc de la																x			x
247	Des Paquerettes, Parc																x			x
261	Saint-Thomas-de-Villeneuve, Parc																x			x
267	Allées des Sorbiers, Parc																x			x
42	Gérard-Fillion, Parc-École																x			x
95	Saint-Roch, Parc																x			x
102	Tourterelles, Jardin des																x			x
239	Merisiers, Parc des																x			x
270	Boisé secteur du terroir																x			x
35	Fauvettes, Parc des																x			x
51	Julien-Lord, Parc																x			x
66	Marie-Victorin, Parc																x			x
84	Pointe-du-Marigot, Parc																x			x
106	Bellerive, Boisé																x			x
271	Boisé secteur terre 89																x			x
105	Île Charron, Parc de l'																x			x
107	Du Tremblay, Boisé																x			x
109	Desaulniers, Jardin																x			x
110	Réal-Bouvier, Port de plaisance																x			x
112	Parc à chiens																x			x
6	Arcand, Parc																x			x

PLATEAUX SPORTIFS À L'EXTÉRIEUR DES PARCS

	École Centennial																x	x		x
	Piste BMX juxtaposée au parc de la Cité																x	x		x

Bibliographie et annexes

Bibliographie

Barton, Hugh, et Catherine Tsourou. «Urbanisme et santé.» Organisation mondiale de la santé, France, 2004.

Barton, Hugh, et Catherine Tsourou. Urbanisme et santé, Un guide de l'OMS pour un urbanisme centré sur les habitants. S2D-Association internationale pour la promotion de la Santé et du Développement Durable, France: OMS, 2000, 194.

Bossé, Olivier. «Le nombre d'inscriptions pour le baseball grimpe depuis cinq ans.» Le Soleil, avril 2013.

CabeSpace. «The Value of Public Space.» World park day. 2009. /www.worldparksdays.com/files/FileUpload/files/resources/the-value-of-public-space.pdf (accès le Juillet 2013).

Cantin, Philippe. «Attention, danger...» La Presse, Novembre 2012.

CMM. «Étude des biotopes urbains et périurbains de laCMM, La végétation à Longueuil.» Communauté métropolitaine de Montréal. 2008. http://cmm.qc.ca/biotopes/docs/volets2_annexes/volet2_g3.pdf (accès le Avril 2013).

CMM. «Plan métropolitain d'aménagement et de développement - Pour un grand Montréal attractif, compétitif et durable.» Communauté urbaine de Montréal, 2012.

Groupe DBSF. «Étude prospective du parc du Mont-Royal en comparaison avec quatre grands parcs canadien et américains.» Mont-Royal, Bureau du, 2006, 40.

IAU, Île de France. «La desserte en espaces verts, un outil de suivi de la trame verte d'agglomération.» 2009.

INSPQ, Vida, Stephan. Les espaces verts urbains et la santé. Québec: Institut national de santé publique du Québec, 2011.

Land, The Trust for Public. «The Excellent City Park System.» Washington, 2003.

Land, The Trust for Public. «2012 City Park Facts.» Washington, 2012.

Longueuil, Agglomération de. «Proposition de l'agglomération de Longueuil, Plan métropolitain d'aménagement et de développement.» Direction de l'urbanisme et du développement durable, 2011.

Longueuil, Ville de. «Plan de développement social et communautaire.» 2006.

Longueuil, Ville de. «Plan de mobilité active.» 2013.

Longueuil, Ville de. «Plan stratégique de développement durable.» 2013.

Longueuil, Ville de. «Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels.» 2005, 23.

Longueuil, Ville de. «Programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur central de la zone aéroportuaire de Longueuil.» 2011.

Longueuil, Ville de. «Programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur Lafèche.» 2012.

Longueuil, Ville de. «Programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur Lemoyne.» 2012.

OMS. «Guide mondial des villes-amies des aînés.» France, 2007.

Montréal, Office de consultation. «État de l'agriculture urbaine à Montréal. Rapport de consultation publique.» Montréal, octobre 2012.

PPS. «What Makes a Successful Place?» 30 Décembre 2009. www.pps.org/reference/grplacefeat (accès le Février 12, 2013).

Thibault, André. «Les tendances qui interpellent l'offre de service en loisir. Pourquoi le statu quo est impossible.» Bulletin - Observatoire Québécois du Loisir, 2010.

UN-HABITAT. «Urban Planning for City Leaders.» 2012, 188.

Veillette, René, et Pascal Lacasse. «Milieux accessibles.» Urbanité, Printemps 2012: 15.

Vélo-Québec. «État du vélo au Québec en 2010 - Zoom sur Longueuil.» Montréal, 2010.

Annexes

1. Liste des parcs de la Ville de Longueuil

No	Nom du parc	Quartier	Surface m ²	Typologie	Vocation
Arrondissement Vieux-Longueuil					
1	Adrien-Gamache, Parc	Sacré-Cœur	23 594,94	Voisinage	Récréative
2	Abénaquis , Parc des	Gentilly	1880,49	Proximité	Détente
3	Adoncour, Parc	Bellerive	19 492,36	Voisinage	Détente
4	Anastase-Forget, Parc	Saint-Jean-Vianney	7020,26	Voisinage	Récréative
5	Gaétan-Baillargeon, Parc	Vieux-Longueuil	1925,89	Proximité	Détente
6	Arcand, Parc	Gentilly	1595,68	Proximité	Détente
7	Armand-Racicot, Parc	Vieux-Longueuil	9372,55	Voisinage	Récréative
8	Asselin, Parc	Gentilly	4066,17	Voisinage	Récréative
9	Beauregard, Parc	Saint-Jean-Vianney	2710,22	Proximité	Récréative
10	Bédard, Parc	Gentilly	4179,77	Proximité	Récréative
11	Belcourt, Parc	Gentilly	38 833,58	Voisinage	Récréative
12	Bellerive, Parc	Bellerive	7510,65	Voisinage	Récréative
13	Berthelet, Parc	Gentilly	8567,81	Voisinage	Récréative
14	Beaujolois, Parc	Gentilly	18 958,97	Linéaire	Détente
15	Boismenu, Parc	Gentilly	10 503,53	Linéaire	Détente
16	Bourgeois, Parc	Gentilly	4603,54	Proximité	Détente
17	Brébeuf, Parc-école	Notre-Dame-de-Grâce	11 389,42	Voisinage	Récréative
18	Calixa-Lavallée, Parc	Sacré-Cœur	2593,27	Proximité	
19	Capricorne, Parc	Roberval	3778,80	Proximité	Récréative
20	Cantin, Parc	Gentilly	1708,01	Proximité	Récréative
21	Carillon, Parc	Carillon	17 543,66	Voisinage	Sportive
22	Colibris, Jardin des	Bellerive	7252,68	Linéaire	Détente
23	Champlain, Parc	Saint-Jean-Vianney	19 553,50	Voisinage	Récréative
24	Champvert, Parc	Sacré-Cœur	51 498,03	Quartier	Récréative
25	Charbonneau, Parc	Fatima	1118,25	Proximité	Récréative
26	Chatelet, Parc	Roberval	984,28	Proximité	Détente
27	Chemin du Cerf, Jardin	Gentilly	8400,45	Voisinage	Récréative
28	Christ-Roi, Parc	Saint-Robert	55 843,83	Quartier	Récréative
29	Desmarteau, Parc	Notre-Dame-de-la-Garde	3510,27	Proximité	Récréative
30	Sureaux, Parc des	Gentilly	8269,68	Voisinage	Récréative
31	Drapeau, Parc	Saint-Robert	5497,73	Proximité	Détente
32	Dubuisson, Parc	Saint-Robert	3506,99	Proximité	Détente
33	Église, Parc de l'	Fatima	19 981,45	Voisinage	Sportive

34	Éperviers, Parc des	Bellerive	2583,11	Proximité	Détente
35	Fauvettes, Parc des	Bellerive	10 894,58	Linéaire	Détente
36	Fernand-Bouffard, Parc	Notre-Dame-de-la-Garde	11 456,14	Voisinage	Récréative
37	Fonrouge, Parc	Roberval	59 882,27	Quartier	Récréative
38	Franchère, Parc	Bellerive	2277,72	Proximité	Récréative
39	Gardenville, Parc	Notre-Dame-de-Grâce	17 625,71	Voisinage	Récréative
40	Gentilly Est, Parc	Gentilly	35 429,13	Voisinage	Récréative
41	Gentilly Ouest, Parc	Gentilly	29 768,25	Quartier	Récréative
42	Gérard-Fillion, Parc-école	Saint-Jean-Vianney	26 817,32	Quartier	Sportive
43	Gray, Parc	Gentilly	2350,65	Proximité	Récréative
44	Hirondelles, Parc des	Bellerive	29 826,77	Voisinage	Récréative
45	Georges-Touten, Parc	Vieux-Longueuil	2929,89	Proximité	Détente
46	Jacques-Cartier, Parc	Saint-Jean-Vianney	11 933,46	Linéaire	Détente
47	Jacques-Rousseau, Parc-école	Carillon	37 432,02	Quartier	Sportive
48	Jean-de-Lalande, Parc	Notre-Dame-de-Grâce	11 207,03	Voisinage	Récréative
49	Jean-Louis, Parc	Fatima	9841,88	Voisinage	Récréative
50	Joseph-de-Sérigny, Parc	Bellerive	16 928,45	Voisinage	Récréative
51	Julien-Lord, Parc	Saint-Robert	25 118,10	Canin	Canin
52	La Fayette, Jardin	Notre-Dame-de-la-Garde	4776,19	Voisinage	Récréative
53	Georges-Dor, Parc	Saint-Jude	7928,02	Voisinage	Détente
54	Laflamme, Parc	Saint-Jean-Vianney	30 168,29	Quartier	Récréative
56	Laurier, Parc	Sacré-Cœur	62 952,16	Municipale	Sportive
57	Laviolette, Parc	Bellerive	11 246,98	Voisinage	Récréative
58	LeMoyne, Parc	Vieux-Longueuil	13 582,85	Voisinage	Récréative
59	Lecavalier, Parc	Saint-Vincent-de-Paul	46 159,61	Quartier	Récréative
60	Lincourt, Parc	Gentilly	2052,61	Proximité	Détente
61	Lionel-Groulx, Parc	Sacré-Cœur	31 080,39	Quartier	Récréative
62	Michel-Chartrand, Parc régional	Bellerive	1 684 044,20	Parc-nature	Conservation
63	Pierre-Beaudry, Parc	Vieux-Longueuil	2799,16	Proximité	Détente
64	Lyon, Parc de	Saint-Jean-Vianney	3461,73	Proximité	Détente
65	Maple, Parc	Bellerive	23 799,68	Linéaire	Détente
66	Marie-Victorin, Parc	Vieux-Longueuil	98 165,71	Parc-nature	Récréative
67	Maréchal, Parc	Saint-Vincent-de-Paul	1157,12	Proximité	Détente
68	Marquette, Parc	Saint-Jean-Vianney	31 768,42	Quartier	Récréative
69	Marquis-de Montcalm, Parc	Carillon	15 023,82	Voisinage	Récréative
70	Martinets, Jardin des	Bellerive	1297,27	Proximité	Détente
71	Masson, Parc	Sacré-Cœur	3006,16	Proximité	Récréative
72	Mazenod, Parc	Sacré-Cœur	2783,75	Proximité	Récréative
73	Médicis, Parc de	Gentilly	2607,46	Voisinage	Récréative
74	Métro, Jardin du	Saint-Jude	16 716,82	Voisinage	Récréative
75	Montmorency, Jardin	Sacré-Cœur	1335,59	Proximité	Détente
76	Newhaven, Parc	Vieux-Longueuil	8476,97	Voisinage	Récréative

77	Normandie, Parc de	Vieux-Longueuil	13 844,49	Voisinage	Récréative
78	Des Ormeaux, Parc	Gentilly	2457,81	Proximité	Détente
79	Paul-Pratt, Parc	Vieux-Longueuil	22 590,64	Quartier	Sportive
80	Perrault, Parc	Notre-Dame-de-Grâce	599,03	Proximité	Récréative
81	Perron, Parc	Saint-Vincent-de-Paul	7136,00	Voisinage	Sportive
82	Jardin Phase 4, Parc	Bellerive	705,06	Proximité	Récréative
83	Pinsons, Jardin des	Bellerive	1780,85	Proximité	Détente
84	Pointe-du-Marigot, Lieu-dit	Fatima	79 061,25	Parc-nature	Conservation
85	Portneuf, Parc	Sacré-Cœur	4390,37	Proximité	Récréative
86	Racine, Parc	Saint-Robert	43 441,92	Quartier	Récréative
87	Raymond, Parc	Notre-Dame-de-la-Garde	12 445,31	Voisinage	Récréative
88	Renne, Jardin du	Gentilly	205,03	Proximité	Récréative
89	Roberval, Parc	Saint-Robert	4956,54	Voisinage	Récréative
90	Rolland, Parc	Saint-Robert	7454,61	Voisinage	Récréative
91	Rouillard, Jardin	Saint-Robert	6229,83	Proximité	Détente
92	Roussillon, Parc	Vieux-Longueuil	5758,74	Voisinage	Récréative
93	Saint-Charles, Parc	Vieux-Longueuil	22 517,66	Quartier	Récréative
94	Saint-Judes, Parc	Saint-Jude	10 050,17	Voisinage	Récréative
95	Saint-Roch, Parc	Saint-Jean-Vianney	4163,15	Linéaire	Détente
96	Saint-Romain, Parc	Gentilly	2641,72	Proximité	Sportive
97	Samuel-De Champlain, Parc	Sacré-Cœur	10 508,90	S.O.	S.O.
98	Soissons, Jardin	Saint-Robert	3167,23	Proximité	Récréative
99	Saint-Mark, Parc	Vieux-Longueuil	4753,77	Voisinage	Culturelle
100	Thomas-Dubuc, Parc	Fatima	41 209,77	Quartier	Récréative
101	Tournesol, Parc	Saint-Vincent-de-Paul	5081,08	Proximité	Détente
102	Tourterelles, Jardin des	Bellerive	1858,97	Proximité	Détente
103	Étienne-Truteau, Parc	Sacré-Cœur	4521,40	Proximité	Récréative
104	Jean-Pierre-Côté, Parc	Vieux-Longueuil	13 215,73	Voisinage	Récréative
105	Île Charron, Parc de l'	Fatima	88 343,82	Parc-nature	
106	Bellerive, Boisé	Bellerive	48 974,84	Parc-nature	Conservation
107	Du Tremblay, Boisé	Gentilly	3 855 384,01	Parc-nature	Conservation
108	Central, Parc	Bellerive	52 739,78	Voisinage	Récréative
109	Desaulniers, Jardin	Vieux-Longueuil	45 780,76	linéaire	Récréative
110	Réal-Bouvier, Port de plaisance	Vieux-Longueuil	147 385,87	Spécialisé	spécialisée
111	Baronnie, Parc de la	Vieux-Longueuil	2771,20	Proximité	Culturelle
112	Parc à chiens	Gentilly	6396,50	Spécialisé	spécialisée
113	Arcand, Jardin	Gentilly	4726,32	Voisinage	Récréative
114	(Rue Sylvia-Daoust)	Gentilly	5427,06	Voisinage	Récréative
115	(Rue Prunelières)	Gentilly	11 823,29	Voisinage	Récréative
116	Multi-Sports, Centre	Bellerive	44 096,83	Municipale	Sportive
117	Bariteau, Parc	LeMoynes	16 651,30	Voisinage	Récréative
118	Génération, Parc	LeMoynes	8467,49	Voisinage	Récréative

Arrondissement Saint-Hubert					
200	Alakazou, Parc	Maricourt	1204,90	Proximité	Récréative
201	Albert-Beausoleil, Parc	Laurendeau	9808,67	Voisinage	Récréative
202	Amandiers, Parc des	Iberville	1850,22	Proximité	Détente
203	Armand-Bruno, Parc	Laflèche	4138,93	Voisinage	Récréative
204	Base militaire, Parc de la	Aéroportuaire	44 940,9	Municipale	Sportive
205	Boisjoli, Parc	Iberville	1420,86	Proximité	Détente
206	Boisvert, Parc	Iberville	26 067,21	Voisinage	Récréative
207	Bourget, Parc	Iberville	6204,69	Voisinage	Récréative
208	Brodeur, Parc	Iberville	4970,26	Voisinage	Récréative
209	Campbell, Parc	Iberville	33 220,40	Quartier	Récréative
210	Canon, Parc	Iberville	1198,03	Proximité	Récréative
211	Chamonix, Parc	Laurendeau	1191,08	Proximité	Récréative
212	Cherbourg, Parc	Laurendeau	261,24	Proximité	Détente
213	Cité, Parc de la	Laurendeau	1 099 042,51	Parc-nature	Conservation
214	Légionnaires, Parc commémoratif des	Iberville	841,58	Proximité	Détente
216	D.E. Joyal, Parc	Laflèche	15 790,71	Voisinage	Récréative
217	Daniel-Johnson, Parc	Iberville	29 779,73	Quartier	Récréative
218	Davidson-Lavoie, Parc	Laurendeau	7160,89	Voisinage	Récréative
219	Gérard-Carmel, Parc	Iberville	103 154,33	Quartier	Sportive
220	Gérard-Philipps, Parc	Laflèche	27 577,11	Voisinage	Récréative
221	Glaieuls, Parc des	Laurendeau	27 837,01	Voisinage	Récréative
222	Hector-Martin, Parc	Laurendeau	3476,40	Proximité	Récréative
223	Immaculée-Conception, Parc	Maricourt	49 533,30	Quartier	Récréative
224	Jean XXIII, Parc	Laflèche	3000,66	Proximité	Récréative
225	Jean-Jacques-Bertand, Parc	Laflèche	34 894,49	Quartier	Récréative
226	Joseph-Antonio-Mantha, Parc	Laurendeau	6771,70	Voisinage	Récréative
227	Joseph-Paré, Parc	Aéroportuaire	3424,55	Proximité	Récréative
228	Joseph-William-Gendron, Parc	Laflèche	11 204,25	Voisinage	Récréative
229	Jules-Moulin, Parc	Laflèche	5972,36	Voisinage	Récréative
230	Marie-Josée-Vandette, Parc	Maricourt	18 393,92	Voisinage	Récréative
231	Louis-Brosseau, Parc	Iberville	7068,56	Voisinage	Récréative
232	Louis-Olivier-Taillon, Parc	Laurendeau	4000,46	Proximité	Récréative
233	Lucien-Milette, Parc	Laurendeau	12 747,14	Voisinage	Récréative
234	Lucien-Tapin, Parc	Laflèche	1858,05	Proximité	Récréative
235	Mainville, Parc	Laurendeau	2753,56	Proximité	Détente
236	Marcel-Simard, Parc	Laurendeau	54 612,48	Quartier	Sportive
237	Le Marquis, Parc	Maricourt	4953,33	Voisinage	Récréative
238	Mégantic, Parc	Laurendeau	1869,36	Proximité	Récréative
239	Merisiers, Parc des	Laurendeau	1075,18	Proximité	Détente
240	Meunier, Parc des	Laurendeau	7071,03	Voisinage	Récréative
241	Mgr.-A.-M.-Parent, Parc-école	Laflèche	7680,90	Quartier	Sportive

242	Monique-Gervais, Parc	Laurendeau	7277,20	Voisinage	Récréative
243	Moreau, Parc	Laurendeau	7942,08	Voisinage	Récréative
244	Mûriers, Parc des	Laurendeau	595,05	Proximité	Détente
245	Murphy, Parc	Iberville	3639,21	Proximité	Détente
246	Pacific, Parc	Bienville	1663,03	Proximité	Récréative
247	Pâquerettes, Parc des	Laurendeau	7198,60	Voisinage	Détente
248	Patenaude, Parc	Bienville	4266,10	Proximité	Récréative
249	Paul-Provost, Parc	Lafèche	747,80	Proximité	Récréative
250	Perras, Parc	Maricourt	18 078,65	Voisinage	Récréative
251	Pierre-et-Bernard-Lucas, Parc	Lafèche	8724,86	Voisinage	Récréative
252	Pierre-Laporte, Parc	Maricourt	53 850,38	Quartier	Récréative
253	Pinard, Parc	Bienville	692,82	Proximité	Récréative
254	Quevillon, Parc	Iberville	3021,66	Proximité	Récréative
255	Raymond-Brassard, Parc	Iberville	26 151,24	Voisinage	Sportive
256	Raymond-Comeau, Parc	Laurendeau	12 356,98	Voisinage	Sportive
257	Robert-Dubois, Parc	Maricourt	886,91	Proximité	Détente
258	Roch-Sénéchal, Parc	Lafèche	1119,02	Proximité	Récréative
259	Rosanne-Laflamme, Parc	Laurendeau	78 232,57	Municipale	sportive
260	Saint-Nazaire, Parc	Laurendeau	13 403,81	Voisinage	Sportive
261	Saint-Thomas-de-Villeneuve, Parc	Iberville	2995,71	Proximité	spécialisée
262	Sirois, Parc	Maricourt	20 592,50	Voisinage	Récréative
263	Ulric-Brouillard, Parc	Lafèche	498,23	Proximité	Récréative
264	Vétérans, Parc des	Bienville	36 162,78	Quartier	Récréative
265	Viger, Parc	Aéroportuaire	4176,05	Proximité	Récréative
266	Alain-Forget, Parc	Iberville	27 321,35	Voisinage	Récréative
267	Allées des Sorbiers, Parc	Iberville	7317,61	Voisinage	Détente
268	Tremblay, Parc	Laurendeau	4227,27	Voisinage	Récréative
269	Henri-Cyr, Parc	Laurendeau	6389,45	Voisinage	Récréative
270	<i>Boisé secteur du Terroir</i>	Iberville	106 429,38	Parc-nature	Conservation
271	<i>Boisé secteur terre 89</i>	Bienville	35 387,29	Parc-nature	Conservation
272	<i>Futur parc rue De La Durantaye</i>	Bienville	1606,46	Proximité	Récréative
Arrondissement Greenfield Park					
301	Watson, Parc	Vieux-Greenfield Park	3860,83	Proximité	Récréative
302	Fairfield, Parc-école	Vieux-Greenfield Park	5420,28	Voisinage	Récréative
303	Iellamo, Parc	Nouveau Greenfield Park	3402,52	Proximité	Récréative
304	Parc-école Jubilee, Parc	Vieux-Greenfield Park	11 313,73	Voisinage	Récréative
305	Stephen-Olynyk, Parc	Vieux-Greenfield Park	4453,41	Voisinage	Récréative
306	Pierre-Laporte, Parc	Vieux-Greenfield Park	42 694,45	Municipale	Sportive
307	Régent, Parc	Vieux-Greenfield Park	2645,44	Proximité	Récréative
308	René-Veillet, Parc	Nouveau Greenfield Park	51 225,23	Quartier	Récréative
309	Saint-Jude, Parc	Vieux-Greenfield Park	8204,05	Voisinage	Récréative

2. Variables analysées pour dresser le profil socio-économique

DENSITÉ ET TYPE DE LOGEMENT

Ce sont des variables qui fournissent des informations sur l'occupation du territoire et le cadre bâti. On peut présumer que les besoins en parcs et espaces verts pour les zones de forte densité, caractérisées généralement par un accès plus restreint en espaces de détente extérieurs privés et une prédominance de bâtiments à logements multiples, sont plus significatifs que dans un secteur de faible densité.

POPULATION

Cette donnée nous informe sur la répartition de la population sur le territoire et sur la masse d'utilisateurs potentiels des espaces verts aménagés à des fins de loisirs. Elle permet de mesurer le poids démographique des cohortes et de connaître leur répartition. Pour certaines clientèles, notamment les enfants et les aînés, la proximité représente un facteur déterminant à la pratique d'activités extérieures.

Plusieurs installations aménagées dans les parcs et espaces verts visent une clientèle spécifique par groupe d'âge. Ainsi, l'évolution de la population et les prévisions démographiques s'inscrivent dans une perspective de planification à long terme. Sonder les tendances démographiques permet de prévoir des aménagements adaptés aux usagers.

À l'heure actuelle, une tendance généralisée de vieillissement de la population est observée partout au Québec. L'appréciation de cette mesure sera étudiée dans le plan directeur des parcs et espaces verts de la Ville de Longueuil de manière à maintenir l'offre de services pour les familles tout en bonifiant les installations qui répondront aux besoins en services récréatifs pour ces clientèles.

FAMILLES ET MÉNAGES

Le nombre de famille et leur composition sont des indicateurs de conditions de vie. Par exemple, pour une famille monoparentale ou une personne vivant seule, le budget consacré aux loisirs est potentiellement inférieur. L'offre adéquate en parcs et espaces verts et équipements de loisirs a une influence sur la qualité de vie de ces personnes.

INDICATEURS DE REVENU

Sans équivoque, la disponibilité des revenus peut avoir une incidence directe sur l'accès et les besoins en espaces récréatifs. Les indicateurs économiques sur le revenu moyen des ménages et le taux de chômage nous permettent d'adapter l'offre en parcs et espaces verts en fonction des besoins.

Le taux d'activité des populations peut quant à lui nous informer sur la disponibilité des usagers à fréquenter des équipements de loisirs. À des fins d'hypothèse, on pourrait par exemple présumer d'une demande accrue pour des équipements en soirée dans certains secteurs où le taux d'inactivité est faible.

SCOLARISATION

Il s'agit d'une donnée qui peut se montrer indicatrice des habitudes de loisirs. La littérature fait état d'une pratique d'activités récréatives plus importantes et plus diversifiées chez les personnes les plus scolarisées. À l'inverse, les personnes moins scolarisées présenteraient des habitudes de loisirs moins actives.

IMMIGRATION

Les tendances récréatives et le rapport aux espaces extérieurs peuvent évoluer avec l'arrivée de nouveaux immigrants. La diversité ethnoculturelle peut entraîner l'introduction de nouvelles pratiques de loisirs, une occupation moins ou plus soutenue des espaces collectifs de même qu'un échange culturel entre les nouveaux arrivants et les occupants de souche.

INDICE DE DÉFAVORISATION

Pour identifier sommairement les secteurs de défavorisation, nous utiliserons les indicateurs inhérents à l'indice de défavorisation de Pampalon et Raymond, mis en place pour mesurer les inégalités sociales au Québec en s'appuyant sur des facteurs socio-économiques. L'indice de défavorisation de Pampalon et Raymond mesure les inégalités sous deux angles :

Défavorisation matérielle

- Revenu personnel moyen (et médian)
- Population occupant un emploi (taux d'emploi)
- Personnes sans aucun certificat, diplôme ou grade

Défavorisation sociale

- Familles monoparentales
- Personnes séparées, divorcées ou veuves
- Personnes vivant seules (et âgées)

3. Fiche type d'inventaire

ÉVALUATION QUANTITATIVE ET QUALITATIVE DES PARCS				Ville de Longueuil Plan directeur des parcs et espaces verts		
Parc :	Belcourt, Parc					
Numéro :	11					
Superficie :	3,88 hectares					
Secteur :	Belcourt / Bariteau / Bissonet					
Localisation :	Vieux-Longueuil					
Typologie			Vocation		Côte globale <u>9,25</u>	
Proximité	☐	Détente	☐			
Voisinage	☐	Récréative	☒			
Quartier	☒	Sportive	☐			
Parc-nature	☐	Conservation	☐			
Parc-école	☐	Ornementale	☐			
Linéaire	☐					
Paramètres d'évaluation			Évaluateur			
Bon à très bon	☐	1		Nom 28/05/2012 Date		
Moyen à correct	☐	2				
Faible à médiocre	☐	3				
Inadéquat / Impraticable	☐	4				
Évaluation de l'état physique des équipements par paramètres						
	Nombre	Condition générale	Dimension/quantité	Drainage	Vandalisme	Éclairage
Aires récréatives						
Aire de jeu 18m -5 ans	1	1	1	1		
Aire de jeu 5-12 ans	1	1	1	1		
Aire de jeu adulte						
Aire de repos et pique-nique						
Aire d'activités libres	1					
Jeux d'eau						
Piscine						
Pataugeoire						
TERRAINS SPORTIFS		CONDITION	DIMENSION	DRAINAGE	ORIENTATION	ÉCLAIRAGE
Soccer naturel						
Soccer synthétique						
Football naturel						
Football synthétique						
Basketball						
Baseball						
Tennis						
Patinoire 4 saisons						
Patinoire temporaire	1					
Équipements de support						
Chalet de parc						
Bâtiment de service						
Abri - kiosque						
Clôture à maille de chaîne	X	1	1			
Clôture ornementale						
Bancs	7	2	1			
Table à pique-nique	1	2	1			
Corbeille à papier	2	1	1			
Support à vélo						
Estrades						
Fontaine à boire	1	1	1			
Fontaine décorative						
CIRCULATION :						
Criblure de pierre	X	1				
Asphalte						

ÉVALUATION QUANTITATIVE ET QUALITATIVE DES PARCS

Ville de Longueuil
Plan directeur des parcs et espaces verts

Aménagement général - commentaires

Note
Cote

Intégration au contexte

Le parc s'inscrit dans un réseau de parc linéaire piétonnier.
Un boisé a été préservé au cœur du parc, lui conférant un caractère naturel accueillant.
Secteur résidentiel unifamilial homogène, grand CPE face au parc.
Le long de la rue, manque de transition, interface non traitée à l'exception d'une clôture.

1

Accessibilité au parc

Bonne accessibilité via le réseau de sentiers piétonniers.
La clôture le long de la rue Belcourt limite l'ouverture du parc et son accessibilité.
Le lien n'est pas continue entre le parc et le sentier piétonnier de l'autre côté de la rue.

2

Organisation spatiale

Très bonne organisation spatiale incluant l'aire de jeux ouvert et le boisé d'arbres matures avec les aires de conservation.
Topographie intéressante qui donne de l'amplitude aux espaces.

1

Visibilité / sécurité

Aires de jeux ouvertes et visible de la rue.
Malgré le boisé, les espaces ouverts sont visibles en arrière plan.
Près de l'aire de jeu 18m-5ans, la clôture du parc présente une large ouverture qui peut être dangereuse vu la proximité de la rue. L'inverse est souhaitable : retirer des sections de clôtures et en ajouter à cette endroit.

2

Circulation

Réseau de circulation bien conçu, en relation avec le réseau piétonnier.
Relie toute les rues avoisinantes.

1

Végétation

Le boisé constitue une force qui distingue ce parc, comprend plusieurs arbres matures dont des chênes.
Caractère naturel unique dans le quartier.

1

Conditions des équipements et aménagements

Tous les équipements sont en bon état. Le mobilier est sur les bases de béton.

1